MARKETING TERRITORIAL : TERRITOIRES, ET SI VOUS RÉVÉLIEZ VOTRE ÂME ?

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX TRAVAILLE SUR UNE PROPOSITION DE RÉFORME DU GRAND PARIS

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°18 - JANVIER 2023

DOSSIER SPÉCIAL HAUTE-LOIRE

UNIQUE EN FRANCE DÉCOUVREZ LA CHAPELLE NUMÉRIQUE !

GRAND ENTRETIEN MARIE-AGNÈS PETIT

PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

RENCONTRE AVEC LA NOUVELLE MINISTRE DES COLLECTIVITÉS DOMINIQUE FAURE : LA BATTANTE !

l'Ain recruteur de TALENTS !

Emmanuel, Vincent, Blandine, Delphine, Didier, François, agents du Département de l'Ain ont le pouvoir d'améliorer le quotidien des Aindinois.

www.ain.fr

Rubrique « Offres d'emploi »

LE DÉPARTEMENT 3e employeur de l'Ain

Travailleur social | Responsable protection de l'enfance | Médecin | Puéricultrice | Infirmier | Agent des routes | ...

AIN 01 le Département

©Département de l'Ain

EDITO

Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du journal des départements

Le Journal des Départements poursuit sa route sereinement, tranquillement en cherchant chaque mois à s'améliorer. De nouveaux contributeurs nous rejoignent qui apportent un nouvel éclairage. Chaque mois nous présentons un nouveau département. L'occasion de connaître des territoires, mais aussi de découvrir toute l'inventivité de nos départements. Chacun met en place des politiques adaptées à son histoire, à sa géographie et à ses habitants.

Ce mois-ci encore, la Haute-Loire avec des politiques originales comme Cap 43, des investissements remarquables comme la rénovation de l'Hôtel du Département ou la création de la chapelle numérique.

Nous présentons ces richesses dans ce numéro, sans oublier, bien sûr, la lentille verte du Puy.

Mais le plus important reste certainement la rencontre avec des élus qui représentent particulièrement leur département. Tel est le cas de Marie-Agnès Petit, présidente du Département de la Haute-Loire, qui parle si bien de son pays. On sent qu'elle l'aime, qu'elle en est l'émanation. Grâce à elle, on comprend que la vraie richesse, la véritable opportunité du département tient aux hommes et aux femmes qui y habitent. Nul besoin de campagne de publicité coûteuse pour vanter la Haute-Loire, il faut laisser les habitants en parler. C'est la direction choisie : s'appuyer sur des ambassadeurs pour développer l'attractivité.

Ici comme ailleurs, les difficultés de recrutement commencent à se faire sentir. Les sondages présentés dans ce numéro montrent qu'il s'agit d'un phénomène qui prend de l'ampleur. Les collectivités doivent s'adapter aux nouvelles générations, savoir se vendre en présentant les atouts de leur région, mais aussi leurs forces et celles du management interne. Le Journal des Départements et le Groupe Delbo Presse travaillent avec différents partenaires à ce sujet d'importance.

Car, ce que nous souhaitons, c'est dépasser le rôle de simple média pour construire des relations avec les responsables, décideurs publics. Permettre de mieux se connaître entre les strates de collectivités, entre les régions entre les types de décideurs. Nous développons aussi les rencontres avec le monde de l'entreprise pour que public et privé apprennent à mieux se connaître.

En peu de temps (puisque notre journal à moins de deux ans), nous rencontrons la troisième ministre en charge des collectivités. Après la démission de Caroline Cayeux, Dominique Faure, nouvelle ministre des Collectivités territoriales et de la ruralité a bien voulu nous accorder une interview.

Femme directe, franche, chaleureuse, qui met en avant la culture du résultat et veut insuffler dans le ministère des collectivités territoriales un élan nouveau se fondant sur l'écoute et le pragmatisme.

Elle a paru très intéressée par le travail de « grand audition» que nous avons réalisé avec des responsables élus ou administratifs de différentes collectivités. Il y a là beaucoup à apprendre. Des initiatives intéressantes souvent reproductibles et une volonté de pouvoir mener des politiques originales sans se retrouver bridé ou bloqué par des services de l'Etat.

C'est tout l'esprit de notre démarche : mettre en avant des idées, des démarches qui pourront inspirer ailleurs. On ne crée que rarement mais on peut adapter des idées piochées ailleurs.

La ministre a marqué des pages, souligné certaines phrases. La prochaine édition, nous souhaitons la mener avec elle, elle qui s'intéresse tant à la voix de nos territoires.

Vous trouverez dans ce numéro nos rubriques habituelles, toujours plus étoffées grâce à vous qui nous faites parvenir les informations qui concernent votre département. Merci du fond du cœur.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2023

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Le Journal des Départements
N°18 Janvier 2023

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Retrouvez-nous sur Linkedin, @lejournaldesdepartements

Communication

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances .

SOMMAIRE

Grand entretien avec Marie-Agnès PETIT

Marie-Agnès PETIT
Présidente du Département de Haute-Loire 07

Enjeux et énergies

Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes 23

SOLIDARITÉ

Protection de l'Enfance et le Conseil de l'Ordre des médecins 36

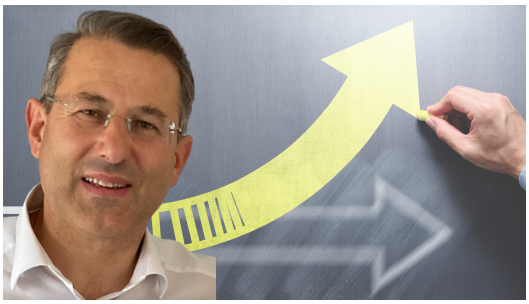

Management et conduite du changement

Article de Ghislain de Chateauvieux

Dirigeant de Altum Accompagnement 73

Littérature

Les choix de Simon Houdebert 107

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

« Soyons chacun les ambassadeurs de ce qui se passe chez nous. »

Marie-Agnès Petit
Présidente du Département de Haute-Loire

« Les conséquences du krach de la filière électrique sont dévastatrices »

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

« la liberté d'installation des médecins libéraux, est un sujet régulier du débat public mais systématiquement remis sous le boisseau… »

Dr Olivier Babinet

Les rencontres sportives ont toujours été le lieu de la politique et même « du » politique. »

Cécile Delozier
Communicante

Le Journal des Départements
est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozenn@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

OJP PRESSE
PUBLIC RELATION
Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2022

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Alba Photographie, Luc Olivier, Vincent Jolfre, Morgan Desfont, Drone Evasion, Rond de l'Ange

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Gilles Lagarde, Anne Jestin, Jean-Pierre Boisoteau, Mathilde Haas, Claude Romeo, Stéphane Sautarel, Olivier Babinet, Bernard de Froment, Michel Klopfer, Pierre Henri Hamburger et Marie-José Maurin

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires par abonnement ouvert aux entreprises et collectivités des départements Français.

Marie-Agnès Petit

Présidente du Département de la Haute-Loire

Trônant au sein de la ville haute, le Conseil départemental de la Haute-Loire pourrait paraître imposant ou intimidant. Mais cet ancien Hôpital Général de la Charité, réhabilité pour accueillir les services du Département sous l'impulsion du Président d'alors, Jacques Barrot, a été conçu comme un lieu ouvert à tous avec des animations, des expositions, des rencontres culturelles…

Jean-Michel Wilmotte, le célèbre architecte qui amené cette réhabilitation, y tenait pour transformer un lieu intraverti en lieu extraverti. Pour mettre en valeur le beau, il conçoit une sorte de scénographie, un enchaînement des espaces et des divers niveaux. Une greffe contemporaine douce qui va jusque dans les moindres détails.

En arrivant, on se sent pris par la clarté et l'ouverture, un espace ouvert qui laisse entrer la lumière. Spécificité particulière : aucun bureau ne ressemble à un autre : ici, une vieille porte, là un bout de cheminée.
Et puis des vues stupéfiantes sur le Puy et les environs qui donnent l'impression de tutoyer les collines et rochers environnants.

Les quatre présidents qui s'y sont succédé ont poursuivi la réhabilitation en y apportant chacun un peu de sa personnalité.

Des restes de neige donnent une impression encore plus majestueuse. L'ensemble baigne dans une douceur et une discrétion impressionnante.

Dès l'accueil, on trouve au mur, encadré le diplôme du D d'Or remis au département de Haute Loire à Chambord pour la réalisation de la Chapelle numérique.

Marie Agnès Petit nous accueille avec chaleur et simplicité. Allez ! Elle a le tutoiement et l'embrassade faciles : « *Ici, en Auvergne, c'est trois bises.* »

Marie-Agnès Petit, se coule dans ce bureau magnifique. Il est à son image : sobre, épuré, chaleureux avec des vues sur Notre-Dame-de-France et la statue monumentale et l'ancien couvent de la Visitation. Le bois renforce cette impression. Forcément, je vais regarder tous ces petits objets insolites qui marquent la personnalité dans un bureau.

Il y a d'abord le D d'Or sur son bureau, et puis des taches de couleurs : les tableaux abstraits d'artistes ayant exposé ici, des coussins qui réveillent les canapés.

Elle nous entraîne pour un tour du propriétaire. Quelques parapheurs posés sur le bureau. Derrière, des photos de l'équipe du cabinet : soirées conviviales ou souvenirs de ce jour où elle avait caché une soixantaine d'œufs dans son bureau et leur avait donné dix minutes pour les retrouver !
Une sabre impressionnant donné par les pompiers : « Je suis Présidente, mais dès le départ j'ai bien précisé que je ne serais pas prise en otage entre le Département et le SDIS ! ». Elle s'amuse à retirer le sabre de son étui et l'on reste courageusement à distance.

On lui demande de nous parler d'elle. Cette timide réussit à raconter une vie au départ contrariée puisqu'elle voulait devenir médecin. Mais les circonstances familiales l'obligent à rester à proximité de la ferme d'élevage laitier de ses parents. Alors ce sera aussi l'agriculture, car elle aime cette terre. Un BTS agricole en poche, elle intègre la Chambre d'agriculture comme conseillère technique. Et, aider, soutenir, conseiller, elle aime cela. Il faut dépasser l'obligatoire méfiance, mais le monde agricole, elle connaît, elle sait ce qu'elle peut apporter. Des diversifications avec des produits de qualités comme le Fin Gras du Mezenc, la pomme de terre de Craponne, le miel, l'autruche, l'agneau noir, les fruits rouges du Velay ou l'agrotourisme. Elle accompagne les agriculteurs dans ces évolutions, car c'est aussi un moyen de s'ouvrir, de regarder ailleurs.

Au fond, l'essentiel réside dans la possibilité de créer du lien pour monter des projets. Il faut souvent expliquer, mais aussi beaucoup écouter, se comprendre. Ce fut particulièrement le cas pour les mesures agro-environnementales. Cela l'amène à animer ces nombreuses réunions ou présentations. Alors, on la repère, forcément, même si elle n'en a pas conscience.

40 ans à la Chambre d'agriculture, aucune idée d'engagement politique. Du reste, elle s'en méfie de la chose politique. Elle vote, à droite, mais sans plus.

Mais les circonstances en décident autrement. En 1998 à la Région Auvergne, le Président Giscard d'Estaing, refuse pour établir ses listes, le cumul de candidats Département/ Région. Certains quittent le conseil Régional et il faut de trouver de nouveaux candidats.

Notamment une femme, connaissant l'agriculture et aimant cette Auvergne. Elle coche toutes les cases pour succéder au Président de la commission culture, Jean Boyer, sans le savoir. Elle entend bien un petit bruit qui monte, mais n'y croit pas. Elle ? Elle n'y connaît rien et n'en a pas vraiment envie. Jean Proriol réussit à la convaincre et elle se retrouve élue conseillère régionale et présidente de la commission agriculture avec deux dossiers importants, celui de la vache folle et celui de la sécheresse.

Tout à fait logiquement, en 2008, on vient encore la chercher pour se présenter dans son canton. Elle va l'emporter très largement après un travail de terrain énorme (elle avait pris 2, 5 mois de congés sans solde) pour faire du porte-à-porte.

En 2021, elle devient Présidente. Sans vraiment l'avoir désiré, plutôt poussée par ses pairs. Elle aime la strate départementale, sa proximité et s'agace de ces réformes territoriales qui, toutes, éloignent les élus des habitants. Pour combattre l'abstention, il faut remettre l'élu au centre du village et clarifier le « qui fait quoi » auquel nos concitoyens ne comprennent plus rien.

Elle combat cette technocratie qui voit les élus comme des sous-traitants de l'Etat. Paradoxalement, elle veut un Etat plus fort, plus présent et se lamente de l'absence d'autorité du préfet sur tous les services et agences de l'Etat. Des Préfets qui devraient rester plus longtemps ! Et d'ajouter : «Ce dont, nous avons besoin, ce n'est pas d'une nouvelle sous-préfecture, dénuée de moyens, mais de plus de services publics de proximité.»

Son parcours politique semble presque plus subi que désiré. Et pourtant aujourd'hui elle s'y épanouit pleinement et a cependant incontestablement endossé rapidement le costume de Présidente. Grâce à une personnalité et des principes qui guident son action.

Une personnalité pleine de discrétion ! Mais surtout du travail, beaucoup de travail, de la considération, de la bienveillance, de la reconnaissance. Elle cherche toujours à rassembler, faire le lien, se poser en facilitateur pour parvenir à une solution.

Des principes simples qui guident son action : rester droite, sur le plancher des vaches, rester soi-même, parler avec son cœur, ne pas s'engluer dans la politique politicienne.

A ce moment de l'entretien, elle se lève pour nous montrer des photos que je n'avais pas remarquées : son mari et sa fille. « Ils me soutiennent, m'aident au quotidien et je n'aurais pu mener cette carrière sans eux. Alors quand quelquefois, je sens un peu de découragement, il me suffit de regarder une de ces photos et cela repart tout naturellement ! »

« On vous accueille, on prend soin de vous, on prend le temps, les gens prennent le temps de vous écouter.»

***Marie Agnès Petit*,**
Présidente du Département de Haute-Loire

Quelles sont les forces et les. faiblesses du département de la Haute-Loire ?

Je dirai qu'il n'y a que des forces ! Le grand cœur de ses habitants, la richesse de ses acteurs économiques, dont les agriculteurs, le dynamisme et les initiatives du tissu associatif.

Mais vos propos ne peuvent-ils pas s'appliquer à tous les départements ?

Non ! Car quand vous arrivez en Haute-Loire, vous n'en repartez pas de manière anonyme ! On vous accueille, on prend soin de vous, on prend le temps, les gens prennent le temps de vous écouter.

Nous ne sommes pas un département avec la grosse cavalerie touristique et industrielle ! Nous, ce sont plein de petites pépites qui sont réparties sur le département. La Haute-Loire possède aussi une rare diversité de paysages : des plateaux, des vallées… Où que vous alliez, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, ça change tout le temps ! Ce n'est pas la monotonie, bien au contraire ! C'est la surprise à chaque virage de découvrir un nouveau paysage.

Vous avez une richesse de terroirs dans votre département ?

On peut parler de trois découpages administratifs : le pays de Velay, le pays de la Jeune Loire à l'est, et à l'ouest les gorges sauvages de l'Allier.

Cela ne correspond pas forcément aux provinces anciennes de notre département car on aurait pu parler de deux terroirs : le Velay et l'Auvergne avec nos deux cols respectifs qui peuvent demeurer aujourd'hui encore une forme de barrière.

Notre territoire a aussi une spécificité volcanique avec de nombreux volcans, vieux de 900.000 ans ! C'est d'ailleurs sur ces plateaux volcaniques que pousse la fabuleuse lentille verte du Puy ! Et puis, il y a nos territoires d'altitude avec le Mézenc et sa petite station de ski, et au nord du département des territoires boisés à l'image de la Chaise-Dieu. C'est toute cette diversité qui fait de la Haute-Loire un territoire unique.

Vous n'avez pas de faiblesses ?

Allez… Soyons objectifs ! Nous n'avons pas d'axes routiers importants, nous n'avons pas d'autoroutes qui traversent notre département, ni de TGV…

Or, les infrastructures routières, ferroviaires et numériques sont les incontournables pour le développement économique d'un territoire.

Vous faites de l'attractivité un axe majeur !

Au-delà de savoir ce que l'on a à vendre, c'est avant tout de savoir comment accueillir l'autre. Et là-dessus, nous avons le grand cœur de chacun avec cette fierté d'appartenir à ce département et donner envie à l'autre de s'y installer. Nous savons accueillir avec un grand A !

Vous réfléchissez à la création d'une agence d'attractivité ?

Oui, tout à fait. Cette agence aura notamment vocation à accueillir les nouveaux arrivants sur notre territoire, proposer un travail, un logement, et scolariser les enfants. Montrer aussi que les altiligériens sont fiers de vivre ici ! Soyons fiers de ce que nous avons chez nous ! Nous n'avons ni la mer ni le Mont-Blanc, mais on a tout le reste, et ça n'a pas de prix ! Cette agence contribuera aussi à faire en sorte que des futurs jeunes salariés, des futurs jeunes médecins, des jeunes séniors et nos étudiants partis étudier ailleurs viennent s'installer ici.

Vous comptez aussi sur les altiligériens pour être les meilleurs ambassadeurs de votre département ?
Quand je vous parle de fierté d'appartenance, c'est exactement ça ! Soyons chacun les ambassadeurs de ce qui se passe chez nous.
Nous avons plein de pépites : une entreprise qui travaille l'aluminium et qui va finir sur le nez des Boeing, un entrepreneur qui a aménagé au rez-de-chaussée de sa maison son entreprise, avec 6 salariés et qui exporte ses petites pièces dans le monde, jusqu'en Australie !

Et puis aussi des sportifs, des acteurs, des restaurateurs dont certains grands chefs étoilés, des chefs d'entreprises, nous n'avons rien à envier aux grandes métropoles ! Nous possédons la richesse du cœur car transmise de père en fils, attachée à la terre de Haute-Loire.
Nous vivons ici la qualité de la vie, avec la sécurité, le lien social avec nos voisins, ou encore la qualité de l'air, et un coût de l'immobilier très raisonnable ! C'est pour fédérer tous ces talents et ces ambassadeurs que nous avons d'ailleurs lancé la marque territoriale « Altiligérien ».

Soyons chacun les ambassadeurs de ce qui se passe chez nous.

Vous draguez les parisiens et les habitants des métropoles ?
Oui, et les gens du sud de la France car ils ont trop chaud. Ils veulent aussi échapper à la cavalerie touristique l'été et au prix de l'immobilier.
Les départements comme les nôtres correspondent à leur recherche, et ce n'est pas pour rien que nous n'avons plus beaucoup de maisons à vendre ! Le Covid passant par-là, le télétravail se développant…

Quels sont vos résultats en matière d'emploi et de santé ?
Nous avons une richesse d'entreprises qui cherchent de la main d'œuvre et qui n'en trouvent pas. Même si en face de cela, il reste un petit nombre de gens au chômage. Il va falloir que demain nous rendions l'équation plus facile pour permettre aux chefs d'entreprise de trouver de la main d'œuvre.
L'attractivité passe par l'emploi mais aussi par la santé qui s'affirme comme la priorité numéro 1. Je souhaite que notre département soit facilitateur pour lutter contre les déserts médicaux et vétérinaires, même sans compétence en la matière.
Demain, nous répondrons à l'appel à projet de GIP Santé mis en place par la région. Je veux apporter une réponse avec l'ensemble des territoires de la Haute-Loire pour regarder comment ce GIP pourrait nous aider, et comment il pourrait être complémentaire avec nos actions. Le pays du Velay travaille par exemple depuis 2014 sur ce problème.

Nous avons une richesse d'entreprises qui cherchent de la main d'œuvre et qui n'en trouvent pas. Même si en face de cela, il reste un petit nombre de gens au chômage.

Je veux vraiment que le Département se saisisse de cette problématique, et soit facilitateur pour l'installation de médecins. C'est notre mission au service de notre population.

Avez-vous réfléchi à la possibilité d'embaucher des médecins ?
Oui, nous sommes en train d'y réfléchir. Sous forme de CDD de 2 ans renouvelable ? Un CDD de 6 mois ? Un CDD qui pourrait se traduire de manière itinérante dans nos communes ?
On ne peut pas faire tout seul. Il faut que la Région et les collectivités locales soient à nos côtés pour porter cette réflexion techniquement, moralement et financièrement.

Il faudra aussi regarder pour que cela ne soit pas uniquement un appel d'air pour de jeunes médecins ne souhaitant pas s'installer comme médecin libéral. La culture du zapping se fait de plus en plus ressentir, y compris dans ce domaine.

Grosse compétence du Conseil départemental, les solidarités !

Bien sûr, le bloc social représente 60% de notre budget. Mais nous ne nous contentons pas de subir les politiques sociales ! Essayons de les construire, de les valoriser !

Dans notre feuille de route CAP 2030, nous avons inscrit ce principe : « soyons orientés usagers » Dans le social, nous sommes engagés vers les usagers.

Nos politiques en matière de protection de l'enfance en sont une illustration. Notre travail avec le juge aux affaires familiales, avec les différentes structures d'accueil de ces enfants n'a qu'un seul but : améliorer le parcours de l'enfant et ne pas se contenter de cocher des cases. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec les familles d'accueil à qui je tiens à rendre hommage et témoigner mon respect pour leur travail. La ministre en charge de la protection de l'enfance souhaite d'ailleurs venir visiter la Haute-Loire car consciente de notre bonne démarche en la matière

Sur le volet de l'aide sociale à l'enfance, nous constatons des familles de plus en plus cabossées.

Il faut donc s'occuper de ces enfants qui sont la prochaine génération. Les profils sont de plus en plus compliqués, sans repères, sans cellule familiale. Par exemple, nous avons récupéré la semaine dernière une fratrie de 5 frères et sœurs complètement laissés à l'abandon… ! Tout cela fait mal au cœur et je ne remercierai jamais assez nos équipes qui effectuent un travail admirable 24h/24.

Dans notre feuille de route CAP 2030, nous avons inscrit ce principe : « soyons orientés usagers » Dans le social, nous sommes engagés vers les usagers.

Le problème majeur sur ce volet reste la pédopsychiatrie, qui fait défaut. C'est un réel sujet car beaucoup d'enfants relèvent de la psychiatrie mais ne sont pas pris en charge.

Nous regardons pour la construction d'une maison pour les enfants un peu plus cabossés que les autres, à l'échelle de l'Auvergne avec l'Allier, le Cantal et le Puy-de-Dôme.

Vous avez des mineurs non accompagnés en Haute-Loire ?

Concernant les MNA, nous sommes à 80 dans le département. Ces jeunes ont été entre les mains de mafia de passeurs mais sont désireux aujourd'hui d'apprendre le français et de trouver du boulot… Il faut les aider.

La Haute-Loire est-elle un département vieillissant ?

Nous sommes un département âgé, et demain nous aurons de plus en plus de personnes âgées : 4.200 personnes âgées supplémentaires dans les 5 ans à venir !

Nous favorisons au maximum le maintien à domicile.

Nous construisons également la Maison Départementale de l'Autonomie, guichet unique pour les usagers. Nous regroupons les différentes structures dans cette maison départementale, avec un accueil digne de ce nom.

A côté de cela, nous créons la Maison Bleue qui sera un logement test où l'on présentera les différents aménagements possibles pour favoriser le maintien à domicile.

Nous venons de répondre à l'appel à projets sur la vie partagée : nous pourrons ainsi accompagner plus de 10 projets, avec 90 personnes qui pourront être accompagnées. Nous souhaitons adapter le cahier des charges à la spécificité de notre territoire et j'ai d'ailleurs écrit au Ministre à ce sujet.Nous avons de bonnes relations avec l'ADMR qui fait un excellent travail mais qui cherche du monde !

Quel est le délai de traitement pour les dossiers de personnes en situation de handicap ?

Concernant les personnes en situation de handicap, nous avons une maison départementale des personnes handicapées et nous sommes à 2,5 mois de traitement des dossiers (contre 8 précédemment !). Nous avons fait le choix d'accentuer nos efforts sur le délai de traitement et je remercie nos services pour leur investissement.

Nous avons aussi mis en place le dispositif d'accompagnement coordonné (DAC) qui va chercher les structures qui accompagnent les situations complexes.

Êtes-vous candidat à l'expérimentation du versement du RSA sous condition ?

Non ! Je pense que la Haute-Loire a suffisamment d'expertise et de ressources

> **Comme pour les centres de secours, les collèges font partie de la vitalité du territoire.**

pour mettre en place des initiatives. J'ai ainsi demandé à mes services et aux structures qui s'occupent de l'insertion d'aller trouver 2 ou 3 entreprises cherchant de la main d'œuvre et de faire concorder avec des profils compatibles dans notre fichier de bénéficiaires du RSA.
Il ne s'agit pas d'un refus philosophique de notre part de s'opposer à verser le RSA contre des heures de service, mais je pense que nous avons suffisamment de structures qui accompagnent les bénéficiaires. Je mise sur le savoir-faire de nos équipes ! Ne faisons pas de l'obligation mais laissons les bénéficiaires s'engager d'eux même dans cette démarche.
En Haute-Loire, le CIPRO, acteur essentiel du territoire est au service de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'emploi local, avec deux missions : développer l'ESS et l'emploi local.

Autre expérimentation, êtes-vous favorable à reprendre la gestion des routes nationales de votre département ?
Merci à la loi 3DS, merci à l'État… ! Il s'agit là encore d'un désengagement de l'État qui est en train de dire aux collectivités : débrouillez-vous entre vous.
Nous n'avons pas les moyens avec notre petit budget de gérer les routes nationales. Nous n'avons donc pas le choix que de laisser la gestion des routes nationales à la Région… Le Conseil régional va donc reprendre la gestion des deux routes nationales du département, les RN 102 et 88.

La compétence économique doit-elle être exercée par les départements ?
J'aurai aimé que le Département garde cette compétence économique. D'abord, c'est dans l'ADN de nos territoires l'économie, source d'emplois et d'attractivité. J'ai souhaité que nous puissions intervenir dans ce domaine de façon conventionné avec les EPCI pour apporter cette solidarité territoriale économique auprès des chefs d'entreprises pour les aider dans leurs projets. La communauté de communes porte le dossier et le Département vient aider en renfort.

Comment vous organisez vous sur le volet des transports ?
Oh… Qui est mieux placé qu'un département pour s'occuper des transports scolaires ? En Haute-Loire, le Département avait comme interlocuteur les communautés de communes qui construisaient sur leur territoire le circuit avec la proximité et la connaissance du parcours… Maintenant, avec ce transfert à la Région, on a perdu cette proximité. À chaque rentrée scolaire, c'est un casse-tête d'organiser depuis Lyon ou Le Puy l'ensemble de ces transports scolaires.

Il faut arrêter le big-bang territorial ! Cela nous a donné des grands cantons, des grandes régions, des grands EPCI, tout cela est peu efficace !
Merci à l'État de prendre plus en considération nos territoires et de regarder comment une décentralisation pourrait se mettre en place notamment en laissant agir les Départements avec leurs communes et leurs communautés de communes. Nous avons un couperet pour les Départements : nous n'avons déjà plus de levier fiscal.

Les collèges sont-ils un sujet important pour vous ?
Nos collèges s'inscrivent dans notre feuille de route : bien grandir en Haute-Loire. Soyons capables de proposer à nos collégiens des bâtiments et des moyens dignes de ce nom. Nous regardons le patrimoine bâtimentaire de nos collèges, avec notamment des travaux sur la rénovation énergétique. Nous aurions facilement 50 millions d'euros de travaux pour nos collèges à consacrer, mais nous n'avons pas la capacité. Nous mettrons donc 25 millions.
Nous allons faire un vrai travail de rénovation et de performance.
Comment sont utilisés nos bâtiments ? Quels sont les mètres carrés inoccupés (et chauffés…) ?
Si demain ces mètres carrés non utilisés peuvent être proposés à la commune, aux EPCI, aux associations, ouvrons nos collèges ! Optimisons nos espaces !
Avec une démographie peu galopante dans certains secteurs, nous avons trois petits collèges avec moins de 80 élèves. Il est hors de question pour moi de fermer des collèges. Comme pour les centres de secours, les collèges font partie de la vitalité du territoire.
Nous regardons aussi pour rendre nos collèges plus attractifs, par exemple avec une ouverture à La Chaise-Dieu d'une classe d'internat d'excellence sur la musique, avec des achats d'instruments et nous prenons en charge l'hébergement de nos collégiens en internat…

Comment faites-vous face à la hausse des coûts pour la restauration scolaire ?
Nous agissons dans deux directions: tout d'abord en faveur des collèges en proposant un nouveau calcul de la dotation de fonctionnement classique. On va se caler sur l'année N, avec une dotation complémentaire quand le fonds de roulement est inférieur à 90 jours. Nous allons aussi passer le PRI de 19,6% à 15%.

Pour les familles, nous mettons en place une aide aux familles pour les élèves boursiers.
Dans chaque collège, la cuisine se fait sur place avec des produits locaux. Nous avons d'ailleurs mis en place des selfs collaboratifs pour limiter le gaspillage alimentaire.
Nous proposons aussi de belles formations à nos cuisiniers, mais aussi l'intervention de la diététicienne pour les repas équilibrés. C'est donc tout un bouquet que nous proposons pour le bien-être de nos collégiens !
Nous n'avons pas augmenté le tarif de la restauration jusqu'à maintenant, et nous faisons un vrai effort en la matière.

Où en êtes-vous sur le déploiement de la fibre ?
Ça débite ! Le très haut débit est un projet porté par la région Auvergne depuis les années 2010 avec les quatre départements auvergnats. Un plan important d'1,2 milliard d'euros en 4 phases. Nous sommes à la fin de la phase 3 qui couvre 92% du territoire en fibre. Le reste étant en mixte 4G/satellite.
Nous arrivons maintenant à la phase 4 qui devrait faire 100% du territoire fibré.
Pour notre département, le très haut débit c'est 67 millions d'euros investis. Demain nous mettrons 900.000 euros par an pour les 5 ans qui viennent. A la fin du RIP, les infrastructures appartiendront à la région. Cela n'a rien coûté aux communes ni aux EPCI. Il est uniquement porté par la Région et les Départements avec l'Europe.

Vous avez une politique en faveur des communes par le versement de subventions ?
Cette aide correspond à l'équité territoriale. Ce n'est pas parce que l'on est une petite commune que l'on n'a pas de projet. Il faut aider toutes les communes, en les accompagnant dans un système d'aide souple, facile et réactif. Cela leur permet de connaître l'aide que pourra leur apporter le Département sur la durée de leur mandature. Chaque maire en Haute-Loire sait ce que le Département peut lui apporter comme aide sur la durée du mandat. Cela peut aller de la voirie communale aux grands équipements sportifs. Nous avons calculé cette aide en fonction des strates de population.

Nous avons lancé ce dispositif il y a 4 mois et nous avons déjà un grand nombre de retours positifs. J'ai d'ailleurs fait le tour de tous les cantons pour présenter ce dispositif : CAP43 (Coopération et Ambition Partagée) pour les communes et CAP 43 Interco pour les intercommunalités. Ce dispositif est souple, nous demandons juste un exposé sommaire du dossier et nous pouvons le financer jusqu'à 80%.
Nous avons aussi mis en place une enveloppe dédiée aux projets touristiques de 4 millions d'euros pour accompagner les communes et intercommunalités dans des projets d'équipements. Il y aura ensuite un filtrage au niveau du Département pour s'assurer de la bonne cohérence du projet dans le territoire et avec notre schéma départemental du tourisme.

On ne révèle pas l'identité d'un président par un bâtiment. Je dirais plutôt la construction d'une ambiance, la fierté d'appartenir à cette collectivité [...]

Que faites-vous en matière touristique ?
Nous sommes en train d'écrire notre schéma touristique départemental : travailler sur le développement des activités de pleine nature (randonnées pédestres, escalade, rafting, ...) ; et valoriser nos richesses.
Par ailleurs, tout seul nous ne pouvons pas faire grand-chose. Nous avons donc fait un pacte avec les quatre départements auvergnats en créant « Auvergne destination ». Nous disposons ainsi à quatre d'un budget qui nous permet de financer des spots TV, un magazine qualitatif... Notre force de frappe collective nous donne les moyens de communiquer sur des grands supports. En Haute-Loire, nous jouons aussi collectif, puisque nous avons créé un « conseil de destination » qui met autour de la table tous les territoires avec qui nous bâtissons notre politique touristique. C'est une particularité de la Haute-Loire.

Quels sont vos atouts touristiques ?
Le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, c'est 35.000 randonneurs chaque année qui partent du Puy en Velay! Nous veillons à ce que la qualité de l'accueil et du chemin soit au rendez-vous sur le parcours. On y marche très bien. Nous avons la chance d'avoir un beau maillage de parcours de randonnées : 3500 Km de GR et PR et 365 petits chemins de randonnées que nous avons créés et labellisés Respirando, la marque de qualité des activités de pleine nature du Département. Vous rajoutez à cela les voies vertes, les véloroutes etc. La Haute-Loire est parfaitement connectée à la Via Fluvia. Nous sommes en train de travailler à la Véloire, la Loire à vélo. Nous harmonisons aussi les différents usages : le vélo pour aller travailler, le vélo pour la rando et le vélo pour le sport : c'est l'objet du schéma cyclable que nous sommes en train d'élaborer. C'est un travail hyper intéressant !

D'un point de vue culturel, comment la Haute-Loire se démarque ?
Nous favorisons l'accès à la culture pour tous et partout. Ce sont des grands festivals (Les nuits de Saint-Jacques, le festival de la Chaise Dieu et ses 25.000 entrées, le festival celtique à Saugues, etc...), mais aussi 60.000 visiteurs pour le Rocher Saint Michel.
Nous avons regardé pour que nos centres de loisirs puissent permettre la découverte de nos sites touristiques et des festivals aux plus jeunes. Par exemple, le syndicat mixte de la Chaise Dieu donne des entrées gratuites pour les jeunes.
La Chapelle numérique plait énormément à toutes les générations. C'est l'office de Tourisme du futur !

Qu'est-ce qui vous rendrait fière à la fin de votre mandat ?
Je ne sais pas, pas de construction de bâtiments c'est sûr ! On ne révèle pas l'identité d'un président par un bâtiment. Je dirais plutôt la construction d'une ambiance, la fierté d'appartenir à cette collectivité qui doit être davantage reconnue me plairait bien plus ! ◆

Cap 2030 est le fruit d'un travail collectif entre les 38 élus du Département et ses 1200 agents. La feuille de route Cap 2030 permet "de relever un défi : celui de maintenir et de renforcer l'attractivité territoriale de la Haute-Loire.

Haute-Loire Cap 2030

UN COLLECTIF AU SERVICE D'UNE AMBITION

3 VALEURS

Les valeurs qui président à notre action sont au service d'une ambition construite sur une gouvernance partagée et une démarche de travail structurée

ORIENTÉ USAGERS

La reconnaissance de notre action passe par notre capacité à répondre aux besoins des usagers.

COLLECTIF

Nous travaillons, élus, partenaires et services, main dans la main.

RESPONSABLE

Pour le bien de nos concitoyens et de nos territoires, nous nous engageons à être moteur sur nos compétences réglementaires et être un acteur fédérateur sur celles dévolues à nos partenaires.

7 DÉFIS MAJEURS / 14 OBJECTIFS

SOLIDARITÉS TERRITORIALES 01

Faire du Conseil départemental un partenaire incontournable

- 01 > Faire de la politique de l'habitat un atout pour tous les altiligériens
- 02 > Renforcer nos liens avec tous les acteurs du territoire

SOLIDARITÉS HUMAINES 02

Vivre heureux en Haute-Loire

- 03 > Lutter contre tous les types d'isolement
- 04 > Bien vieillir en Haute-Loire

HAUTE-LOIRE OUVERTE 03

Rendre la Haute-Loire plus accessible

- 05 > Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités (Des routes de qualité, des réseaux numériques fiabilisés,...)

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE 04

Donner envie de voir l'exceptionnel de nos patrimoines

- 06 > Valoriser nos richesses patrimoniales
- 07 > Développer et partager la fierté d'appartenance à la Haute-Loire
- 08 > Favoriser une dynamique démographique équilibrée

RESSOURCES ET STRATÉGIES 05

Faire du Conseil départemental une collectivité de référence

- 09 > Heureux et fier d'être agent du Département
- 10 > Optimiser nos ressources

ENFANCE JEUNESSE 06

Permettre de bien grandir en Haute-Loire

- 11 > Répondre aux besoins en apportant une solution adaptée pour les 0 > 21 ans
- 12 > Contribuer activement au bien-être des jeunes (0 à 25 ans)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 07

Préserver et partager les patrimoines de la Haute-Loire

- 13 > Développer une gestion raisonnée de l'eau sur les plans qualitatifs et quantitatifs
- 14 > Préserver nos richesses patrimoniales (paysages, bâtis)

Haute-Loire LE DÉPARTEMENT

CAP 43 : PAS COMPLIQUÉ DE FAIRE SIMPLE

« Il suffit d'écouter. Écouter les maires et les Présidents d'intercommunalités. »

La présidente du Département de la Haute-Loire, résume ses contacts avec eux : « Ils débordent de projets, d'idées intéressants, des ambitions pour leur territoires. » Mais, ils se sentent entravés dans leurs actions. Il y a les réglementations pointilleuses et ces dossiers de demandes de subventions parfois compliqués et décourageants. Il faut rentrer dans la bonne case, ignorer si l'on touchera la somme espérée. Et parfois, jongler entre les différents niveaux de collectivités. Avec ce petit jeu du millefeuille territorial où chacun attend l'autre. « On vous apportera une aide si l'autre niveau finance. »

Alors les élus se retrouvent désemparés, désorientés par la complication de ces procédures. Chacun veut poser ses règles et affirmer sa politique. Alors, que c'est bien au niveau local que l'on connaît ce qu'il faut pour son territoire.

A ce jeu compliqué, on ne sait jamais si l'on obtiendra les crédits espérés. Il faut monter des plans de financements sans cesse revus et jongler avec les incertitudes.

Certains maires finissent par le dire publiquement, mais le plus souvent en privée : « Foutez-nous la paix ». Laissez-nous faire.

Peut-être parce qu'au niveau d'un Département, on connaît bien ces élus, parce qu'en Haute-Loire, ils ont été capable d'écouter, le Conseil départemental a mis un place un système extrêmement simple, CAP 43 (Coopération et Ambition Partagée), qui repose sur quelques principes :

- Tout projet d'investissement peut être financé
- 3 appels à projets avec une enveloppe par commune connue à l'avance sur la durée du mandat.
- Il est fonction du nombre d'habitants de la commune.
- Le total des subventions peut aller jusqu'à 80%
- Le dossier est d'une simplicité extrême (une fiche présentant le projet, une délibération, devis, justificatif des aides déjà obtenues).

Plusieurs maires rencontrés nous ont fait part de leur satisfaction. « Savoir avant le début du projet le montant que l'on va toucher, c'est vraiment rassurant». «C'est bien, car on nous écoute. Il y a de la bienveillance et non cette espèce de suspicion que l'on rencontre trop souvent, de morgue à notre égard ».

Il n'y a pas de déchéances des aides attribuées fin d'année, et cela aussi rassure les maires. Si l'on a pas utilisé son enveloppe ; on peut reporter ses crédits sur l'appel à projet suivant. Rien n'est perdu.

« Dans d'autres cas, il faut des mois pour monter les dossiers et les crédits doivent être dépensés dans l'année ! Il suffit qu'une entreprise prenne un peu de retard (et Dieu sait que c'est fréquent actuellement !) pour que la subvention soit annulée et que le bel échafaudage s'écroule. Comme si l'on nous prenait pour des voleurs, cherchant à détourner les crédits ! »

Et l'on perçoit une fierté chez notre interlocuteur, le sentiment d'être reconnu, appuyé, considéré et aidé. Aidé pour un projet.

Le montant attribué à chaque commune va de 20 000 à 150 OOO euros par an en fonction de son nombre d'habitants. De plus, le Département s'engage sur cette somme jusqu'à 2027. Pour cette politique, le département de Haute-Loire va consacrer 26,5 millions d'euros pour la période 2022-2027.

Ce dispositif de solidarité territoriale concerne aussi les intercommunalités.

Avec la même volonté de faciliter et de simplicité. Toutes les intercommunalités sont éligibles, soit les 10 communautés de communes et l'agglomération, avec une enveloppe d'aide départementale par EPCI précise comprenant une part fixe de 400 000€ par intercommunalité et une part modulable calculée par rapport au nombre d'habitants. Là aussi, les collectivités peuvent monter des dossiers avec plus de sérénité, car ils savent dès le départ les subventions qu'ils recevront. Pour les intercommunalités le budget total du dispositif Cap 43 s'élève à 7 millions d'euros pour le période 2022-2027.

Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?

Savoir avant le début du projet le montant que l'on va toucher, c'est vraiment rassurant

Haute-Loire
LE DÉPARTEMENT

« Altiligérien »

©CD 43

Au début, on a un peu de mal avec le nom. On fait répéter. On détaille et l'on comprend : il s'agit des habitants de la Haute-Loire. Gentilé assez récent.

On a hésité entre Hauts-Ligériens et Altiligériens. Il fallait bien insister sur le mot Haut et reprendre la notion ligérienne déjà assez largement utilisée.

Donc, dans les années 80, les responsables touristiques commencent à utiliser le terme d'Altiligériens de façon composée : Alti-Ligérien. Ils utilisent le mot entre eux et petit à petit, il se diffuse et se contracte en Altiligérien. Les habitants de la Haute-Loire ont leur nom.

Cela n'est pas le cas de tous les départements. D'autres, comme le Loiret, organisent une consultation pour le trouver. Ici, il est venu, naturellement.

Pour Marie-Agnès Petit, au départ peu convaincue (elle aurait préféré comme beaucoup d'autres celui de Vellave), cela s'est imposé maintenant comme une évidence. Mieux, elle en fait un argument. Et veut mobiliser les habitants du territoire.

La Haute-Loire permet de découvrir montagnes et volcans, de grimper au sommet du Mézenc pour un lever de soleil à 360°ou d'embarquer à bord du train à vapeur le plus haut de France. Elle permet aussi de profiter de sources et fleuves sauvages, de l'opportunité de flirter avec les rapides des Gorges de l'Allier ou de hisser la grande voile au Lac de Lavalette.

Et aussi d'arpenter les chemins en plongeant dans les lumières du Puy après un dîner dans ses ruelles colorées ou de frôler les rapaces au château de Rochebaron.

Ces richesses touristiques, ces expériences à vivre, connues des habitants, demeurent encore assez confidentielles au niveau national.

Bien sûr, on peut s'appuyer sur ces richesses patrimoniales naturelles et historiques, atouts indispensables pour développer l'attractivité du département.

Bien sûr, on peut parler de pays où il fait bon vivre, de calme, de tranquillité, du prix attractif de l'immobilier. Mais dans un contexte concurrentiel il faut chercher ailleurs la vraie richesse, les atouts du territoire.

Et, en y restant quelque temps, on comprend que ce sont les habitants eux-mêmes qui constituent un des atouts essentiels. Des hommes de terrain, qui aiment et savent parler de leur territoire. Leur richesse s'exprime dans la solidarité du quotidien, dans l'entraide qui se développe naturellement, sans grandes envolées lyriques. Car, ici, on sait pouvoir compter sur le voisin. On partage des valeurs simples, saines, naturelles.

Ils développent une fierté sincère de la Haute-Loire et sont prêts à s'engager pour leur territoire et parler de leur plaisir d'y vivre. Ils veulent aussi reprendre en main leur territoire et aider au développement local.

Alors le Département a fait le choix de s'appuyer sur eux, sur les Altiligériens. Comme ce sont eux qui parlent le mieux du département, il s'agit simplement de leur demander de s'engager, de partager leur amour de la Haute-Loire, de faire rayonner leur territoire.

Qu'il s'agisse d'habitant, d'entrepreneur, de dirigeant d'entreprise, d'entreprise locale, de résident secondaire, ces nouveaux ambassadeurs vont faire la promotion de la Haute-Loire.

Ces ambassadeurs seront les porte-paroles du département en partageant leurs expériences personnelles. En racontant leur Haute-Loire. Forcément, ils seront plus écoutés qu'une brochure toujours partisane et donc un peu suspecte.

Les ambassadeurs communiqueront par différents moyens, mais bien évidemment les réseaux sociaux vont permettre de démultiplier leurs messages.

Mais le Département va encore plus loin.

Il crée la marque Altiligérien pour valoriser les produits du pays et développer fierté et reconnaissance.
Les ambassadeurs s'appuient sur cette marque qui est dévoilée lors des vœux où leur est remis un kit de communication complet.

Altiligérien
#myhauteloire

Chapelle Numérique et féérie touristique

Sauver son patrimoine, c'est bien là le rêve de chaque département. Mais quand il s'agit de sauver le patrimoine, de le faire revivre et de l'ancrer dans l'ère du numérique, conseil peut être pris auprès du département de la Haute Loire, qui a su faire de sa Chapelle Numérique située en plein coeur de la vieille ville du Puy en Velay, un exemple de travail collaboratif et local, tout en s'appuyant sur l'expertise d'un géant de la Scénographie, le Futuroscope.

Pousser la porte de la Chapelle Numérique, c'est plonger dans une aventure hors du temps. Un projet colossal porté par des élus engagés qui ont su faire preuve de patience afin de bénéficier des meilleures technologies et innovations pour une parenthèse extraordinaire dans les paysages magiques de la Haute-Loire tout en protégeant les parties classées d'un édifice datant de plus de deux siècles.

Acquise par le Département au titre des monuments historiques en 2013, la chapelle Saint Alexis sera pendant de nombreuses années au cœur de questionnements quant à son avenir. En 2016, alors que les études s'intensifient et s'orientent vers le tourisme ou le spectacle, les discussions d'hier confirment alors l'évidence d'aujourd'hui.

Si l'un des objectifs de ce projet reste le développement du secteur touristique de la Haute-Loire, le projet porté par les élus vise également à dynamiser l'offre touristique de la Ville du Puy-en-Velay et réhabiliter une chapelle du XVIIIe, désaffectée depuis 1995, et la magnifier, dans un spectacle son et lumières immersif, Terres de Géants.

La Chapelle Numérique est le fruit d'une longue transformation portée à 80% par des entreprises locales du secteur du bâtiment et d'une audacieuse collaboration avec le Futuroscope, en constante recherche d'innovation.

Accessible aux personnes à mobilité réduite, la Chapelle, à présent incontournable d'une étape ponote, a accueilli 30 000 visiteurs la première année, public littéralement transporté dans les différents paysages d'une Haute-Loire aux milles visages qui à de quoi séduire à tout âge.

L'aventure immersive se poursuit alors dans les superbes espaces restaurées où "La bibliothèque des Secrets" invite le visiteur à approfondir la découverte du terroir et des territoires dans un parcours interactif varié : film, murs d'images, jeux et réalité virtuelle pour que se révèlent les mystères d'un territoire encore plein de secrets.

CHIFFRES CLÉS

30 mois
Durée du Chantier

14 100 m²
Surface bâtie

2,5 hectares
Superficie de l'espace public avec les jardins et terrasses

25 000 m³
Terrassement

20 000 m²
Surface totale

10 000 m²
Surface de parement en pierres restaurées ou créées

200 km
Longueur totale de câbles

250 places
Capacité d'accueil de la salle de congrès

35,7 millions d'euros TTC
Montant des travaux

50 Nombre d'entreprises concernées ***dont 35 de la région***

Hôtel du département : une réhabilitation exemplaire

Un lieu original, un patrimoine restauré, une transformation réussie, ouvert vers l'extérieur

Sous la présidence de Jacques Barrot, l'assemblée départementale décide de sauver et de restaurer l'ancien Hôpital Général de la Charité au Puy-en-Velay.
Il fallait du courage et de l'audace pour lancer un tel projet, dépasser les inévitables critiques des ronchons professionnels incapables d'appréhender une vision, de se projeter.

Les élus d'alors partagent une vision qui s'articule autour de plusieurs objectifs :
-sauver un patrimoine exceptionnel
-dynamiser la haute ville du Puy-en-Velay
-regrouper tous les services du Département
-redonner vie à l'ensemble, l'arrimer et l'ouvrir vers l'extérieur

Cet hôpital général, destiné à accueillir des pauvres et des exclus, voit le jour en 1687 et s'agrandit en 1730. Au fur et à mesure des ans, l'hôpital tient le rôle d'hospice et devient un lieu d'hébergement pour personnes âgées. Les douze derniers pensionnaires et les huit religieuses de la Congrégation des Sœurs du Christ, quittent les lieux en 1992.

Le Département s'engage alors dans un projet de restauration exemplaire et retient le célèbre cabinet d'architecture Wilmotte. Là encore, il faut courage et vision pour réaliser un choix aussi audacieux !

Jean-Michel Wilmotte appréhende l'ensemble du projet dans un cadre plus vaste, celui de la ville haute et intègre la volonté d'ouverture au public.

Il va chercher à conserver, autant que possible, les différents corps de bâtiments, mais en simplifiant l'organisation d'ensemble et en supprimant les verrues et rajouts accumulés au cours de siècles. Il n'hésite pas à mêler ancien et contemporain.

Comme une réponse au souci d'ouverture, il cherche à apporter de la lumière, a redonner à ce lieu porteur d'histoire triste, une gaieté, une jeunesse, des ouvertures et des transparences de lumière.

Les travaux vont durer plus de deux ans et nécessitent, ici, des terrassements importants et, là, des actions méticuleuses avec des façades démontées pierre par pierre, numérotées et remontées ailleurs.

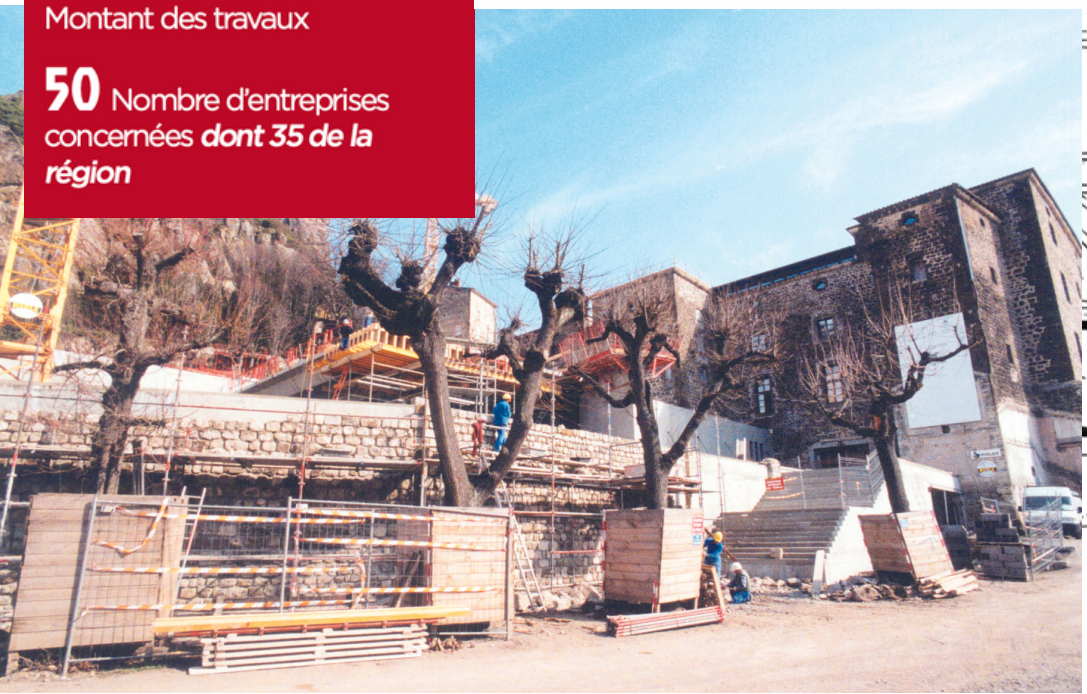

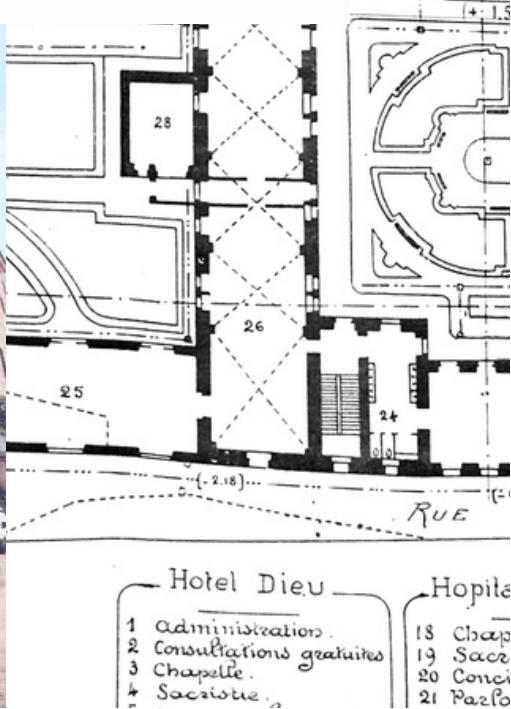

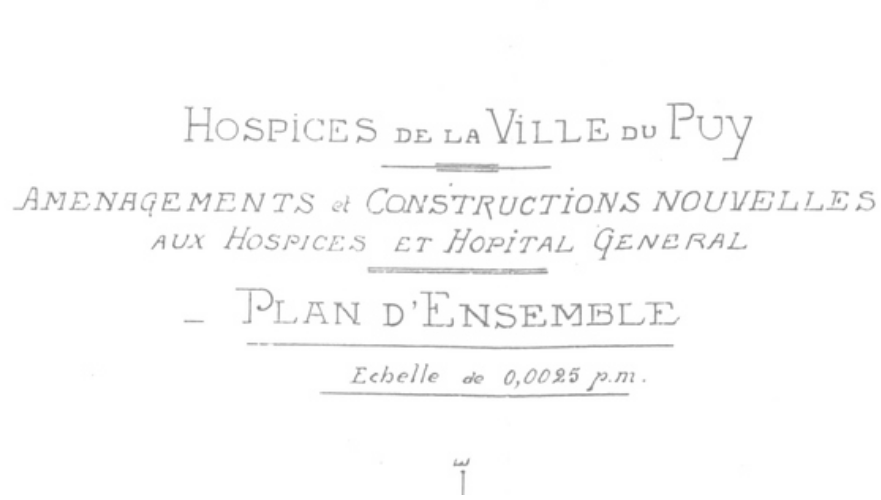

Au début de l'été 2001, les agents du Département prennent possession des bâtiments et découvrent des espaces ouverts qui laissent entrer la lumière. Des bureaux fonctionnels et tous différents.

Pour apprivoiser la lumière, Jean-Michel Wilmotte trouve des solutions astucieuses et discrètes, audacieuses et élégantes, comme pour le bâtiment des Remparts avec les lignes verticales, des fenêtres allongées et des parties vitrées qui allègent la façade si austère.

Entre ce bâtiment et celui de La Visitation, la création de la lame de verre, sorte de fissure entre différentes époques et la passerelle de verre amenent originalité et respiration lumineuse.

La salle des sessions, création ex-nihilo, greffe contemporaine douce, s'intègre bien à l'ensemble avec des baies vitrées tendues sur une fine armature d'acier et un toit végétalisé. L'élégance se retrouve dans les moindres détails. Le plafond, comme le sol en châtaignier blond, se marie avec la lave grise. De cette salle, on découvre le superbe panorama sur le Rocher Saint-Michel.
Cette lave de Bouzantes, on la retrouve dans l'entourage des portes et fenêtres, et aussi dans un certain nombre de sols.

A l'intérieur de la maison du Dauphin, un puit de lumière, colonne de verre et de plexiglas permet un éclairage délicat et évolutif suivant l'heure.

Le mobilier dessiné par le cabinet Wilmotte et réalisé par des ébénistes de Haute-Loire, le plus souvent en châtaignier, s'accorde avec l'ensemble.

Tout cela permet une vraie fonctionnalité : la salle des séances, par exemple, se transforme facilement en salle des congrès.

Jacques Barrot, l'initiateur du projet voulut ressusciter le monument et la ville haute, rappelant que « par le passé, des gens de l'Europe entière fréquentaient ces lieux » et il plaida pour ouvrir, accueillir, pour « retrouver sa vocation initiale. »

Les présidents qui lui ont succédé, Gérard Roche, Jean-Pierre Marcon et aujourd'hui, Marie-Agnès Petit, ont eu à cœur de poursuivre l'œuvre et de l'adapter, de la décorer et surtout de l'animer.

Car, effectivement, le conseil départemental est ouvert vers l'extérieur. Depuis son ouverture, plus de 2 000 manifestations et 150 expositions d'artistes ont eu lieu.

Les habitants viennent nombreux découvrir un site autrefois délaissé et en éprouvent une vraie fierté.

HAUTE-LOIRE, le secret le mieux gardé d'Auvergne

Entre montagnes, volcans, sources et fleuves sauvages, la Haute-Loire propose des horizons et des paysages de moyenne montagne merveilleusement préservés.

Entre Ardèche, Lozère et Cantal, cette terre secrète du sud de l'Auvergne, concentré de panoramas, de couleurs et de senteurs, offre une mosaïque infinie de paysages et de sites qui comblent les amateurs de nature, les adeptes du lâcher-prise ou encore les férus de culture en quête d'émotions.

Chaque pays possède un cachet particulier. Quels contrastes saisissants entre les vastes étendues « chlorophylles » des plateaux volcaniques, la jeune Loire depuis sa source au mont Gerbier-de-Jonc et l'Allier qui impose sa volonté à un relief plein de caractère et qui accueille toujours le saumon atlantique.

La Haute-Loire reflète l'authenticité auvergnate avec ses curiosités volcaniques, ses bourgades typiques (six villages sont classés parmi « Les plus beaux villages de France » !) et sa nature sauvage qui offre des conditions idéales pour la pratique des activités de pleine nature.

Paradis des sports d'eaux vives, de l'itinérance pédestre, cyclo ou vtt, le département invite le visiteur à profiter de ses itinéraires emblématiques (chemin de Stevenson, chemins vers St-Jacques-de-Compostelle, vélo-routes Via Allier et Via Fluvia, Grande traversée de la Haute-Loire à VTT,...) ou d'itinéraires plus intimes « GR470, Sources et Gorges de l'Allier », « GR3, Source et Gorges de la Loire », « GR430, chemin de St-Régis » , au fil de l'eau ou au cœur de montagnes douces.

La Haute-Loire regorge de pépites et prend aussi souvent des airs de Dolce Vita quand on commence à flâner dans les nombreux villages de charme, à Brioude, à la Chaise-Dieu ou dans la surprenante ville du Puy-en-Velay, haut-lieu touristique, patrimoine mondial de l'UNESCO, grand départ vers Saint-Jacques-de-Compostelle et capitale du spectacle numérique.

Une vingtaine de Festivals éclectiques ponctuent la saison touristique de grands rendez-vous. Le Festival de musique de La Chaise-Dieu qui magnifie les grandes œuvres du répertoire sacré et symphonique et les Fêtes du Roi de l'Oiseau au Puy-en-Velay qui font revivre les arts à la Renaissance sont parmi les plus renommés.

Les foires aux champignons, aux chevaux, aux ovins et bovins rythment quant à elles les saisons avec les nombreux marchés colorés qui offrent une large place à une kyrielle de produits issus d'un terroir d'une qualité reconnue.

www.myhauteloire.fr

La Lentille Verte du Puy, reine des légumineuses

La Lentille verte du Puy, produit du terroir emblématique de la Haute-Loire, a élu domicile dans le département depuis plus de 2000 ans, suite à son introduction par les Romains. Son nom générique « Lens esculenta puyensis » en atteste.

La Lentille verte du Puy demande une terre rassise en profondeur, fine en surface et bien ressuyée. Les semis ont lieu de mars à avril et la récolte d'août à mi-septembre. A maturité, le plant de lentille atteint entre 20 et 30 cm de hauteur. Ses fruits sont des gousses renfermant généralement deux graines et sa couleur caractéristique est le vert pâle avec des marbrures bleutées.

Ce « caviar végétal », tel est son surnom, séduit aussi bien les papilles que le corps. Riche en fer, elle est aussi généreuse en vitamine B, en magnésium, en antioxydants et pauvre en lipides. Elle arrive en tête du classement des légumes secs les plus riches en protéines : 10 gr pour 100 gr de lentilles. On aurait bien tort de s'en priver !

La Lentille Verte du Puy peut se vanter d'avoir son AOP depuis 2008. Sa zone de culture s'étend entre 600 et 1200 m d'altitude, sur près de 90 communes et sur des sols à dominante volcanique. Sur ce territoire règne un climat spécifique appelé effet de Foehn qui dessèche la lentille avant sa maturité complète, ce qui lui donne ses caractéristiques gustatives : une peau fine à l'amande non farineuse.

Appréciée, entre autres, par les Chefs de l'Elyssée, elle s'est même invitée chez nos amis anglo-saxons, au menu de la prestigieuse école du Prince Georges car elle stimulerait aussi la concentration et la mémoire.

Aujourd'hui, plus de 650 producteurs sont fiers de cultiver ce produit d'exception.

Les Altiligériens parlent de la Haute-Loire !

Depuis 2016, Mon Avis Citoyen interroge les habitants de tous les territoires de France sur ce qu'ils y trouvent de positif et de négatif. En Haute-Loire, plus de 10.000 expressions citoyennes ont déjà été collectées !

Premier enseignement : les Altiligériens sont fiers de leur département : **plus de 8 habitants sur 10 recommandent à un ami de venir s'installer en Haute-Loire**. C'est 10 points de mieux que la moyenne régionale et nationale.

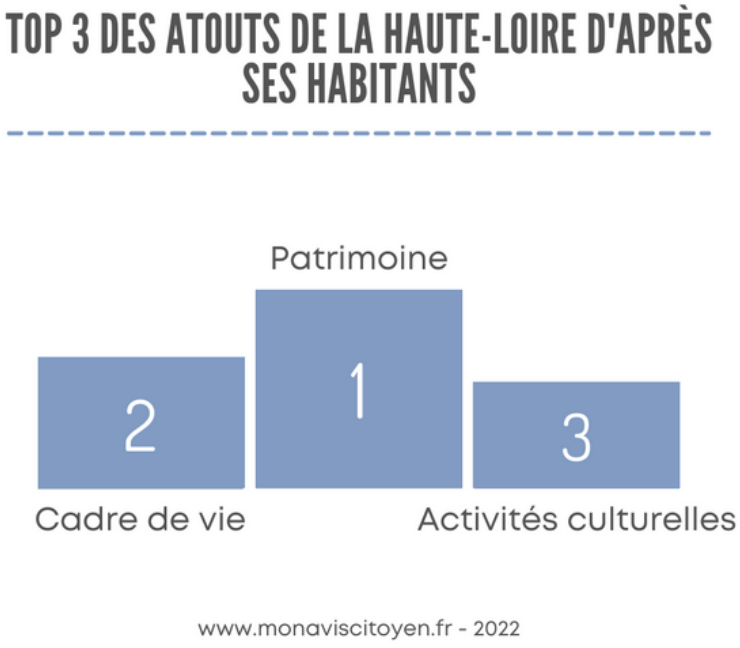

Le patrimoine, c'est le top : « *C'est très agréable de se balader au milieu de ce patrimoine historique unique.*», nous dit cet habitant de 33 ans du Puy en Velay

Le cadre de vie : cet habitant de 49 ans de Monistrol exprime l'opinion générale en écrivant : « On est à la campagne et on a toutes les infrastructures »

La **culture** est riche : Le Puy est dynamique : « je trouve que c'est une ville qui bouge pas mal pour sa taille et qui a de nombreux événements (des concerts / théâtres de qualité), roi de l'oiseau, nuit de St Jacques... » nous dit cet habitant. Mais aussi les villages : « Craponne est connu dans toute la France, et même au-delà, grâce à son festival Country de qualité reconnu des spécialistes ».

Le coup de cœur Mon Avis Citoyen : la « Chapelle Numérique » Saint Alexis, au Puy en Velay, qui propose une expérience culturelle innovante : venez y découvrir les légendes et les secrets de la Haute-Loire via un voyage immersif surprenant qui a déjà séduit 30 000 curieux.

La Haute-Loire, ce sont ses habitants qui en parlent le mieux !

PORTRAIT : DOMINIQUE FAURE, LA BATTANTE !

Jean-Philippe Delbonnel, La Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité : **Dominique Faure**, **Olivier de Brabois**

Pouvez-vous vous présenter ?
Je suis ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité auprès de Gérald Darmanin et de Christophe Béchu. Précédemment, j'étais secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité et quand Caroline Cayeux, a pris la décision de quitter ses fonctions, on m'a proposé de reprendre les deux portefeuilles, celui des collectivités locales qu'elle détenait et celui de la ruralité.
Ruralité et collectivités territoriales pour montrer l'importance que revêt la ruralité pour le gouvernement puisque les collectivités locales, elles, sont aussi bien dans l'urbain que dans le rural. Il y a une volonté pour nous de montrer notre attachement aux territoires ruraux, et nous allons le prouver concrètement par des actes et un programme d'actions dès janvier, mais aussi par la volonté de réconcilier les territoires ruraux et les territoires urbains.

D'où venez-vous, étiez-vous élue ?
J'étais maire de Saint-Orens-de-Gameville de 2014 jusqu'au 7 juillet de cette année, où j'ai passé la main à un de mes adjoints, étant devenue députée depuis le 19 juin.
J'ai aussi été première vice-présidente de Toulouse Métropole auprès de Jean-Luc Moudenc et je suis devenue députée de la 10e circonscription de Haute-Garonne, dont Saint-Orens est une des deux plus grandes ville, avec 108 communes très rurales.

Ma commune de Saint-Orens-de-Gameville est une commune de 14000 habitants au sein de la métropole toulousaine, située à l'Est de la ville de Toulouse.

Vous êtes une rurale dans une métropole urbaine ?
Saint-Orens est la seule commune de ma circonscription à appartenir à la métropole. Toutes les autres appartiennent à des intercommunalités beaucoup plus petites, c'est donc une circonscription très rurale. Ma commune était la charnière entre ruralités et urbanités entre des terres lauragaises, céréalières et agricoles de l'Est de ma commune et la quatrième métropole de France, Toulouse a l'Ouest.

Qu'est-ce qui vous amène à la politique ?
Je suis un pur produit du monde de l'entreprise. J'ai été pendant 25 ans dirigeante dans de grandes entreprises. Mon ami, le sénateur-maire de Revel, Alain Chatillon, me propose en 2012 de me présenter aux élections législatives sur la 10e circonscription. Alain Chatillon considérait que c'était perdu d'avance face à Kader Arif, devenu ministre délégué aux anciens combattants suite à l'élection de François Hollande. Alain Chatillon souhaitait une femme d'entreprise, battante ancré sur le territoire. J'y réfléchis pendant quinze jours, j'y vais ! On me donne une investiture commune du centre à la droite, du Parti radical à l'UMP à l'époque, pour faire campagne face a Kader Arif.

Politiquement, où vous situez- vous à l'époque ?
J'étais nulle part. Je suis à ce moment là d'une famille du centre droit et je rejoins le Parti radical valoisien, qui a fusionné avec le Parti radical de gauche pour devenir aujourd'hui le Parti radical. C'est vrai que ce parti a des marqueurs auxquels je suis très attachée, comme l'Europe, la laïcité, l'humanisme. Et puis c'est le plus vieux parti de France ! Il y a tout un socle, une histoire avec Jean-Louis Borloo à ce moment-là qui le préside et qui porte toutes les valeurs de l'écologie.

Je mène une campagne extrêmement positive, dynamique, gaie, sans mauvais coup. Mon opposant, Kader Arif, a été secrétaire départemental du PS, député européen, proche de Lionel Jospin.
Par ailleurs, Martin Malvy, qui présidait notre région, soutenait Kader Arif, mais m'appréciait beaucoup car j'étais chef d'entreprise sur le territoire, j'étais très innovante dans mes propositions et très proche des collectivités locales.
Je perds avec un score, autour de 42%.

Pendant cette campagne, j'ai installé mon QG à Saint-Orens et trois associations de la commune me sollicitent pour partir aux municipales de 2014. Je leur donne mon accord en février 2013 avec pour unique condition que nous soyons unis.

Nous sommes partis pour une campagne d'un an ! Nous étions face à un maire communiste, instituteur de la ville, devenu directeur d'école, très proche des habitants. Il avait connu plusieurs générations d'enfants, mais au cours de ses deux mandats, n'avait pas vraiment développé ni modernisé la ville. Notre liste a gagné au premier tour à 54%. Je deviens donc maire de Saint-Orens-de-Gameville !

Y'a-t-il eu à un moment donné, un meeting, une rencontre avec un politique qui a fait naître en vous l'envie d'entrer en politique ?
J'ai été directrice régionale pour un certain nombre d'entreprises qui étaient de grandes entreprises, par exemple SFR, que j'ai dirigé pendant huit ans sur le Grand Sud-Ouest.

Dans les années 1990, je suis alors proche du monde politique locale parce que SFR cherche à implanter un centre d'appels avec 800 personnes ! Nous sommes avec Toulouse alors en concurrence avec Rennes et Grenoble avec un bâtiment idéal au centre de Toulouse pour ce centre d'appel. Nous en parlons avec Dominique Baudis, maire de Toulouse à l'époque, et nous allons voir ensemble le président de SFR pour le convaincre de choisir Toulouse. Et on y arrive ! J'ai un peu découvert ici la proximité entre le monde économique et le monde politique en local.

Peu de temps après, Françoise de Veyrinas, première adjointe au Maire de Toulouse en charge des affaires sociales, me demande de créer une association qui fédère les grandes entreprises de Toulouse, ce que nous avons réalisé avec Toulouse Ouest Partenaires. Cette association fédère une vingtaine d'entreprises qui s'engagent en faveur de l'intégration sociale des habitants de nos quartiers les plus défavorisés par le travail, directement, ou indirectement par l'intermédiaire des prestataires.

C'est le début d'un lien étroit entre élus locaux et entreprises mais à aucun moment je n'ai pensé que je pourrais un jour m'engager en politique.

Pour résumer, je dirai que ce sont les sollicitations d'Alain Chatillon et de Jean-Luc Moudenc qui m'ont fait sauter le pas !

Que découvrez vous pendant cette première campagne des législatives ?
J'ai découvert le militantisme car je n'appartiens à aucun parti, et ma famille n'était pas une famille militante. J'ai découvert un monde de militants, dévoués, engagés pour leurs idées et pour un projet politique. Une aventure humaine avant tout !

Je me suis découverte très centriste, avec cette campagne. La valeur travail a toujours été importante dans ma famille, il s'agit de générer de la richesse dans nos entreprises, générer de la richesse sur le territoire pour pouvoir ensuite la redistribuer.

Je suis un vrai soutien des entreprises et des politiques de développement économique sur les territoires. Et c'est pour ça qu'une fois élue maire en 2014, le président de la Métropole, Jean-Luc Moudenc, me propose une vice-présidence : développement économique.

Vous continuez de travailler à ce moment-là ?
Oui, je continue, mais j'avais du mal à tout gérer ! J'étais directrice régionale pour un cabinet de conseil en ressources humaines, Altedia, avec une centaine de consultants sur tout le quart Sud-ouest.
On a l'impression que vous regrettez cette entreprise ?
Absolument pas !
Je suis élue en 2014, et je découvre que j'aime l'engagement public, parce que, en fait, j'aime les gens. Et ça on ne le mesure pas trop dans l'univers de l'entreprise !
Je découvre l'intérêt général, les politiques publiques et ne gagner que 880 € par mois comme maire de Saint-Orens.
Je suis fière de travailler pour l'intérêt général et de me lever chaque matin pour servir mon territoire. J'aurais regretté de passer à côté. Je suis passé de mon poste de directrice régionale à celui de maire d'une ville de 14 000 habitants, avec un budget de 17 millions d'euros et 250 agents.

Je n'ai pas de clients en face de moi mais des citoyens.
Vous levez de l'impôt, il faut donc que vos citoyens dont je veux améliorer la qualité de vie, voient que la ville s'embellit et que vous offrez davantage de services publics.
Nous mettons la mobilité professionnelle des agents au cœur de mon projet. Je ne souhaitais pas que les 250 agents fassent le même métier plus de 10 ans. Nous avons beaucoup misé sur la formation en interne !
Je pense que j'amène à ce moment-là, dans la collectivité des pratiques utiles de ressources humaines et de gestion budgétaires.

Vous n'avez pas trop subi la lourdeur de la fonction publique territoriale ?
J'apprends, j'écoute et je respecte. J'ai un DGS incroyable qui effectivement pose le cadre de la fonction publique territoriale. Je l'écoute sur tout ce qui engage juridiquement la collectivité.

Je prends aussi un plaisir incroyable à travailler avec les 26 élus de la majorité.Nous avons transformé notre programme politique en politiques publiques.

Nous rendons compte de notre action aux concitoyens au travers de bilans réguliers.

Vous appliquez à la collectivité ce que vous avez appris dans le domaine de l'entreprise ?
Quelques méthodes en termes de gestion de projets. Je pense qu'il est important de consacrer beaucoup de temps à nos concitoyens, dans la rue, chez les commerçants, et que nous mettions en place une démocratie de proximité.

Nous faisons des réunions de quartiers tous les mois. Nous prenons du plaisir à animer ces réunions publiques.

C'est cela être au service de nos citoyens, comme j'ai été au service de mes clients.

Vous avez un peu souffert sous le quinquennat Hollande ?
Complètement ! On a perdu 1,5 million sur un budget de 17 ! Soit 10 % de mon budget. C'est un président qui n'a pas soutenu le monde économique, qui n'a pas été suffisamment dans l'action, qui n'a pas modernisé notre pays et qui ne l'a pas réformé.

Dès 2017, vous êtes séduite par Emmanuel Macron ?
Complètement, il est hors du commun, En 2017, je suis très émue quand il fait sont discours de victoire devant la pyramide du Louvre.

Je rejoins En Marche en novembre 2017. Et depuis ce jour je soutiens la politique du Gouvernement. Je suis séduite par la vision européenne, l'ambition, le courage d'Emmanuel Macron face aux multiples crises que nous avons traversées et que nous traversons.

Arrive 2022, et vous entrez au Gouvernement ?
Depuis 2017, je suis un soutien actif du Président de la République et je me rends compte chaque jour de la difficulté de gouverner. Je vois toujours le verre à moitié plein. Je ne comprends pas les citoyens et les élus locaux qui ne se souviennent pas des pertes de DGF pendant des années. Cela m'a donné envie de militer pour sa réélection et de valoriser son action.

On me sollicite en 2022 pour être candidate aux élections législatives, et je gagne à 211 voix près avec une campagne, très différente des deux précédentes : j'ai le soutien du Président de la République et la NUPES en face.
Je deviens donc députée pour 15 jours puis je reçois un appel de la Première ministre qui me propose le secrétariat d'État à la ruralité.

Je suis un pur produit de l'ascenseur social : mes parents étaient instituteurs et mes grands-parents ouvriers agricoles.
Je m'entends très bien avec Christophe Béchu, mon ministre de tutelle, et je me sens très bien dans ce ministère de la Cohésion des territoires et de la transition écologique. Alors, avec la première ministre, nous allons faire les transitions qui s'imposent par et pour les territoires.

Je prends beaucoup le temps de faire des déplacements dans les territoires, 37 visites à ce jour, pour mesurer l'efficacité de nos politiques publiques et mesurer la difficultés que rencontre nos concitoyens. Je mouille ma chemise pour aller à la rencontre des habitants, des élus, des associations, comprendre et ensuite proposer à la première ministre dès janvier un programme d'actions pour les territoires ruraux. Il existe déjà un agenda rural mais pas suffisamment visible car il contient 181 mesures. Je souhaite porter quelque chose de plus concis et concret.

La première ministre m'a ensuite proposé de devenir ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et j'y vois un signe de reconnaissance du travail que nous avons fait pendant cinq mois sur la ruralité. Nous allons travailler désormais à la cohésion de tous les territoires, à la réconciliation entre les ruraux et les urbains. Il ne s'agit de ne rien imposer : c'est par la contractualisation partagée que nous allons réconcilier les territoires.

Allez-vous porter le retour du Conseiller territorial, ou bien est-ce quelque chose d'enterré ?
Non, ce n'est pas enterré du tout ! C'est un sujet majeur au plan stratégique dont se saisiront Christophe Béchu et Gérald Darmanin. Moi je serai en soutien et je m'y investirai.
Vous percevez que je veux être la Ministre de tous les territoires. Je connais bien la ruralité mais aussi les villes. Je vais essayer de faire en sorte de m'appuyer sur cette expérience de la diversité des territoires.

Je souhaite aussi amener des résultats. Je souhaite proposer des indicateurs de l'efficacité de nos politiques publiques pour être capable de mesurer notre efficacité régulièrement. Mon objectif c'est de redonner confiance par des résultats concrets pour les élus et les citoyens.

Pourquoi deux ministres de tutelle ?
Tout d'abord, pour ancrer l'écologie dans les territoires, avec 2 milliards de fonds verts en 2023 pour les collectivités !
Cette enveloppe sera départementalisée, remise entre les mains des préfets, pour que le dispositif soit souple et extrêmement rapide.

Ces 2 milliards d'euros viennent en complément des 2 milliards d'euros de dotations d'investissements que nous maintenons cette année. Le fonds vert sera un fond avec un fonctionnement très simple, nous voulons que le dispositif soit souple ! Pas d'appels à projets, les élus doivent pouvoir demander de bénéficier de ce fonds de façon rapide.

Pour prendre des exemples, ce fonds pourra servir à installer des ampoules LED, désimperméabiliser des cours d'écoles, rénover des bâtiments publics, dépolluer une friche, etc.

Il faut aussi que les collectivités et l'État travaillent ensemble au niveau local, que l'Etat et ses services déconcentrés accompagnent les collectivités dans leurs projets. Je serai attentive, au côté de Gérald Darmanin, à la lutte contre les violences faites aux élus. Nous devons les protéger.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Les enjeux autour de la souveraineté : l'Etat, l'industrie, la classe moyenne et l'énergie, pour reprendre possession de notre destin commun.

Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Si trop d'État détruit la société, pas assez la met aussi en péril. L'énorme machine administrative qui continue à tourner ne sauve même plus les apparences. Quand l'État n'assure plus l'ordre, la sécurité, quand la violence s'installe à l'école et que le niveau scolaire s'effondre, quand l'hôpital ne fait plus face, quand la continuité des transports publics n'est plus assurée, quand les factures d'électricité explosent et que les prélèvements pèsent de plus en plus lourd, l'État est en question. On a réussi à en faire un monstre bureaucratique avec une inefficacité croissante de la dépense publique.

On est en droit de penser qu'à long terme le monde et l'Europe vont beaucoup changer tellement l'échec de ce que nous avons construit depuis la fin de la guerre froide est patent. Mais en attendant, il nous faut **comprendre ce qui ne va pas pour stopper cette espèce d'effondrement** qui est train de se produire sous nos yeux. **Pour l'Europe**, il n'y a pas d'autre issue que son échec, qu'on ne saurait souhaiter, ou sa transformation. Le principe de la libre circulation sans limite, qui amène autant de migrants de manière anarchique et inhumaine, n'est pas tenable. **Celui de la concurrence et du libre-échange sans limite, non plus.** C'est en faisant de la concurrence et du marché une véritable religion que la Commission européenne, et pas seulement les écologistes antinucléaires, a accompli le tour de force de faire sombrer l'extraordinaire réussite industrielle, économique et sociale qu'était EDF dans le naufrage que nous connaissons aujourd'hui et dont rien ne sera sauvé si nous n'en finissons pas rapidement avec le marché européen de l'électricité, une concurrence qui fait monter les prix au lieu de les faire baisser et oblige EDF à subventionner ses concurrents moins compétitifs pour qu'ils puissent lui faire concurrence. Le temps est venu de corriger ce qui dans la construction européenne nous fait marcher « cul par-dessus tête ». L'énergie est la meilleure illustration de ce dogme devenu impuissance.

La France affronte en effet **une crise énergétique sans précédent** depuis les chocs pétroliers des années 1970. Cinquante ans après, elle est confrontée à l'effondrement de son système électrique et à un risque majeur de black-out. Au cœur de l'hiver, les pics de consommation pourraient atteindre 150% de notre capacité de production. Ce déséquilibre s'explique par la chute de la production nucléaire au moment où les capacités des installations solaires, éoliennes et hydrauliques sont réduites et ne répondront jamais à elles seules aux enjeux qui sont les nôtres.

Les conséquences du krach de la filière électrique sont dévastatrices, pour les ménages et les collectivités bien-sûr, mais plus encore pour les entreprises, avec des pertes de production et de revenus, qui ne laissent à nombre d'entre elles, notamment dans l'industrie, d'autre choix que celui de la faillite ou de la délocalisation. **La responsabilité première revient aux dirigeants politiques de notre pays qui, depuis plusieurs décennies, ont entrepris de détruire méthodiquement la filière d'excellence et le facteur de compétitivité décisif que représentait le secteur nucléaire.** La politique de l'énergie a perdu toute cohérence depuis 2012 pour être livrée à l'idéologie de la décroissance et à la démagogie. L'autre échec est celui du **marché européen de l'électricité** qui a été conçu pour faire baisser les prix pour le consommateur en faisant l'impasse sur la production et l'impératif de sécurité. D'où l'indexation des prix sur le gaz russe, qui a fait de l'Union l'otage énergétique de Vladimir Poutine. Comment peut-on accepter encore le dictat allemand qui nous empêche d'en sortir !?

L'incapacité des Vingt-Sept à répondre poussent tous les industriels européens à repenser entièrement leurs politiques d'investissement : au lieu de relocaliser les usines comme ils en avaient envie pour devenir plus local et aussi pour créer de l'emploi en bons citoyens, ils sont aujourd'hui très fortement incités à délocaliser massivement, cette fois non plus en Chine mais en Amérique. L'interrogation des états-majors n'est pas circonstancielle. Les deux continents, **Amérique et Europe, ont adopté des stratégies fondamentalement différentes sur les deux transformations fondamentales de notre temps : le réchauffement climatique et l'atrophie de la classe moyenne.**

Les Etats-Unis abordent la question environnementale avec l'idée qu'il n'y a de bonne réponse que technologique. Washington et la finance s'allient pour subventionner et financer la cleantech et pour prendre le leadership mondial de l'industrie de la décarbonation. Les normes et contraintes pour forcer les acteurs vers les usages « propres » ne sont que secondaires, voire négligeables. **L'Europe a fait le choix inverse. Elle joue sur les interdictions** (l'automobile à moteur thermique au-delà de 2035) et, comme l'y incitent les économistes européens, sur le prix : l'énergie fossile doit être chère puis progressivement très chère pour en raréfier l'usage. La conséquence pour l'industrie est de nature opposée : elle est choyée outre-Atlantique, elle est, ici, condamnée à s'adapter.

Prenons garde en outre, car notre agriculture est en train de prendre le même chemin que notre industrie... Ce serait une catastrophe plus grande encore puisqu'il en va de notre souveraineté alimentaire et de la capacité pour notre pays à nourrir chacun.

La politique industrielle américaine a un autre objectif : **rétablir la classe moyenne et lui éviter de tomber dans un populisme** menaçant la démocratie. Toutes ses décisions sont passées au crible du bénéfice pour la classe moyenne. L'axe économique est de reconstruire l'industrie pourvoyeuse d'emplois qualifiés et de relancer la recherche-développement pour s'assurer la puissance technologique face à la Chine et relocaliser. Les Européens se sont mobilisés contre le protectionnisme de l'IRA (Inflation Reduction Act), mais sans trouver aucune écoute.

L'Europe devrait plutôt s'en inspirer. La crise énergétique devrait conduire à mettre fin à la politique du chacun pour soi et le marché pour tous, qui a conduit là où nous sommes. La crise industrielle qui vient devrait, elle, provoquer un pacte de long terme et de grande ampleur indispensable pour lutter, ici aussi, contre le populisme. Mais l'industrie n'est pas la priorité à la Commission de Bruxelles où l'idéologie libérale survit au départ des Anglais et où elle est considérée comme « sale » sous l'influence des écologistes **L'autre obstacle** est l'Allemagne qui met des freins à la stratégie de « souveraineté européenne » et négocie en parallèle sa survie propre à Pékin (où Olaf Scholz s'est rendu seul) et à Washington. « L'Allemagne, nous dit un banquier français, a la stratégie du dernier survivant. » L'Europe doit vite lui donner tort.

Il nous faut, pour relever ces défis de la souveraineté en fait, retrouver le sens de l'État, et qu'il soit admis qu'il y a une raison d'État même si chacun s'en fait sa propre idée et que cette raison d'État est une raison nationale.

Très belle année 2023 de reprise de possession de notre destin commun.

Départementalement vôtre.
Stéphane Sautarel

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

Le Cercle des Élus locaux travaille sur une proposition de réforme du Grand Paris

Le Cercle des Élus locaux a débattu, mardi 13 décembre, des perspectives de réforme institutionnelle du Grand Paris, en présence notamment du sénateur Hervé Marseille.

Élus et experts ont partagé le constat que la loi de 2016 sur l'organisation du Grand Paris n'a pas atteint ses objectifs. La concurrence financière et fiscale entre les 12 établissements publics territoriaux (EPT) et la métropole du Grand Paris (MGP) empêche toute conduite coordonnée et efficace de leurs politiques publiques. La préservation des intérêts de chacun empêche toute avancée vers une mutualisation des moyens et une meilleure répartition des richesses.

Partant du principe que les communes qui composent avec Paris la petite couronne de la région parisienne (7,2 millions d'habitants) ont véritablement besoin de mieux travailler ensemble pour répondre aux déséquilibres et aux enjeux de l'espace métropolitain, le Cercle des Élus Locaux propose de fusionner territoires et métropole en créant une entité unique, pilotée par les maires et pour les maires.

Cette réforme passe par une intégration totale de la gouvernance, des moyens et des compétences de la métropole et de ses territoires. Les principales politiques publiques seraient coordonnées aux deux échelles, et feraient l'objet d'un contrat d'objectifs et de moyens définis et mis en œuvre conjointement par les territoires et la métropole.

Le nouvel ensemble constituerait un seul EPCI à fiscalité propre qui fonctionnerait à deux niveaux, avec le maintien des 12 conseils de territoire et du conseil métropolitain.

La réforme mettrait fin à la concurrence financière et fiscale entre territoire et métropole : le nouvel ensemble serait doté d'un seul budget agrégeant la totalité des recettes actuelles de la MGP et des EPT, soit environ 6 milliards d'euros.

Ce budget serait réparti par territoire, avec un mécanisme de péréquation puissant entre eux pour réduire progressivement les écarts de richesses, grâce à la croissance des bases fiscales et l'unification des taux de contribution foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Aux territoires ensuite de reverser aux communes une attribution de compensation dont serait déduit le fond de compensation des charges transférées (FCCT).

Avec une telle réforme, les communes qui composent le Grand Paris pourront continuer d'améliorer le cadre et la qualité de vie de leurs habitants. Les élus et les experts présents sont convenus que les conditions politiques d'une telle réforme n'étaient pas réunies, faute de volonté au plus haut niveau ni de majorité au parlement. Convaincu qu'une nouvelle organisation institutionnelle du Grand Paris est d'intérêt national, le Cercle des élus locaux continuera d'y travailler et invite les élus intéressés à le rejoindre pour s'informer et se former à ces enjeux.

Société du Grand Paris

Le Cercle des Élus locaux

C'est à la fois un institut de formation au service des élus locaux et un laboratoire d'idées au service de l'intérêt général.

Le Cercle mobilise des élus locaux et des experts nationaux pour proposer des formations sur mesure sur les sujets auxquels sont confrontés les élus et leur apporte des solutions concrètes, applicables au cours de leur mandat.

Il réunit également chaque mois des personnalités et des experts pour être utile au débat public et nourrir la réflexion des élus locaux. L'objectif étant de contribuer au débat d'idées pour faire avancer la décentralisation à travers des événements sur des sujets d'actualité, des études, des sondages et des publications régulières.

« Nous avons fait le choix de créer le Cercle des Élus Locaux car nous croyons que la France sera mieux gouvernée si elle fait davantage confiance à ses élus locaux. »

Hugues Anselin, Président de Fursac, Anselin & Associés et co-fondateur du Cercle des Élus Locaux et Etienne Lengereau, Maire de Montrouge et Co-fondateur du Cercle des Élus locaux.

Monavis-citoyen

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

Enquête Mon Avis Citoyen – Le Journal des Départements

Les indemnités des maires : qu'en pensent les citoyens ?

Mon Avis Citoyen, a demandé à 746 français, habitants de communes de 10 à 50.000 habitants, si les indemnités de leur maire leur semblent justifiées, et pourquoi ? Quels enseignements peut-on en tirer ?

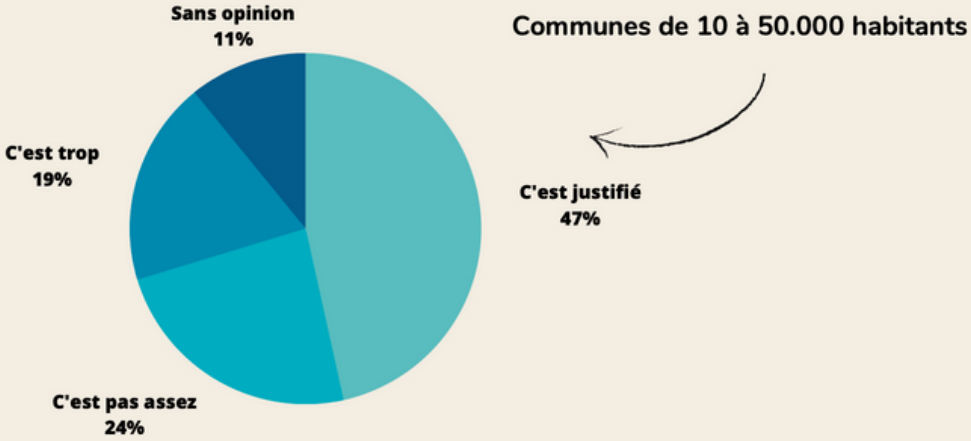

Pourquoi ?

Les responsabilités des maires le justifient

- *« Ce n'est pas énorme au vu des responsabilités… »*
- *« Au regard des responsabilités endossées et de la disponibilité attendue. »*

La charge de travail est importante

- *« Un travail de mairie, ne compte ni ses heures ni son engagement passé aux côtés des citoyens »*
- *« Le travail d'élu et de maire en particulier c'est du 24/24h »*

C'est une charge qui prend du temps

- *« Salaire à ramener à un emploi du temps de cadre »*
- *« Gérer une ville prend du temps, et toute peine mérite un salaire équivalent »*

Mais les critiques habituelles restent présentes dans l'expression spontanée :

La question des « avantages », réels ou supposés, reste présente dans près de 3% des expressions spontanées (*« Ici on ne parle que de salaire. Quels sont les autres avantages. Voiture de fonction, repas, primes …. »*)

De même, la question du cumul est citée par 2,5% des répondants en expression spontanée (*« C'est souvent le cumul des indemnités qui est indécent. »*)

Enfin, faut-il encore parler d'« indemnités » ?
Moins de 2% des répondants utilisent ce terme en expression spontanée, quand 7 fois plus utilisent le mot « salaire » !

Les résultats complets seront publiés dans le prochain Journal des Départements

Contact :
Yves Kergall, co-fondateur, ykergall@monaviscitoyen.com , 06 31 96 20 51

GROUPE
DELBO PRESSE

LA GRANDE AUDITION DES TERRITOIRES

Livre disponible dès maintenant sur delbopresse.com

Actualités Politiques

Dominique Faure remplace Caroline Cayeux

Dominique Faure a été nommée au poste de ministre en charge des collectivités territoriales et de la ruralité après la démission de caroline cayeux. Elle reste sous la double tutelle de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et de l'Outre-Mer.

Dominique Faure et la ruralité

Sa nomination est critiquée par certains tenants de la ruralité qui perdent le secrétariat d'État qui leur était entièrement dédié avec des dossiers importants comme la suite de l'Agenda rural, la réforme des ZRR, et le projet d'un plan d'action rurale. Elle conserve pourtant la ruralité dans ses prérogatives. Pour Bernard Delcros, sénateur du Cantal il n'y a plus « l'assurance d'un ministre qui se consacre entièrement à la ruralité ».
Pour le président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Michel Fournier, après les politiques Action cœur de ville (ACV) et Petites Villes de demain (PVD) ; il faut un programme pour les villages.

27. Eure

Alexandre RASSAERT élu président

Le vendredi 16 décembre au cours d'une session extraordinaire, Alexandre Rassaërt (35 ans) a été élu Président du Conseil départemental par 39 voix sur 45. Il succède à Sébastien Lecornu, ministre des Armées qui s'était engagé à abandonner son poste de Président.

53. Mayenne

L'opposition réclame un changement de gouvernance

A la suite de la publication du rapport de la chambre régionale des comptes, l'opposition parle d'ambiance de fin de règne et a dénoncé les coûts du budget attractivité « trois fois plus important que ce que les élus votent. »

65. Hautes-Pyrénées

Discours musclé du Président Michel Pelieu

Lors de la session de décembre, le Président Michel Pelieu dans son discours d'ouverture a souligné les « dépenses subies ou imposées par l'Etat. » Il a fort vertement critiqué les bureaucrates de la haute administration de l'Etat « les crétins d'en haut, enfermés dans des bureaux sans fenêtres, qui prennent des décisions en suivant des guides de procédure et des tableurs Excel. », et certains ministres qui mènent le pays « dans le mur qu'elle percute aujourd'hui.» et plaidé pour une nouvelle décentralisation s'appuyant notamment sur les Départements.
Il s'en prend aussi aux choix énergétiques pris : « La France a perdu son indépendance énergétique et, comble de la bêtise, elle doit désormais réactiver les centrales à charbon et recourir au Gaz Naturel Liquéfié américain issu de la fragmentation hydraulique. D'où l'explosion des coûts énergétiques et « sur ce point, nous attendons du Gouvernement d'autres réponses que «je baisse, j'éteins et je décale ».
Et de conclure en souhaitant que « cette pénurie ne soit pas la énième manifestation du recul français, mais plutôt le 1er jour du renouveau. »

66. Pyrénées-Orientales

Élection départementale partielle

Elle avait lieu dans le 5e canton de Perpignan-Canohès et Louis Aliot et Carla Muti l'ont assez largement emporté avec 53,5% des suffrages. Le maire de Perpignan intègre donc le Conseil départemental.
La participation légèrement en hausse au second tour reste faible (23,6%)
L'arrivée des deux élus du Rassemblement National est une première dans cette assemblée.

67-68 Communauté Européenne d'Alsace

Audition au Sénat du Président Frédéric Bierry, en vue d'une loi sur la décentralisation

Il a, sans surprise souhaité une décentralisation différenciée adaptée aux réalités des territoires et a réaffirmé la particularité et la réalité de la région Alsace, transfrontalière « région de fait ». Aussi il souhaite devenir une région de droit avec les compétences de la Région et du département, ce qui simplifierait l'organisation et la compréhension pour les citoyens.

92. Hauts-de-Seine

Les élus de Nanterre disent nom à un déménagement du Conseil départemental

Ils ont demandé au président du Département Georges Siffredi, de renoncer à son projet de déménagement à la Défense.
Le Département avait déménagé en 2018 mais en restant à Nanterre. Les locaux se sont avérés trop petits pour accueillir les 2.300 agents de la collectivité. Un nouveau lieu d'accueil a été envisagé au pôle Léonard de Vinci à Courbevoie.
Le projet de 125 000 m², exemplaire du point de vue environnemental, devrait être livré en 2024
Les élus de Nanterre s'opposent à un tel projet regrettant de voir le Département quitter un quartier populaire et mixte et s'indignent du montant des travaux prévus.

93. Seine-Saint-Denis

Premier budget participatif

Le Département a lancé en mars 2022 son premier budget participatif. Toute personne dès 11 ans habitant, travaillant ou étudiant en Seine-Saint-Denis était invitée à proposer un projet servant l'intérêt général et s'inscrivant dans le champ des compétences départementales.
Accompagnés par les équipes du Département, notamment à l'occasion de plus de 60 ateliers et réunions publiques organisés sur tout le territoire, les participants ont proposé 576 projets.
Après une période d'étude de faisabilité des 576 projets, 181 projets ont été retenus et soumis au vote. Plus de 7 400 personnes ont ensuite voté, du 15 septembre au 2 novembre, pour soutenir leurs propositions préférées. Dotée d'une enveloppe de trois millions d'euros, cette première édition du budget participatif de la Seine-Saint-Denis va permettre de réaliser 106 projets qui se concrétiseront dès 2023 partout sur le territoire.
Installation d'appareils de remise en forme dans l'espace public à Aubervilliers, d'une boîte à livres au parc du Sausset à Aulnay-sous-Bois ; plantations d'arbres à Bagnolet ; création d'un abri à l'entrée du collège République à Bobigny ; réalisation d'une promenade autour de la biodiversité au parc George-Valbon à La Courneuve…

Région Grand-Est

Jean Rottner, Président de la Région a décidé de quitter la vie publique à la fin de l'année 2022. Il précise qu'il se retire de tous ses mandats et que des impératifs familiaux animent cette lourde décision.

Actualités Environnement

Fonds vert

Le ministère de la Transition écologique vient de publier un guide pratique d'utilisation pour décideurs locaux. Ce fonds de 2 milliards d'euros qui va démarrer dès le 1er janvier 2023 ; doit permettre aux collectivités d'accélérer leur transition écologique ». Il sera engagé sur les territoires sous la responsabilité des préfets, et sans appel à projets, souligne le guide.

S'adressant à des partenaires publics ou privés, trois types d'actions pourront être financés – le renforcement de la performance environnementale dans les territoires, leur adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Les soutiens financiers destinés aux collectivités se font de façon simplifiée via la plateforme aides-territoires. Un soutien en ingénierie pour les porteurs de projets est apporté par les différentes agences de l'Etat .

Le guide précise les travaux concernés.

Pour le premier axe : rénovation énergétique des bâtiments publics, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Pour le deuxième axe : moyens de prévention des inondations, appui financier aux collectivités gestionnaires de digues dans le cadre de la compétence Gemapi, appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents, renforcement de la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques, la prévention des risques d'incendies de forêt (toute collectivité territoriale, EPCI, ainsi que les établissements publics d'incendie et de secours pourront solliciter un financement), recul du trait de côte et fonds de renaturation des villes.

Pour le troisième axe : actions d'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), recyclage des friches, accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

21. Côte d'Or

Des vélos à assistance électrique pour les agents départementaux

François Sauvadet, Président du Conseil Départemental, a remis le 100e vélo à assistance électrique (VAE) aux agents départementaux exerçant leurs missions sur Dijon et ses alentours ! A travers ce dispositif, le Département s'engage en faveur de l'éco-mobilité et encourage la pratique du vélo électrique auprès de ses agents. Il est prévu l'acquisition de 200 VAE pour les agents départementaux. Dans le même temps, le Département apporte une aide forfaitaire de 250 € pour les Côte-d'Oriens qui souhaitent acquérir un VAE. Cette aide aux particuliers, rencontre un vif succès puisqu'à ce jour, ce sont près de 3 600 Côte-d'Oriens qui en ont bénéficié, pour un montant total de 900 000 €.

34. Hérault

Inauguration de la liaison cyclable entre le Domaine de Bayssan et le Port du Chichoulet

Dans sa dynamique de développement des mobilités douces et d'aménagement de son territoire en termes de circulation à vélo, le Département a réalisé une liaison cyclable entre le Domaine de Bayssan et le Port du Chichoulet.
Suite aux aménagements réalisés récemment depuis le Domaine de Bayssan, deux sections restaient à déployer. Une section entre le giratoire de la Yole et Vendres Plage a été réalisée au printemps 2021. La dernière section vient d'être finalisée jusqu'au Port du Chichoulet.
Coût des travaux : 2 M€ pour cette liaison avec une participation de l'Etat à hauteur de 80%, dans le cadre du fond DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements)

Implantation des bornes électriques sur tout le territoire héraultais !

Le Département encourage le développement de l'électromobilité, qui permet la réduction de gaz à effet de serre. Ainsi, le syndicat Hérault Energies s'est positionné sur le déploiement d'infrastructures de recharge de voitures électriques accessibles au public, en proposant aux usagers un service unifié sur l'ensemble du territoire. Ce projet global a déjà permis d'installer plus de 100 bornes de chargement, en collaboration avec les communes et les intercommunalités de l'Hérault. D'autres sont prévues prochainement.

45. Loiret

50 M€ pour développer les énergies renouvelables

Le Département et ses partenaires, la Banque des territoires, le Crédit Agricole Centre Loire Energies Renouvelables, et la Caisse d'épargne Loire Centre, ont signé les statuts et le pacte d'actionnaires de la nouvelle société anonyme d'économie mixte locale Loiret Energie.
Dotée d'un capital social de 9 M€, elle permettra de recourir à l'emprunt pour un volume estimé 40 M€, portant à 50 M€ la capacité d'action de ce nouvel acteur pour développer les énergies renouvelables dans le Loiret.
Les apports sont répartis comme suit :
- Département du Loiret : 7,2 M€ soit 80 % du capital,
- Caisse des Dépôts : 900 000 €, soit 10 % du capital,
- Crédit Agricole Centre Loire Energies Renouvelables : 450 000 €, soit 5 % du capital,
- Caisse d'épargne Loire Centre : 450 000 €, soit 5 % du capital.

Cette structure pourra porter directement certains projets ou participer financièrement à des sociétés de projet dédiées.
Le Département, autorité organisatrice de la distribution d'énergie, se dote ainsi d'un outil majeur pour le territoire loirétain qui ne comptait pas de syndicat d'énergie.
La SAEML a pour vocation de développer la production d'énergie photovoltaïque via la construction de centrales au sol, d'ombrières ou des panneaux en toitures ; et de créer des réseaux de distribution via l'installation de bornes de recharge électriques ou d'hydrogène. Un certain nombre de projets pour lesquels le Département dispose déjà d'une emprise foncière a été identifié
Ceci s'intègre dans la politique du département qui s'est doté d'une COP interne avec l'objectif de réduire les émissions de la collectivité de 25% à horizon 2030.

72. Sarthe

Pour une gestion écologique des haies agricoles

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition énergétique, le Département a souhaité engager une démarche de stockage de carbone dans les haies en accompagnant les exploitants agricoles vers une meilleure gestion ce ces massifs végétaux.
Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental a signé la convention entre l'association ligérienne Solenat (qui développe des projets environnementaux) et le Département de la Sarthe.
Ce projet « Carbocage », porté par l'association SOLENAT, s'appuie sur la méthode haies du label « Bas Carbone ». L'objectif est d'optimiser à la fois la « séquestration » du carbone et les autres bénéfices écologiques des haies (biodiversité, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion) par des méthodes d'entretien adaptées.
L'association aura pour mission :

- d'identifier les agriculteurs volontaires ;
- de réaliser un plan de gestion durable des haies (diagnostic et plan d'actions) sur 15 ans ;
- d'assurer le suivi technique de la réalisation ;
- de réaliser un audit final permettant d'obtenir des certificats crédits carbone.

En moyenne, 100t équivalents CO2 sont "séquestrés" par les haies, sur une période de 5 ans. Les agriculteurs sont payés 92€/t eq CO2 (sur tonnes de carbone additionnelles), avec un bonus pour les exploitations ayant une forte densité.

86. Vienne

Panneaux pédagogiques sur la biodiversité pour sensibiliser les citoyens de demain

Remise au Président d'ABEILocales, de panneaux pédagogiques sur la biodiversité, réalisés dans le cadre du dispositif « Votre mairie tend la main à la Nature et à sa Biodiversité ».
Le Département de la Vienne tient à soutenir les initiatives locales qui visent à sensibiliser à la préservation de notre patrimoine naturel et à faire connaître la biodiversité locale auprès des habitants, et scolaires, futurs citoyens de demain.
Le dispositif « Votre mairie tend la main à la Nature et à sa Biodiversité » a pour objectif de sensibiliser les citoyens sur la place de la biodiversité dans notre vie et à faire découvrir les bases de son fonctionnement.
Pour cela, 3 jeux de 8 panneaux d'informations sont réalisés par l'association ABEILocales pour comprendre le rôle de la biodiversité, ainsi que des livrets d'informations disponibles en format papier et numérique.

La solidarité dans les Départements

Protection de l'Enfance et le Conseil de l'Ordre des médecins

24 Novembre 2022 - soutien aux deux médecins traduits devant la chambre disciplinaire du conseil national de l'Ordre des médecins

Claude ROMEO, Directeur Départemental Honoraire Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président de l'ANDASS

Alors que les pouvoirs publics, les institutions et acteurs de la protection de l'enfance mènent une campagne pour signaler les actes de maltraitance envers les enfants, seulement 5% émanent des médecins alors que la Haute Autorité de Santé (HAS) les estime acteurs les plus à même de dépister ces violences.
Le Code de déontologie et son interprétation m'inquiète!

J'ai alerté Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat à l'enfance sur l'évolution des pratiques professionnelles et la nécessaire coopération de tous les acteurs intervenant auprès des enfants.

Pourquoi cette inquiétude envers les médecins ? Peuvent-ils être poursuivis par le Conseil de l'Ordre pour violation du secret professionnel, immixtion dans les affaires de familles?

C'est ce qui est arrivé au Docteur Eugénie IZARD, pédopsychiatre à Toulouse qui a adressé 2 signalements au Procureur de la République et 1 signalement au juge des enfants dénonçant les maltraitances présumées d'un père sur l'une de ses jeunes patientes de 8 ans suivie en psychothérapie.
Le père de l'enfant a déposé plainte contre le Dr Eugénie IZARD. Après une procédure de conciliation sous l'égide du Conseil de l'ordre des médecins, le père a retiré sa plainte, mais le Conseil de l'Ordre avait maintenu les poursuites.

C'est au niveau national que l'Ordre des médecins a condamné le Dr Eugénie IZARD à 3 mois d'interdiction de pratiquer la médecine en Décembre 2020 pour violation du secret professionnel et immixtions dans les affaires de la famille.

La sanction a été annulé par le Conseil d'Etat en Mai 2022 qui a considéré qu'il n'y avait pas de violation du secret professionnel et qui conduit au renvoi devant la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins. « Ce sera la 8éme audience dans ce dossier » précise le Dr Eugénie IZARD qui confie avoir dépensé 50000 euros de frais d'avocat. Mais comme elle le souligne « je peux toujours être condamnée » pour immixtion dans les affaires de famille puisque je suis accusée d'avoir soutenu la mère dans ce dossier »

L'autre affaire similaire qui était jugé aussi le 24 Novembre est encore plus étonnante!

En 2021, la Docteure Francoise Fericelli, pédopsychiatre en Haute Savoie a reçu un avertissement de la chambre disciplinaire régionale du Conseil de l'ordre des médecins. Le reproche qui lui est fait est de s'être immiscée dans les Affaires d'une famille après avoir fait un signalement â propos d'un jeune garçon de 6 ans qu'elle estimait en danger. La première consultation avec l'enfant qui souffre de troubles du développement psychologique date de 2016. La Dr Françoise FERICELLI précise que « les consultations avec chacun des parents et l'enfant se déroulent dans un contexte violent et très particulier » avant d'évoquer une condamnation pour violences conjugales et une tentative de suicide du père, à l'arme blanche, en présence des enfants et de souligner « ce que l'on me reproche est une immixtion dans les affaires de famille à la rédaction d'un rapport de complaisance. La pédopsychiatre souligne que l'aîné de la fratrie de son patient s'est déjà suicidé et que les maltraitances sont le principal facteur de risque de suicide avant 12 ans.

Les 2 Pédopsychiatres ont de nouveau comparu le 24 Novembre 2022 et la décision sera connue prochainement.

Le Code de déontologie précise article 41 que « le médecin doit être le défenseur de l'enfant », mais son article 44 le contredit en imposant « prudence et circonspection et la possibilité de ne pas signaler les sévices et privations qu'il constate de circonstances particulières qu'il apprécie en conscience ».

Ces articles sont contradictoires avec le cadre législatif qui incite à la communication d'informations préoccupantes précisant qu'un signalement auprès des autorités compétentes «ne peut engager la responsabilité civile, pénale où disciplinaire de son auteur, sauf s'il est établi qu'il n'a pas agi de bonne foi ! »

Ainsi ce Code de déontologie s'ouvre à toutes dérives, abstentions en empêchant le signalement des enfants en danger de leur protection affective car «l'obligation de signaler pourrait éloigner les enfants du soin» selon l'ordre des médecins. Rappelons que les enfants ont un besoin fondamental de sécurité affective et physique au quotidien et cela concerne les médecins. L'union française pour une médecine libre(UFML-S) rappelle que les lois de 2007 et 2016 sur la protection de l'enfance en danger souligne la nécessité pour tout professionnel de

santé de participer à la lutte contre les maltraitances. « On demande que les choses soient plus claires, que chacun soit responsable de ses faits. On ne peut pas demander aux médecin de lutter contre les maltraitances et ensuite les sanctionner. L'Ordre des médecins selon UFML doit répondre de ça ». Allant dans ce sens en Avril 2022, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVISE) a préconisé qu'une obligation de signalement par les médecins soit inscrite dans la loi, comme c'est le cas pour les médecins de PMI et de Santé scolaire, afin de mieux protéger les médecins de poursuites disciplinaires.

Il serait peut-être nécessaire que le législateur clarifie les pouvoirs de justice de l'Ordre qui ne peuvent être supérieurs à ceux de la justice de la république.

ET LA CONVENTION INTERNATIONALE DE DROITS DE L'ENFANT ?

Aucune de ses instances n'évoque la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui précise article 3 : « Dans toutes décisions qui concernent les enfants qu'elles soient publiques ou privées, de protection sociale, de tribunaux, des autorités administratives où organes législatifs, L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT DOIT ÊTRE UNE CONSIDÉRATION PRIMORDIALE ».

Ce que semble méconnaître le Conseil de l'Ordre des médecins lorsque l'enjeu de la plainte concerne l'activité de protection d'un médecin vis à vis d'un enfant en danger où en risque de danger puisque l'intérêt supérieur de l'enfant doit passer sur tout autre considération. Il est choquant que les citoyens appellent à lutter contre le fléau de la maltraitance, et que les médecins soient eux entravés dans leurs missions de protection de l'enfant ?

Dans une précédente tribune j'insistais sur la coopération entre tous les acteurs de protection de l'enfance, dont les médecins ont un rôle important étant en première ligne pour observer les inquiétudes rencontrées par les enfants.

En cette période des vœux pour 2023 que je présente à chacune et chacun, je forme le vœu que ne soit plus entravée par aucune institution publique ou privée la protection de nos enfants il y en va de l'intérêt de la société française.

Docteur F.Fericelli - Pédopsychiatre

Extraits de la déclaration du Dr Françoise FERICELLI

« Le collectif médecins stop violences réunit une soixantaine de médecins de plusieurs spécialités qui est favorable à une obligation de signalement inscrite dans l'article 226-14 du Code Pénal.

Vouloir contraindre les médecins au secret médical le plus strict tel qu'il est défini en France est particulièrement contre-productif dans la lutte contre les maltraitances. Vouloir contraindre à une «non immixtion dans les affaires de la famille » alors que les maltraitances ont lieu à 80% au sein de la famille c'est en fait les contraindre à un silence complice que le collectif Stop violences ne saurait cautionner pour aucun médecin… Ainsi au-delà de nos situations individuelles, c'est la possibilité pour tous les médecins d'effectuer leur travail de dépistage, d'alerte, de soins aux enfants maltraités qui est posé. Un véritable enjeu de Santé publique de société »

Actualités solidarités

RSA sous condition :

Le gouvernement a dévoilé la liste des Départements retenus pour l'expérimentation du RSA sous condition : l'Aisne, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, la Côte-d'Or, la Creuse, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Loiret, la Mayenne, la Métropole de Lyon, le Nord, les Pyrénées-Atlantiques, la Réunion, la Seine-Saint-Denis, la Somme, les Vosges, l'Yonne, les Yvelines. A noter qu'immédiatement le Département de la Seine-Saint-Denis a fait savoir qu'il n'était pas candidat à l'expérimentation.

Départements de France a publié le communiqué suivant où il annonce la création d'un comité de suivi des Départements expérimentateurs

Le ministère du Travail a dévoilé la liste des 19 Départements qui expérimenteront le projet de préfiguration de « France Travail ». Les Départements candidats s'étaient déjà réunis la semaine dernière pour s'accorder sur les conditions pour conduire cette expérimentation de manière optimale. Départements de France va créer un comité de suivi, dont l'objectif sera de mesurer la faisabilité de cette réforme et de mutualiser les retours des Départements expérimentateurs, pour en permettre une éventuelle généralisation. L'ambition partagée avec le gouvernement est de favoriser le retour au travail des bénéficiaires au RSA.

DF propose que les territoires non retenus qui le souhaitent, puissent être associés à la démarche et à la mise en œuvre d'actions spécifiques.

DF a insisté ainsi sur le fait que la gouvernance du dispositif devra être l'objet d'une coprésidence préfet / Président de Département. Un courrier en ce sens avait été envoyé à Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Le Gouvernement s'y est engagé et DF salue le dialogue constant avec Olivier Dussopt. Départements de France souhaite que l'impact financier de cette expérimentation face l'objet d'une loi.

La perspective de France Travail en tant que modèle de gouvernance partagée offre de nouvelles perspectives. Les Départements de France souhaitent ainsi participer pleinement à cette réforme :

Financeurs et acteurs, ils souhaitent être intégrés dans un dispositif co-construit et co-pilotés avec l'Etat ; La relation aux employeurs devra tenir compte des réalités locales de chaque bassin d'emploi et pérenniser l'expérience acquise par les territoires dans la structuration et l'organisation de cette mission ;

Les Départements devront pouvoir rester responsables de leur politique de suivi des droits et devoirs, pouvant conduire à la réorientation des allocataires, ou à une sanction. Là encore nous souhaitons travailler avec le Gouvernement pour que les sanctions soient proportionnées et effectives pour ceux qui ne respectent pas leurs engagements de retour vers l'emploi.

Devront être travaillées très rapidement les modalités d'interfaçage de leurs outils informatiques avec ceux des autres opérateurs : Pôle Emploi, Missions locales, etc. ;
Un accompagnement financier du projet, notamment pour renforcer l'accompagnement humain de chaque personne.
Départements de France va installer un comité du suivi rassemblant les Départements expérimentateurs et les Départements volontaires, non choisis par le ministère. Ce comité aura pour mission de mesurer la soutenabilité et la faisabilité de cette réforme, pour en permettre la mise en œuvre effective dans de bonnes conditions, sur la durée, et dans le respect des prérequis souhaités par les Départements.

Travaux de France-Travail. La position de l'Andass

« Alors que les travaux préparatoires de France Travail ont démarré sous l'égide du haut- commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, l'ANDASS souhaite apporter sa contribution aux réflexions en cours.
La réflexion qui s'engage ne peut pas être totalement séparée du contexte dans lequel elle a émergé ni des différentes initiatives en cours, parfois très récentes, en matière d'insertion et d'emploi qui se déploient dans les territoires.
France-Travail émerge dans un contexte d'insatisfaction croissante face à une situation où cohabitent un nombre élevé de demandeurs d'emploi (3,17 millions de personnes), de bénéficiaires du revenu de solidarité active1 (1,8 millions de foyers) et des difficultés de recrutement dans de très nombreux secteurs.
France-Travail émerge après une longue liste de réflexions, d'initiatives ou d'expérimentations nationales récentes pour agir en faveur de l'emploi et de l'insertion (...)

Le conseil de la cnsa a adopté le budget initial de la branche autonomie.
Longue séance de 9h30 à un peu plus de 14h, riche d'interventions.
Le vote du budget initial :
Extrait de la note de présentation :

« ...Le total des dépenses présentées dans le cadre du budget initial 2023 de la branche autonomie s'élève ainsi à 38,6 Md€ contre 36,2 Md€ dans le budget rectificatif 2022 et 33,7 Md€ dans le budget exécuté en 2021, soit une hausse globale de près de 15%...».
Le budget initial de la branche est déficitaire (1,4 Mds€) pour la deuxième année.
La dynamique des recettes affectés permettra de limiter le déficit 2022 à 400 M€.
Pour plus d'infos : @roland (giraud)

RSA conditionnel

Il s'agit de conditionner le versement du revenu de solidarité active en contrepartie de la réalisation d'une activité de 15 à 20 heures par semaine au profit d'entreprises, de collectivités ou pour de la formation.
Pour ATD Quart Monde il y a un risque de stigmatisation des allocataires » qui seraient seuls parmi les demandeurs d'emploi à devoir se soumettre à ce type de mesure.
Pour le Haut-commissaire, Thibaut Guilluy, le principe sera d'accompagner tous les bénéficiaires du RSA, ceux qui y rentrent comme ceux qui y sont depuis longtemps. L'idée est de développer l'inscription à Pôle emploi d'organiser l'orientation en 1 mois au lieu de 3

01. Ain

Une plate-forme pour favoriser le recrutement dans le domaine social

Conscient de la gravité de la situation des recrutements dans les métiers d'aide à domicile, le Département a décidé d'initier une démarche partenariale dans l'objectif d'élaborer un plan d'action pour valoriser les métiers du secteur. Après plusieurs mois de concertation, les conseillers départementaux ont adopté, lors de la session du 12 décembre 2022, la mise en place d'une plateforme aindinoise des métiers de l'accompagnement social et médico-social pour promouvoir ce secteur, faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi.
Cette plateforme regroupera tous les acteurs aindinois du recrutement, de l'orientation, de la formation, mais aussi les employeurs du secteur de l'accompagnement social et médico-social. Il ne s'agira pas d'une simple interface numérique sur laquelle on pourra trouver des fiches métiers, des offres d'emploi, une CVthèque… La plateforme regroupera aussi des actions de communication et des interventions sur le terrain visant à promouvoir les métiers du secteur (interventions dans les collèges et lycées, présence sur des salons, organisation de stages, salon de l'emploi…).
Budget création de la plateforme : 200 000 €/an (sous réserve de cofinancements attendus à hauteur de 50 %). Date de mise en service : courant 2023

02. Aisne

Premier comité d'usagers pour la Maison départementale des personnes handicapées de l'Aisne

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Aisne a installé son premier comité d'usagers. Il est composé de 30 personnes, elles-mêmes en situation de handicap. Ce comité, qui vient en complément des associations représentatives des usagers dont la présence est déjà prévue dans les instances de la MDPH, va permettre d'aller encore plus loin dans cette démarche de consultation et d'évaluation de ses services, en abordant de nombreuses problématiques – faire sa demande en ligne, l'accès aux droits et informations, l'accueil des personnes en situation de handicap ou encore la mise en œuvre des orientations de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
« On sent une attente très forte de la part des usagers lors de ce premier comité, assure Anne Maricot, vice-présidente du Conseil départemental de l'Aisne, en charge de l'Autonomie du grand âge et du handicap. Je suis ravie de la qualité de ces premiers échanges, c'est un atout supplémentaire qui va permettre de refléter les pratiques de la MDPH et de les améliorer. »
Pour rappel, dans l'Aisne, près de 50 000 personnes ont un droit ouvert à la MDPH, soit quasiment 10% de la population axonaise. En 2021, 12 298 dossiers de demandes ont été reçues, et 43 987 décisions et avis rendus par la CDAPH.

18. Cher

Fermeture de deux lieux d'accueil pour enfants

Le Conseil départemental du Cher a reçu des signalements d'adolescents qui dénoncent « des comportements inappropriés de nature sexuelle ». Il a lancé une enquête et sans attendre les conclusions de celle-ci a décidé la fermeture des deux lieux d'accueil pour enfants en difficulté concernés. Ceci concerne vingt-un jeunes de 10 à 21 ansL'association qui accompagne ces jeunes parle « d'allégations infondées » et se porte garante de ses 16 salariés et se dit disposé à collaborer avec la justice.

19. Corrèze

Protection de l'enfance : prévention et accompagnement, avec les enfants et les familles

Lancé dans les locaux du Conseil départemental par Sandrine MAURIN, vice-présidente en charge des Solidarités et Audrey BARTOUT, conseillère départementale en charge de l'Enfance, cette nouvelle feuille de route 2022-2028 est issu d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires et, pour la première fois, avec les enfants, les familles et les anciens mineurs confiés, soit plus de 150 personnes mobilisées. Objectif : « agir, avec et autrement ».

Ce nouveau plan d'action de la protection de l'enfance 2022-2028 repose sur 3 axes majeurs et complémentaires :
- Agir, pour prévenir au plus tôt et au plus près : adaptation des accompagnements à domicile, renforcement des évaluations, promotion de la santé mentale et lutte contre la déscolarisation ;
- Avec les professionnels bien sûr, mais aussi voire surtout avec les enfants et les parents pour leur donner les moyens de renforcer leur 'pouvoir d'agir, en assurant la bonne prise en compte de la parole de tous et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- Autrement, en innovant pour favoriser la culture et la formation, en valorisant et en accompagnant les professionnels, tout en assurant une dynamique de décloisonnement et de partenariat autour des besoins et de l'expression des enfants et des familles.

23. Creuse

L'habitat inclusif pour rompre l'isolement

Valérie Simonet, Présidente du Conseil départemental, accompagnée de Marie-Thérèse Vialle, Vice-Présidente en charge de l'autonomie, a signé une convention* dans le cadre de l'habitat inclusif.
Le Département de la Creuse souhaite développer l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire, plus inclusive et adaptée aux envies de chacun. Quatre porteurs de projets ont répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour développer 7 projets.
Rappelons que l'habitat inclusif constitue une forme "d'habiter" complémentaire au domicile (logement ordinaire) et à l'accueil en établissement (hébergement) destinée principalement aux personnes en situation de handicap mais également aux personnes en perte d'autonomie. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé.

26. Drôme

Le Département s'engage à hauteur de 570 M€ (2023-2028) pour l'emploi

Dans la continuité des actions menées pour le développement économique et fort de son rôle d'acteur de l'insertion, de collectivité de proximité et d'assemblier, le Département de la Drôme s'engage pour « l'emploi d'abord », avec une stratégie dotée de 570 M€ pour la période 2023-2028. Avec encore un nombre de chômeurs et de bénéficiaire du RSA important et des entreprises qui peinent à recruter le plan « l'emploi d'abord » se développe dans plusieurs directions :
• Accompagner les bénéficiaires du RSA et les jeunes vers l'emploi. Accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA.
• Développer l'attractivité des métiers en tension et accompagner les recrutements.
• Soutenir les entreprises qui investissent pour favoriser l'emploi et le « fabriqué en Drôme».
• Lutter contre la fraude au RSA. Le Département va agir sur la prévention des fraudes avec des rappels des droits et des devoirs lors des différentes étapes du parcours et le renforcement des contrôles avec la mobilisation d'une équipe dédiée.
• Associer les usagers et les partenaires à la conduite et l'évaluation de cette stratégie.

Campagne de promotion sur les métiers de l'accompagnement à domicile

Pour faire naître des vocations et satisfaire les besoins en recrutement sur le territoire, le Conseil départemental lance une campagne de promotion des métiers de l'accompagnement à domicile.
La campagne sera déployée sur les grilles de l'Hôtel du Département et de la direction des Solidarités, sur les panneaux d'affichages du Département répartis sur le territoire, sur les réseaux sociaux, dans la presse ainsi que dans les bus Citéa.

28. Eure-et-Loir

Une structure qui accueillait des enfants placés sans autorisation fermée

Le conseil départemental et la préfecture d'Eure-et-Loir ont indiqué qu'un « arrêté de fermeture immédiate » a été pris, le 1er décembre 2022, à l'encontre d'une structure qui accueillerait des enfants placés par l'aide sociale à l'enfance sans autorisation.
Les services du département qui avaient été alertés sur les agissements d'une société privée IASS Motema, installée en Eure-et-Loir qui aurait pris en charge, sans autorisation des enfants placés, issus de départements voisins a lancé une mission d'inspection.
Aucune autorisation préalable du Conseil départemental d'Eure-et-Loir n'avait été délivrée en vertu des articles L 313-1 et 3 du Code de l'Action sociale et des familles, et du reste, le département n'a confié aucun enfant à cette structure. L'enquête du Département

C'est l'efficacité des équipes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui a permis de mettre fin à cette activité illégale.
Ce dossier compliqué et sensible met en lumière la présence de nombreux enfants placés dans des départements extérieurs aux leurs.

29. Finistère

3 villages d'enfant

Dans le cadre de sa compétence en matière d'offre d'accueil et de services relevant de la protection de l'enfance, le Département du Finistère a lancé un appel à projets relatif à la création d'une nouvelle structure implantée sur 3 sites distincts pour prendre en charge de 90 mineurs confiés par mesure judiciaire ou administrative. La création de 90 places d'accueil pour les fratries figurait dans les 10 engagements du Département pour la prévention et la protection de l'enfance pris à Plougastel le 24 octobre dernier.
Maël de Calan, Président du Conseil départemental a ainsi annoncé la sélection des projets retenus par le Département : 3 villages fratries sur les communes de Tréffiagat, Pleyben et Plouzevédé.
Deux candidats ont répondu à l'appels à projet villages fratries du Conseil départemental :
- la Fondation Action Enfance. Elle est un acteur majeur de la protection de l'enfance en France depuis 1960, en particulier dans la mise en œuvre et la gestion de villages d'enfants (951 enfants accompagnés dont 300 fratries sur 15 établissements). Les racines d'Action Enfance puisent en partie en Finistère, puisque depuis sa création, les enfants accueillis avaient l'opportunité de passer leurs vacances en Finistère sud (Loctudy) ;
- la Fondation Ildys. Elle est un acteur majeur de la protection de l'enfance finistérien (231 enfants accompagnés) et qui dispose à ce titre de partenaires locaux privilégiés dans la conduite de ses projets.
Le Président DE CALAN a pris la décision, suite à l'avis de la commission de sélection de l'appel à projets et compte tenu des qualités respectives des projets déposés par les candidats, d'attribuer les villages fratries de la manière suivante :
- les villages fratries de Pleyben et Tréffiagat sont attribués à la Fondation Action Enfance,
- le village fratries de Plouzevédé sont attribués à la Fondation Ildys.

35. Ille-et-Vilaine

Espace social commun

Porté par la volonté commune du Département, de la ville de Rennes et de la Caisse d'Allocations Familiales, le nouvel Espace Social Commun (ESC) finit de voir le jour au nord de Rennes, dans le quartier de Maurepas. Celui-ci vise à centraliser dans un lieu unique un ensemble de services publics destinés à soutenir les habitants et à faciliter leurs démarches administratives. Lauréate du concours lancé par le département, l'agence d'architecture Beal & Blanckaert a souhaité conférer à ce nouvel établissement une échelle humaine. L'objectif est double : marquer le quartier de Maurepas d'une nouvelle institution majeure, tout en reflétant l'ambition publique initiale, synonyme d'accueil et d'accompagnement. Un pari réussi grâce à une décomposition de l'ensemble en quatre grandes maisons, rythmées en toiture et en façade par des tuiles émaillées Stretto Huguenot d'Edilians.

37. Indre-et-Loire

Débat au sujet des allocataires du RSA

Le Département considérant la stabilité du nombre de bénéficiaires du RSA (13 500), et le financement par l'Etat de 1 100 places d'accompagnement nouvelles a décidé la suppression de 718 places. Les élus de l'opposition socialistes et écologiste se sont vivement opposés à cette décision.

41. Loir-et-Cher

Création de la maison départementale de l'autonomie (MDA)

Le conseil départemental et la préfecture d'Eure-et-Loir ont indiqué qu'un « arrêté de fermeture immédiate » a été pris, le 1er décembre 2022, à l'encontre d'une structure qui accueillerait des enfants placés par l'aide sociale à l'enfance sans autorisation.
Les services du département qui avaient été alertés sur les agissements d'une société privée IASS Motema, installée en Eure-et-Loir qui aurait pris en charge, sans autorisation des enfants placés, issus de départements voisins a lancé une mission d'inspection.
Aucune autorisation préalable du Conseil départemental d'Eure-et-Loir n'avait été délivrée en vertu des articles L 313-1 et 3 du Code de l'Action sociale et des familles, et du reste, le département n'a confié aucun enfant à cette structure. L'enquête du Département

44. Loire-Atlantique

L'Association Aide à domicile pour tous arrive à recruter.

Considération, autonomie et contexte amélioré sont les méthodes de management de l'ADT44. Ainsi les auxiliaires de vie disposent d'un smartphone professionnel, d'une voiture de service pour celles qui effectuent le plus de trajets (flotte de 183 véhicules hybrides) et de nouvelles responsabilités au fil des années.
Le projet « Libérons nos énergies », : se développe dans trois directions : autonomie pour l'organisation des plannings via un smartphone professionnel ; une recherche vers le temp plein en diversifiant leurs missions (participation au recrutement, tutorat des jeunes recrues, développement de projets d'habitat inclusif...) ; et les intégrer aux prises de décision en cooptant des référentes.
Du coup, le turn-over est faible (5%) et les salariés se sentent considérés et valorisés.

59. Nord

Signature de la convention de partenariat pour l'emploi des bénéficiaires du RSA

Le Département du Nord, département le plus peuplé de France, a fait de l'emploi des allocataires du RSA sa priorité. Il a développé de façon volontariste un réseau de coachs qui accompagne individuellement l'ensemble des bénéficiaires vers l'emploi. Parallèlement, le Département soutient les chefs d'entreprises du secteur marchand dans leur démarche d'embauche en finançant des contrats initiative emploi (CIE).
Renault Group a réuni les manufactures de Douai, Maubeuge et Ruitz pour créer ElectriCity, l'unité de production de véhicules électriques la plus compétitive d'Europe. Le projet inclut la création de 700 emplois directs entre 2022 et 2024 ainsi que le développement d'un pôle de formation. Renault ElectriCity pratique une politique d'emploi inclusive en lien avec les acteurs publics pour donner une chance à tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans ce projet.
Unis par une volonté commune de contribuer au développement du territoire, le Département du Nord et Renault ElectriCity ont signé une convention de partenariat pour mobiliser l'offre de services du Département afin de pourvoir les besoins de main d'œuvre de Renault pour le recrutement de 300 allocataires du Nord en 2022, 2023 et 2024.

63. Puy-de-Dôme

Soliguide

Le Département soutient Soliguide, un outil numérique, ergonomique, simple et rapide d'utilisation qui lutte contre la précarité, la pauvreté et la méconnaissance des dispositifs sociaux et médico-sociaux à destination des jeunes Puydômois.
De nombreuses initiatives solidaires existent en direction des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté sur le territoire puydômois pour leur venir en aide mais il peut être difficile de les trouver. Pour lutter contre le non-recours et faciliter l'accès aux droits, l'association Solinum développe Soliguide.
Soliguide.fr est une plateforme gratuite et accessible à tous qui cartographie les lieux et services d'aide pour toutes personnes rencontrant des difficultés. Sont référencées des structures répondant à des besoins de première nécessité (aide alimentaire, santé, hygiène) ou des accompagnements socio-professionnels (accompagnement social, aide dans les démarches, accompagnement à l'emploi, cours de français, ou encore des boutiques solidaires).
Arrivée en 2021 dans le département, la plateforme recense plus de 900 services et a dépassé les 20 000 recherches.
Un besoin d'orientation
Le Conseil départemental s'est porté volontaire pour déployer Soliguide en Puy-de-Dôme, ce qui a permis à Solinum d'ouvrir une antenne dans le département.
En 2022, une nouvelle Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi entre l'État et le Département confirme l'engagement du Département et de l'État pour promouvoir la plate-forme Soliguide dont la mise en œuvre est déjà bien avancée.
Le Département du Puy-de-Dôme est également lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt national concernant le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif (TANI) depuis 2019. En 2022, Solinum a intégré le consortium du SPIE et s'engage à fournir une cartographie des principaux services concernant l'insertion et l'accompagnement à l'emploi du département.

71. Saône-et-Loire

Charte partenariale relative au « premier accueil social inconditionnel de proximité »

Dans un premier temps, cette charte concerne Autun et la Communauté de communes de l'Autunois-Morvan, puis dans un deuxième temps avec les villes de Blanzy, Montceau-Les-Mines, Sanvignes-Les-Mines et Saint-Vallier. Il s'agit de garantir à chaque citoyen, quelles que soient les difficultés qu'il rencontre, un accueil, une prise en charge et une orientation adaptés. Une action soutenue par l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
Le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation de la personne aux décisions qui la concernent.

Future maison de l'autonomie à Paray-le-Monial

L'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au sein d'un guichet unique de proximité est le principe de base d'une Maison Locale de l'Autonomie.
Actuellement, pour les habitants résidant sur le Charolais-Brionnais, les services sont répartis sur plusieurs sites : Charolles pour le Service autonomie à destination des personnes âgées, Paray-le-Monial pour les personnes handicapées. Le Département a donc décidé de déployer cette nouvelle MLA dans une construction neuve, regroupant l'ensemble des services. Ce lieu unique permettra de renforcer la coordination entre les différents intervenants et la qualité des réponses apportées.
Les travaux dureront 10 mois, soit d'Octobre 2022 à Juillet 2023 et la MLA devrait ouvrir en Octobre 2023

86. Vienne

Habitat Inclusif

Virginie MAGNANT, Directrice de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Benoît BYRSKI, Sous-Préfet de Montmorillon et Alain PICHON, Président du Département de la Vienne ont signé, ce jour, à Scorbé-Clairvaux, l'Accord-Cadre de l'Habitat Inclusif qui va permettre aux bénéficiaires de demander une nouvelle prestation : l'Aide à la Vie Partagée.
L'habitat inclusif est une solution complémentaire de logement en milieu ordinaire.
Cette solution s'adresse aux personnes qui ne souhaitent pas être hébergées en établissement, et veulent conserver un logement propre, mais qui ne sont pas assez autonomes pour vivre seules ou ne souhaitent pas se retrouver isolées.
Pour accompagner le déploiement de l'habitat inclusif, l'État s'appuyant sur le rapport « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous », a décidé, en juin 2020, la mise en place d'une nouvelle prestation : l'Aide à la Vie Partagée (AVP). Il s'agit d'une aide individuelle, versée par le Conseil départemental aux porteurs de projet d'habitats inclusifs conventionnés avec le Département, pour financer le projet de vie sociale et partagée des habitants vivant dans un habitat inclusif. Elle est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale et partagée ou encore la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité).

92. Hauts-de-Seine

Déploiement de casques de réalité virtuelle dans 150 structures pour personnes âgées

Le Département a commencé ce déploiement en juillet dans 108 Ehpad et 42 résidences autonomie.
Plongée avec les baleines, balade avec les orangs-outans ou pêche arctique avec les ours blancs, les voyages sont choisis sur catalogue et le départ est immédiat. Les résidents échangent, sourient, certains racontent leurs souvenirs du Futuroscope de Poitiers. Baptisé « Projet Évasion », ce dispositif a été d'abord été testé à partir de juin 2020 dans quatre structures. Avec la crise Covid-19 et l'isolement des personnes âgées résidant en institution, la réalité augmentée, prévue à l'origine pour les collégiens, est devenue un outil pour adoucir le confinement. L'installation est simple : une mallette, quatre casques, des fauteuils, un routeur wifi et « l'évasion » peut commencer. Pas de câbles ou de machinerie complexe à installer :.

93. Seine-Saint-Denis

La recentralisation du RSA expérimentée

La Fondation Jean-Jaurès publie une note de Stéphane Troussel, président du département de la Seine-Saint-Denis, premier département métropolitain à expérimenter la recentralisation du financement du RSA. Pour l'Observatoire de l'expérimentation et l'innovation locales de la Fondation, il montre qu'elle permet ainsi à ce territoire de sortir de l'asphyxie financière, mais aussi d'exercer enfin sa compétence en matière d'insertion professionnelle.
Depuis le 1er janvier 2022, la Seine-Saint-Denis est le premier département métropolitain à expérimenter la recentralisation du financement du Revenu de solidarité active (RSA). Cette expérimentation, dont les contours ont été négociés pendant de longs mois avec l'État, est une première réponse au combat mené de longue date par la majorité départementale au sujet du poids toujours croissant des dépenses liées au RSA dans son budget. Cette expérimentation interroge les conséquences des épisodes de décentralisation ayant eu lieu depuis le début des années 2000 sur l'aggravation des inégalités territoriales, qui ne sauraient rester impensées.
L'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA en Seine-Saint-Denis a défrayé la chronique dans le petit milieu des politiques sociales et de l'organisation territoriale des compétences entre collectivités publiques. Mais, bien qu'ils soient essentiels et constituent en eux-mêmes une avancée majeure pour le territoire et ses habitantes et habitants, les aspects financiers de cet accord ne sont que la partie visible de cette négociation et de ses conséquences potentielles.
Cette recentralisation est en effet pour le département avant tout un triple point d'appui. Point d'appui pour mener des politiques d'insertion radicalement renouvelées d'abord, ambitieuses à la fois dans leurs objectifs et dans leurs méthodes, et qui devraient bénéficier rapidement aux 90 000 allocataires du RSA du territoire. Point d'appui pour mettre en évidence les conséquences inégalitaires des dernières vagues de décentralisation ensuite, et qu'il sera nécessaire de regarder en face pour leurs impacts sur la ségrégation sociale et territoriale croissante au sein de notre société. Point d'appui pour porter des politiques publiques ambitieuses visant à la reconstruction du tissu social enfin, articulant à la fois des moyens supplémentaires, des méthodes profondément renouvelées et une définition commune des modalités avec les usagères et usagers et les actrices et acteurs du secteur.

94. Val de Marne

Première mesure dans l'encadrement de suivi des allocataires du RSA

La Commission permanente a acté la signature d'un avenant à la convention entre le Département du Val-de-Marne et la CAF 94 de gestion de la réduction/suspension de l'allocation RSA.

Cette convention s'inscrit dans une stratégie départementale d'accompagnement des allocataires du RSA, en se fixant comme principale priorité le retour systématique vers l'emploi, à chaque fois que cela est possible. Ainsi, le Département s'appuie sur une stratégie gagnant–gagnant, basée sur le principe du « Juste droit », qui vise à renforcer l'accompagnement et les moyens dédiés au suivi des allocataires au travers de la signature systématique d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER).

Alors même que la signature du CER est une obligation prévue par le législateur dans la loi RSA du 1er décembre 2008, il apparaît que fin 2021, aucun contrôle n'était réalisé, rendant inégal l'accompagnement de retour à l'emploi proposé aux allocataires. En réponse à cette réalité, le Département et la CAF 94 ont signé une convention de gestion du RSA portant sur la réduction/suspension de l'allocation.

Désormais le Département aura la possibilité d'adresser une liste d'allocataires concernés par la réduction/suspension du RSA, et ainsi de définir le pourcentage de la réduction à appliquer par la CAF94.
La mise en place de ce dispositif a pour objectif une mobilisation plus importante des allocataires dans leur parcours de retour à l'emploi.

Le Département a fait le choix d'une graduation de la réduction/suspension de l'allocation RSA selon deux niveaux :

- 1er niveau : la réduction de 25% de l'allocation pendant 2 mois, quel que soit la situation de l'allocataire ;
- 2nd niveau : la réduction de 50% de l'allocation pendant 2 mois supplémentaires quelle que soit la situation de l'allocataire.

Au terme de ces 4 mois, sans signature du CER par l'allocataire, la suspension de l'allocation RSA sera appliquée. Afin de rouvrir ses droits, l'allocataire devra faire une nouvelle demande de droit assortie de la signature d'un CER.
Afin de mener à bien sa nouvelle stratégie en faveur de l'insertion socio-professionnelle, le Département renforce ses moyens humains et financiers dédiés,

Actualités démographie médicale

18. Cher

Nouvelle disposition

Bien que la santé ne soit pas une compétence départementale, le conseil départemental se saisit du problème de la démographie médicale. Le Président, Jacques Fleury, souligne qu'à chaque réunion cantonale le sujet revient sur le tapis. Un certain nombre de mesures ont été prises pour attirer des médecins (logement pour les internes, bourses à l'installation) sans beaucoup de succès. Du coup le Département met en place avec l'aide de l'ARS un conseiller en installation des professionnels de santé et installe des cabines de téléconsultations dans cinq communes, sur des territoires déficitaires en médecins. Enfin, il veut mettre en place un cabinet médical itinérant.

33. Gers

Saint-Blancard menacée de désertificaiton

Saint-Blancard, petite commune rurale de 360 habitants, située dans le sud du département du Gers se trouve confrontée à de graves difficultés et un risque important de désertification. L'un de ses plus grands pourvoyeurs d'emplois locaux : le Centre de Réadaptation Fonctionnelle (CFR) de Saint-Blancard ferme définitivement ses portes. L'exploitant privé de cette clinique, présente depuis 35 ans dans le village, a décidé de déménager à plus de 40 km de là, dans l'agglomération d'Auch, à Montégut. La commune recherche des projets candidats comme un centre d'accueil pour adultes autistes combiné à une maison d'enfants à caractère social. Cependant, ces projets ne pourront aboutir qu'avec une autorisation d'exploiter, et donc des financements des Pouvoirs publics.
Une vingtaine de médecins avaient pris le risque d'investir ensemble à Saint-Blancard (SCI) et de créer une société d'exploitation (CRF de Saint-Blancard).

33. Gers

Saint-Blancard menacée de désertificaiton

La Région Centre-Val de Loire est un désert médical. La démographie médicale du Loiret présente d'importants signes de fragilité. La densité médicale, inférieure aux moyennes nationales, est notamment en très net recul dans le nord et l'est du département. Cette situation affecte toutes les professions de santé participant aux soins de premier recours (pédiatres, ophtalmologues, orthoptistes, sage-femmes, etc.) et génère des comportements de renonciation aux soins.
Pour échapper à ce fléau, le Conseil départemental du Loiret a élaboré un plan d'aide.
Il s'agit d'attirer localement les professionnels de santé en attendant la transformation promise de l'hôpital d'Orléans en Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et l'implantation d'un cursus d'études en médecine délivré par la faculté de Zagreb. Comme d'autres Départements, il s'adresse aux étudiants et jeunes praticiens en leur attribuant des bourses pouvant aller jusqu'à 35 000 euros sous réserve d'exercer localement au moins pendant 5 ans. Ceci concerne les médecins généralistes, les sage-femmes, les kinés, les infirmiers, les dentistes, les pharmaciens, les orthophonistes, les pédicures et les orthoptistes.

Les réponses de l'Etat aux déserts médicaux géographiques

Dr Olivier Babinet

Dr Olivier Babinet est expert en e-santé et en transformation des organisations sanitaires. Il a dirigé et conseillé des établissements de santé. Il est co-auteur de deux ouvrages « La e-santé en question(s) » et « Les déserts médicaux en question(s) » publiés aux éditions Hygée.

Au-delà des incitations financières aux résultats plus que mitigés, une multitude de dispositifs a porté sur l'amélioration de la démographie médicale, l'optimisation du temps médical et le renforcement du maillage de l'offre de santé dans le cadre des dernières mesures phares du plan « Ma santé 2022 » qui vont dans le bon sens pour pallier les déserts médicaux.

Amélioration de la démographie médicale

S'agissant de la démographie, le numerus clausus a été supprimé à la rentrée 2020. Dorénavant, le recrutement des étudiants se fait de façon progressive au cours du premier cycle et à partir de cursus diversifiés.

Sur le papier, cela devrait permettre un accroissement de 20 % des effectifs des médecins formés modulo quelques détails : les effets de cette hausse ne se manifesteront que dans une dizaine d'années, rien ne dit qu'elle profitera à la formation des généralistes, il n'est pas certain que l'augmentation prévue sera suffisante pour faire face à la fois à la demande de santé en hausse progressive et à la baisse du temps médical disponible. Enfin, compte tenu de la liberté d'installation et des différences d'attractivité entre territoires, l'augmentation du quota de médecins formés ne garantit pas nécessairement de nouvelles installations dans les zones sous denses.

Le plan Ma Santé 2022 prévoyait de recruter, à brève échéance, 400 médecins généralistes à exercice partagé ville hôpital dans des territoires fragiles, afin de pallier le manque de médecins dans ces déserts médicaux.

Mais, contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, l'exercice mixte n'est pas forcément si attractif pour les médecins. Peu de candidats se sont manifestés.

Enfin, la liberté d'installation des médecins libéraux, est un sujet régulièrement invoqué dans le débat public mais systématiquement remis sous le boisseau…

Optimisation du temps médical

La principale piste crédible et rapide à mettre en œuvre pour compenser la présence insuffisante du corps des médecins sur un territoire est la délégation de compétences. Elle consiste à confier aux autres professionnels du soin – qui eux montrent une démographie positive – des tâches qui sont normalement dévolues aux seuls médecins.

Cette ouverture peut d'ores et déjà se prévaloir de belles réussites : le protocole de coopération entre ophtalmologistes et orthoptistes (voire opticiens), le suivi global de patients chroniques par les infirmières dans le cadre de l'Association de santé libérale en équipe (ASALEE), les infirmiers en pratique avancée (IPA), la délégation de compétences entre le radiologue et le manipulateur d'électroradiologie médicale ou encore le statut de « pharmacien correspondant » qui lui confie le suivi et l'ajustement du traitement de patients chroniques, et depuis peu la vaccination.

Il est également prévu la création de 4000 postes d'assistants médicaux qui devait libérer du temps médical pour les praticiens, en les déchargeant de tâches administratives et de coordination, mais aussi de certaines tâches « pré-médicales » : prise de tension, pesée, mesure de taille, mise à jour du dossier du patient concernant les dépistages, …

Un maillage renforcé

Le renforcement du maillage de l'offre de santé repose principalement sur le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) dont l'enjeu est double : structurer l'offre de soins de proximité et favoriser des prises en charge coordonnées et pluriprofessionnelles sur les territoires. Il est prévu que 1 000 CPTS maillent le territoire national à l'horizon 2022…
Par ailleurs, en 2020, les premiers « hôpitaux de proximité » sont labellisés, avec l'objectif de reconnaître 500 à 600 établissements à terme. Ils assureront des missions hospitalières de proximité pour les soins du quotidien : médecine polyvalente, soins aux personnes âgées, soins de suite et de réadaptation, consultations de spécialités, consultations non programmées, et devront disposer d'un plateau technique de biologie et d'imagerie, d'équipes mobiles et d'équipements en télémédecine. Les hôpitaux de proximité devraient accroître l'attractivité des territoires concernés.

Actualités Collèges

01. Ain

Nouvel établissement à Ornex

Avec l'importante croissance démographique du Pays de Gex, les collèges connaissent un fort taux d'occupation. En conséquence le département a décidé l'implantation d'un nouvel établissement à Ornex ainsi que l'extension du collège de Péron.
Cette construction qui a débuté en septembre 2022, doit accueillir 900 élèves à la rentrée 2024 et 680 demi-pensionnaires pour un coût de 23,5 M€.
Le nouveau collège intègre de hautes exigences environnementales avec des objectifs de performance énergétique E3-C1.
Sont notamment prévus :
• la récupération et l'utilisation des eaux pluviales pour les sanitaires
• des façades traitées en murs à ossature bois
• des toitures sur rez-de-chaussée végétalisées
• l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés
• une isolation en laine de coton pour le collège et laine de chanvre pour le gymnase
• des matériaux favorisant le confort lié à la qualité de l'air
• des ventilations naturelles complétées par une VMC double-flux
• une chaufferie à granulés bois, mutualisée pour le collège et le gymnase
• des solutions passives pour éviter tout système de climatisation (protections solaires, vitrages

09. Ariège

Collèges Ariégeois

La hausse du coût de l'énergie fait flamber la facture dans les collèges ariégeois. Le conseil départemental a donc voté le 7 décembre une rallonge de 622 000 euros destinée à faire face à ces surcoûts.

11. Aude

Prise en charge du surcoût de l'énergie pour les collèges

Le surcoût devrait s'élever à 3 millions d'euros. Hélène Sandragné, la Présidente a précisé aux chefs d'établissements que « ces surcoûts liés aux dépenses énergétiques seront pris en charge par l'institution »

14. Calvados

Fusion de deux collèges

Le Conseil départemental du Calvados a décidé la fusion du collège Val-de-Vire (250 élèves) avec celui de Maupas pour 2024. Les habitants se sont mobilisés pour ne pas perdre leur collège.

19. Corrèze

Difficultés budgétaires

Le Conseil départemental a décidé d'attribuer près de 138 000 € à 12 établissements faisant face à des difficultés budgétaires particulières. 160 000 € sont mobilisés pour les « classes de découverte » organisées par l'ODCV. De la « classe de neige » à Chamonix à la « classe de mer » à Oléron en passant par la « classe verte » à Bugeat, ce sont autant de temps d'enseignement décloisonné, mais aussi d'ouverture sur le monde, dont pourront bénéficier près d'un millier d'élèves en 2023.
Dans le même esprit, le Département renouvelle son enveloppe de 40 000€ pour l'opération « Collège au Cinéma », qui permet à plus de 8000 élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement pour eux.

21. Côte d'Or

Première cérémonie destinée aux élèves de 3e ayant obtenu une mention Très bien au brevet

Pour l'occasion, près de 1 000 personnes - élèves, parents, principaux de collèges, représentants de la communauté éducative et élus - étaient réunies au Parc des Expositions à Dijon. Il a aussi été question de l'importance de l'environnement familial et des équipes éducatives, pour accompagner ces jeunes au quotidien et les pousser à donner le meilleur d'eux-mêmes, à se dépasser. Ce goût de l'effort, de la performance, de la résilience aussi, ce sont des sportifs de haut niveau qui sont venus en témoigner : Corentin le Guen, rugby fauteuil, Sébastien Verdin, rugby et basket fauteuil, toute l'équipe féminine du DFCO, David Holston, Romin Ducote et Jacques Alingue de la JDA Basket. Les jeunes ont pu échanger avec eux en 2e partie de soirée et participer à des animations avec eux.
Au total, 1 629 élèves, ayant obtenu la mention Très Bien au brevet pour l'année scolaire 2021-2022, ont perçu une prime de 100 € du Département.

26. Drôme

Le Département investit pour la jeunesse !

Après Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Mercurol-Veaunes, la construction du 3e collège prévu par le Département de la Drôme a débuté cet été.

59. Nord

Inauguration du restaurant scolaire du collège Anatole France

Les travaux de restructuration de la demi-pension du collège Anatole France ont été engagés en mars 2021 afin d'augmenter sa capacité d'accueil. Ouverte à la rentrée 2022, la salle de restauration scolaire peut désormais accueillir 200 élèves en même temps sur une surface de plus de 400m².

Actualités Aménagement du Territoire

Du retard pour la couverture 5G ?

Sous le prétexte de la sobriété énergétique, les opérateurs mobiles souhaitent réviser le calendrier de déploiement de la 5G.
Les obligations inscrites dans les licences des opérateurs sur la bande de 3,5 GHz prévoient que chaque opérateur installe 3.000 antennes 5G en 2022, 8.000 en 2024 et 10.500 en 2025 dont 20 à 25% dans des zones rurales.
D'après les Echos, ce programme serait revu par les opérateurs qui demandent un ajustement du calendrier de déploiement de la 5G. « Le rythme de déploiement de la 5G [...] dans les zones moins denses pourrait être interrogé », tout cela pour faire baisser la facture énergétique. Cependant il semblerait que l'absence d'engouement pour la 5G expliqauerait cette position : 5,1 millions d'abonnés 5G en métropole soit 6% des cartes SIM commercialisées.

32. Gers

La commune de Saint-Blancard manifeste contre l'abandon des territoires ruraux

Cette commune rurale de 360 habitants, se trouve confrontée à la désertification, avec la fermeture du Centre de Réadaptation Fonctionnelle qui a décidé de déménager à 40 kilomètres. Cela représente la disparition de 200 emplois. La Commune avec sa maire, Christine Huppert, en appelle au soutien des pouvoirs publics pour reconvertir utilement les 8 000 m² de bâtiments a organisé une marche silencieuse.

38. Isère

Les premiers vétérinaires s'installent

En Isère, sur 300 vétérinaires installés, une cinquantaine exerce une activité rurale. Ils sont répartis dans une vingtaine de cabinets. Entre 2017 et 2020, leur nombre a diminué de 30 %.
Devant cette situation le Département a décidé de s'engager pour attirer les vétérinaires à s'installer en Isère pour maintenir un maillage territorial et pour garantir le service aux éleveurs et la surveillance sanitaire du territoire.
Le nouveau dispositif permet d'obtenir :
-Une indemnité de logement de 300 €/mois pour les étudiants en études vétérinaires réalisant un stage de 1 à 6 mois dans un cabinet vétérinaire isérois exerçant tout ou partie de son activité en médecine vétérinaire rurale, pouvant inclure un stage complémentaire dans une exploitation agricole d'élevage iséroise ;
-Une aide forfaitaire à l'installation de 15 000 € en contrepartie de l'engagement d'exercer son activité pendant une période minimale de 3 ans et d'assurer la continuité et la permanence des soins des animaux d'élevage pour les docteurs vétérinaires souhaitant s'installer en Isère dans un cabinet vétérinaire exerçant tout ou partie de son activité en médecine vétérinaire rurale ;
-Une indemnité kilométrique forfaitaire de 0,20 €/km sur déclaration annuelle des kilomètres effectués pour suivre des élevages situés dans les zones ciblées, pour les cabinets vétérinaires isérois exerçant tout ou partie de leur activité auprès d'élevages, dans des territoires d'accès difficile (zones de montagne et de piémont classées défavorisées au titre des indemnités compensatoires de handicaps naturels ICHN).
6 mois seulement après son lancement, 2 vétérinaires ont décidé de s'installer.

87. Haute-Vienne

Le président du conseil départemental, Jean-Claude Leblois relaie les préoccupations du PDG de Legrand

Le PDG de Legrand a souligné auprès de SNCF son désarroi ,au sujet des dysfonctionnements sur la ligne Paris-Limoges : « Tout le monde constate les retards, les cadencements non respectés, les annulations. Il n'est plus possible d'arriver à Paris le matin, nous sommes désormais obligés de partir la veille. Depuis des années, l'État nous balade sur les transports. C'est clairement le train de la honte. Nous sommes abandonnés et il n'est plus possible de faire confiance. On ne peut que partager le point de vue de Legrand, car la coupe est pleine. C'est comme si nous étions, sur le territoire, des insignifiants et cela est insupportable. Le développement économique d'un territoire passe par des infrastructures fiables et régulières, or, on n'a rien. On ne peut pas nous dire de délaisser ou de limiter la voiture d'un côté, alors qu'on ne développe par les infrastructures ferroviaires de l'autre. »

Actualités numériques

Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications : des engagements pour la qualité des installations fibrées

« En 10 ans, la France est devenue le pays le plus avancé en matière de fibre avec 77% des locaux raccordables.
Mais de nombreux citoyens et élus locaux m'ont alerté sur des problèmes de qualité d'installations, qui les placent parfois dans des situations intenables.
Nous sommes déterminés à mettre fin aux débranchements sauvages et aux installations dégradées.
Avec le Gouvernement et l'Arcep, nous avons saisi la filière télécom afin qu'elle formule des engagements.
Ces engagements ont été pris fin septembre et nous veillons à ce qu'ils soient tenus :
-Renforcement de la qualité des interventions avec une certification minimale des compétences requises pour les raccordements finaux
-Transmission par les opérateurs des plannings d'interventions et partage des comptes rendus d'interventions pour que les pannes puissent être secourues plus rapidement
-Reprise des infrastructures dégradées, que ce soit au niveau des points de mutualisation ou des réseaux vieillissants ou mal dimensionnés. La reprise de 450 000 locaux est déjà prévue. »

L'Arcep s'inquiète du déploiement et de la qualité des réseaux

La présidente, Laure de La Raudière s'inquiète de la qualité des réseaux, « préalable à la fermeture du cuivre », Elle évoque aussi la qualité des raccordements avec des difficultés « inacceptables » dans certains territoires. Elle s'alarme aussi sur le rythme de raccordement dans les zones Amii (initiative privée) et zones denses.

06. Alpes-Maritimes

Cyberattaque

Les infrastructures informatiques du Département ont fait l'objet d'une cyberattaque. Ce mardi, une partie des données volées a été publiée sur Internet. Les pirates qui réclament une rançon en échange de l'effacement des données volées, ont ensuite publié 13Go sur les 290 qu'ils possèdent ».
En réaction à ce piratage, les équipes techniques du Département avaient alors pris la décision de couper tout leur réseau informatique. En parallèle, « une plainte a été déposée le 10 novembre", indiquait alors la collectivité.
D'après le site Zataz, spécialiste en cybersécurité, ces hackers sont actifs depuis le mois de juin et affichent leurs victimes depuis mi-novembre sur le darkweb.

42. Loire

Récompenses nationales

Le Département s'est vu décerner des prix importants lors du cyber événement « Les Cas d'Or ».
Grâce à une politique ambitieuse, le Département de la Loire pionnier sur l'accompagnement des communes et précurseur sur les risques liés à la cyber sécurité avec son dispositif SDTAN s'est vu récompensé pour ses efforts lors du cyber événement « Les Cas d'Or ».
Crée en 2019, l'événement regroupe plusieurs catégories dont une dédiée à la cybersécurité. Il a pour objectif de célébrer 20 initiatives, solutions, cas d'usage, analysés en amont par un Jury. Les « Cas d'Or » sont un gage de crédibilité dans le monde cyber d'autant plus que la cybersécurité est la préoccupation majeure des administrations et collectivités aux fonctionnements fortement digitalisés.
Pour Georges ZIEGLER, Président du Département de la Loire « Ces récompenses confirment l'avancée du Département dans le domaine du numérique et de la cybersécurité et prouve une nouvelle fois sa capacité à innover et à s'adapter aux enjeux du futur. »

42. Loire

Récompenses nationales

Le Van71, service de proximité du Département de Saône-et-Loire soutenu par l'État, sillonne les routes du territoire pour accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques. À la demande des collectivités, ce bus itinérant intervient dans les communes où l'accès aux services numériques est le plus compliqué.
Pendant six semaines, le bus numérique Van71 se rend hebdomadairement dans six communes du territoire à la rencontre des personnes qui ont besoin d'aide pour réaliser des démarches sur Internet ou qui veulent améliorer leurs compétences informatiques.
La première demi-journée de la tournée uniquement, un médiateur départemental aide les personnes pour accomplir une démarche administrative, imprimer un document ou bénéficier de conseils informatiques spécifiques.
Lors des cinq ateliers suivants, l'intervenant forme les participants aux usages informatiques pour qu'ils puissent gagner en autonomie. À chaque séance, les personnes peuvent apprendre à utiliser des outils numériques (ordinateur, smartphone et tablette), à naviguer sur Internet en toute sécurité (création de mots de passe sécurisés, vigilance contre les fraudes et virus, formation aux cookies et données personnelles...). Elles peuvent également apprendre à envoyer des mails, transférer des photos, etc.
Ce service gratuit s'adresse à tous, sans rendez-vous.

73-74 Savoie-Mont-Blanc

LSavoie Mont Blanc passe le cap des 100 000 abonnés sur TikTok !
Savoie-Mont-Blanc sur les réseaux sociaux, ce sont :
1.2 million de fans sur Facebook
175 000 abonnés sur Instagram
1.2 million de fans sur Facebook
25 500 followers sur Twitter
20 800 abonnés sur LinkedIn

Actualités Routes, Transports et Vélo

Décret d'application de la loi 3D

Un décret d'application de la loi 3DS précise les modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage des opérations routières inscrites au volet routier des contrats de plan État-région (CPER) qui se rapportent aux voies non concédées du domaine routier national transférées à des départements, métropoles ou à la métropole de Lyon (en application de l'article 38 de la loi), et des conditions de la poursuite de leur financement par l'État, les collectivités territoriales et les groupements de collectivités concernés.

01 Ain

Élaboration du schéma des mobilités

Lundi 12 décembre 2022, dans le cadre de la démarche d'élaboration de son schéma des mobilités, le Département de l'Ain a présenté le bilan de la phase diagnostic menée après une large concertation avec ses différents partenaires (État, Région, Départements voisins, EPCI, SCOT, Grand Genève, Métropole de Lyon, SNCF, APRR, ATMB, Siea, Aintourisme). Il a également esquissé les premières orientations qui seront déclinées dans la phase suivante. L'objectif de ce schéma, en lien avec les autres compétences du Département, est de développer l'attractivité des territoires, mais aussi d'inventer la route de demain, avec comme préoccupation constante la sécurité et la préservation du patrimoine routier, le développement durable et l'environnement, la multimodalité. La volonté du Département est avant tout, d'apporter des solutions concertées et cohérentes aux problématiques de mobilités rencontrées par les usagers, avec des attentes fortes en matière de mobilités douces.

05. Hautes-Alpes

Transfert des routes

Le Département des Hautes-Alpes considérant que les négociations locales patinent va s'adresser directement au ministre des Transports, Clément Beaune, pour obtenir les garanties qu'il attend dans le cadre de l'éventuel transfert des 153 km de routes nationales. Notamment la prise en compte du surcoût de la gestion d'une route de montagne.

« Nous n'avons pas obtenu un montant supérieur au regard de nos spécificités topographiques, il n'y a eu aucune discussion sur les projets à l'étude ou sur le nouveau CPER pour envisager des collaborations financières. Les administrations avaient probablement reçu des instructions pour ne pas déborder du cadre », souligne le président, Jean-Marie Bernard.

11. Aude

Nouveau pont de Villegailhenc inauguré après un an de travaux

© Département de l'Aude

Le nouvel ouvrage franchissant le Trapel à Villegailhenc a été inauguré samedi 17 décembre, une étape importante de la reconstruction de la commune après les inondations de 2018.
Villegailhenc est alors l'une des communes les plus affectées par les inondations, avec 4 victimes, 400 maisons endommagées et le pont sur la route départementale 118 détruit.
L'ouvrage bâti est conçu pour résister à des crues d'une puissance supérieure à celle enregistrée en 2018.
Il s'agit du dernier chantier s'inscrivant dans le cadre de la « grande reconstruction », qui a consisté en la remise à neuf de la partie du réseau routier audois qui avait été lourdement endommagé lors des intempéries de l'automne 2018, pour un montant de 25 millions d'euros pour le Département.
Le nouveau pont mesure 48 mètres de long et 11 mètres de large.
Budget : 3 millions d'euros dont 800 000 euros pour le Département, 850 000 euros pour la Région Occitanie et 950 000 euros pour l'État.
Le Département de la Gironde a apporté 400 000 euros pour la reconstruction du pont de Villegailhenc.

13. Bouches-du-Rhône

Contestation des travailleurs des routes

Les agents d'exploitation des routes du Département ont manifesté leur colère hier. Ils demandent un salaire égal à leurs homologues de la Métropole. Ils considèrent que le travail est le même, la présidente des deux collectivités est la même, Martine Vassal. Pour autant sur le bulletin de salaire d'un agent d'exploitation des routes du Département et de la Métropole, il y a entre 300 à 600 euros d'écart. « Ce n'est plus acceptable »

34. Hérault

Liaison cyclable entre la Grande Motte et Lunel

L'inauguration a eu lieu en décembre. Pour relier Lunel à La Grande Motte, les cyclistes empruntent la voie verte aménagée par le Département et le chemin de halage le long du Canal du Rhône à Sète.
De ce fait, le Département a réalisé des travaux pour améliorer l'état du sol et garantir un maximum de confort aux usagers.
D'une longueur totale de 13,5 km, cet itinéraire depuis Lunel se connecte ensuite au réseau cyclable de la station balnéaire de la Grande Motte.
Coût de cette liaison modes doux : 850 000€

41. Loir-et-Cher

Signalétique colorée

Soucieuse de la sécurité de toutes et tous, notamment des enfants, piétons, cyclistes, aux abords des 33 écoles de la ville, la municipalité de Blois entreprend depuis plusieurs années différents aménagements visant à casser les vitesses, et lutter contre le stationnement anarchique. Au-delà des campagnes de sensibilisation, elle teste un nouveau dispositif à proximité de 6 écoles, situées dans différents quartiers de la Ville et répondant à des problématiques différentes (vitesse, stationnement anarchique…). Des marquages au sol graphiques et colorés ont ainsi été ajoutés aux abords des écoles

45. Loiret

Possible réouverture de lignes ferroviaires

Le schéma des mobilités adopté par le Conseil départemental prévoit que chaque point du territoire se trouve à 15 km d'un «réseau points nœuds multimodal», envisage aussi la réouverture d'une ligne Paris-Pithiviers en utilisant un nouveau système de navettes ferroviaires autonomes avec des batteries rapidement rechargeables et piloté « à vue » comme des lignes de métro automatiques. A l'instar d'autres lieux en France qui réfléchissent à ce système (Normande et Taxirail), le Département du Loiret veut s'appuyer sur le groupe français Lohr qui devrait proposer un train léger (dénommée Draisy) destiné aux petites lignes régionales en 2026. Le coût d'une telle navette pour une capacité d'environ 70 passagers est d'un coût raisonnable de 1 million d'euros.
Néanmoins, ce choix nécessite l'accord de la Région, compétente en la matière, et bien sûr de la SNCF.

48. Lozère

Des yeux pour surveiller les routes

Inforoute48 présente une carte avec l'état du réseau en temps réel. Outil précieux à la fois pour les services techniques départementaux et pour les automobilistes. En un coup d'œil apparaissent les congères, les pluies diluviennes ou le bitume sec et praticable. Des caméras, qui fonctionnent à l'énergie solaire, envoient une image toutes les 6 minutes, en qualité dégradée pour rendre impossible la lecture de la plaque d'immatriculation ou la reconnaissance d'un visage. Au total 18 caméras sont implantées ; Elles prennent des clichés mais également la température de l'air ambiant et même, pour certaines, l'état de la chaussée.

61. Orne

Politique d'autopartage dans les communes

Le Département a mis en place « Autofree61 » un système d'autopartage de véhicule électrique. A compter du 1er janvier 2023, il aidera les communes qui organisent de l'autopartage.

63. Puy-de-Dôme

Campagne de sécurité routière à destination des jeunes

L'alcool est la première cause de mortalité en voiture chez les jeunes adultes de 18 à 24 ans : 17 % de l'ensemble des personnes tuées sur le territoire alors qu'ils ne représentent que 9% de la population du département. Conscient de ce problème, le Conseil départemental a lancé une campagne de communication à destination des jeunes avec un visuel réalisé par les étudiants du Bachelor design graphique d'une formation située à Clermont-Ferrand. Les affiches humoristiques sont situées dans les lieux de rencontre et de rassemblement des jeunes. Cette campagne est complétée par 20 000 sous-bocks et 10 000 éthylotests gratuits distribués gratuitement dans les bars

69. Rhône

Lancement du creusement de l'entrée du tunnel Lyon-Turin

Le montant total du contrat s'élève à 228 millions d'€.
• Tunnel bitube, longueur totale de 2x 2839 m
• Porte d'entrée du tunnel du Lyon-Turin en France
• Seul chantier uniquement en excavation dite traditionnelle

74. Haute-Savoie

Voie de covoiturage

Inauguration de la RD 3508 Nord entre Annecy et Epagny Metz-Tessy portée à 2x2 voies afin notamment d'expérimenter à partir de janvier 2023 une voie dite « de covoiturage », VR2+ pour les experts.
La voie de gauche sera réservée aux véhicules à très faibles émissions ou transportant au minimum 2 personnes. Une campagne de communication dédiée sera déployée dans les prochaines semaines.
Projet porté par le Département de la Haute-Savoie et cofinancé à 50% par l'Agglomération du Grand Annecy.

76. Seine-Maritime

Plan vélo 76

Le Plan vélo a pour ambition d'étendre de 300 kilomètres le réseau des pistes cyclables, de développer l'offre cyclotouristique, de proposer une solution de stationnement sécurisé et de coordonner les projets d'itinéraires. Pour rendre l'achat d'un vélo électrique plus facile, le Département a lancé Ma Prime Vélo 76. Le dispositif a connu un tel succès que l'enveloppe prévue pour la prime de 200€ (sans conditions de ressources) a été épuisée en un mois seulement. Celle de 400€ destinée aux publics modestes et très modestes a rencontré le même succès. Une évaluation est en cours pour une éventuelle reconduction en 2023. Plus de 1.600 personnes ont été aidées pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf.

78. Yvelines

Nouveau diffuseur sur l'autoroute A86 à Vélizy-Villacoublay

Il s'agit de faciliter l'accessibilité d'une zone commerciale. 49 M€ financés à 49% par le secteur public et 51% par le secteur privé. L'Etat, le département et la commune de Vélizy-Villacoublay participent à ce chantier d'ampleur. Débutés le 14 novembre dernier, les travaux devraient durer 2 ans.

84. Vaucluse

Reprise des routes nationales

Considérant que l'Etat ne consacre pas les moyens nécessaires pour l'entretien des routes nationales, n'est pas fermée à l'idée de les récupérer mais à la condition que l'Etat donne les moyens nécessaires.

87. Haute-Vienne

Ligne SNCF Limoges-Paris

Benoît Coquart, le discret directeur général de Legrand a envoyé un courrier sévère à la SNCF dans lequel il évoque son exaspération devant la dégradation de la desserte de Limoges. Notamment la suppression d'un train matinal qui ne permet plus de liaison pour Paris entre 5 h 30 à 9 heures Cette nouvelle disparition s'ajoute aux diminutions du nombre de navettes de quatorze allers-retours en 2015 à huit.
Pour Legrand, un des deux entreprises (avec Michelin) du Cac 40 (7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 33.000 salariés) installée en province, la situation devient insupportable et, par ce courrier il assume « un coup de pression pour faire bouger les choses ».
Legrand, principal employeur à Limoges (200.000 habitants avec son agglomération) en est au point de s'interroger sur son maintien dans la ville.
Le maire LR, Emile Roger Lombertie, lui aussi, dénonce « un enclavement inacceptable », et le président de région Alain Rousset, se déclare inquiet du « très mauvais signal » pour les investissements en Nouvelle-Aquitaine. Pour Christian Redon-Sarrazy, sénateur de Haute-Vienne, Limoges est « la seule grande ville française dont le temps de trajet pour Paris s'est rallongé [...] de2h 50 à 3h 20 en quarante ans »

Sondage

Plan covoiturage

Bonus covoiturage : 11 choses à savoir pour en bénéficier

Le gouvernement vient de dévoiler son « plan covoiturage » et a apporté plus de précisions sur les conditions d'obtention du bonus incitatif de 100 euros. 25 euros (minimum) seront donnés lors du premier trajet, tandis que la somme restante pour atteindre les 100 euros sera donnée au bout du 10ème trajet, s'il est réalisé dans les 3 mois.
Du côté des plateformes spécialisées, le dispositif se préparait en coulisse depuis plusieurs semaines. Chez Karos, leader européen du « court-voiturage » (covoiturage domicile – travail), le service support de la startup a reçu beaucoup de questions au sujet de ce projet de bonus évoqué dans la presse depuis octobre.

1/ Dois-je attendre le 1er janvier pour m'inscrire sur une plateforme ?

Non. Il est conseillé de s'inscrire bien avant.
En effet, il conviendra en amont d'accomplir quelques petites démarches : s'inscrire, compléter son profil et surtout faire valider son permis de conduire auprès de la plateforme.
De plus, les passagers risquent d'être très courtisés au 1er janvier.
Pour maximiser vos chances en tant que conducteur de trouver des passagers, l'astuce consiste à commencer à échanger sans attendre en messages privés avec ceux qui partagent votre itinéraire habituel.

2/ Si je réalise un premier covoiturage sur une application avant le 31/12, serais-je exclu du nouveau bonus ?

Oui, faites-y attention ! La bonne méthode c'est de s'inscrire dès que possible pour repérer les passagers susceptibles de vous intéresser et d'échanger avec eux mais d'attendre janvier pour valider votre premier trajet. Ce sera relativement calme pendant les fêtes de fin d'année donc soyez patient.

3/ Puis-je bénéficier du bonus si je covoiture déjà pour aller à mon travail avec des collègues / mon mari / des amis, etc.. mais sans passer par des applications spécialisées ?

Non, il faudra passer par une application de covoiturage agréée. La raison ? Ces applications sont en mesure de certifier que le covoiturage a bien eu lieu grâce au registre de preuve de covoiturage.
Karos a décidé d'offrir aux passagers 10 trajets gratuits à partir du 1er janvier.
Dernier détail : il n'y a aucune commission prélevée entre passagers et conducteurs (les opérateurs de covoiturage domicile - travail se font généralement rémunérés par des entreprises et des collectivités locales).

4/ Sur quels types de trajets précisément a-t-on le droit à ce bonus ?

Le gouvernement veut cibler les trajets du quotidien entre son domicile et son travail ou son lieu d'enseignement pour les étudiants.
Il est donc nécessaire de s'inscrire sur des applications spécialisées de courte distance, c'est là que vous trouverez les trajets donnant droit au bonus. Les trois applications les plus utilisées sont Karos, Klaxit et Blablacar daily.

5/ Ce bonus s'adresse-t-il uniquement aux conducteurs ? Si je fais l'effort de covoiturer en tant que passager en laissant ma voiture au garage, je n'ai donc droit à rien ?

En effet, le bonus ne s'adresse qu'aux conducteurs afin de créer un afflux de nouveaux trajets disponibles. En tant que passager, vous serez indirectement gagnant à terme puisque le choix de trajets sera plus riche.

Mais pour pallier l'absence de bonus pour les passagers, Karos a décidé d'offrir aux passagers 10 trajets gratuits dès janvier. Peut-être que d'autres plateformes feront de même.

6/ Puis-je récupérer ce bonus plusieurs fois en 2023 en covoiturant sur plusieurs applications de covoiturage domicile – travail ?

Non. Une fois que vous aurez obtenu la première partie du bonus grâce à un premier trajet sur une application, le restant du bonus ne pourra être récupéré qu'en covoiturant sur cette même application. En revanche, rien ne vous empêche (et c'est même recommandé) de vous inscrire et d'utiliser plusieurs applications.

7/ Est-ce difficile de réaliser les 10 trajets nécessaires en moins de 3 mois ?

On observe actuellement que 2/3 des conducteurs font plus de 10 covoiturages sur 3 mois. Ce chiffre risque d'augmenter avec le bonus car la motivation de poursuivre jusqu'au dixième trajet sera plus grande.
Pour ceux qui sont déjà motivés et convaincus, cela peut même aller beaucoup plus vite car en moyenne les conducteurs chez Karos font leurs 10 premiers trajets en 2 semaines.

8/ Comment choisir l'application de covoiturage qui me donnera le plus de chances d'obtenir le bonus ?

Pour les novices, attention : le covoiturage domicile – travail est différent du covoiturage de longue distance popularisé par Blablacar. Il faut donc télécharger des applications spécialisées. Les trois plus utilisées étant Karos, Klaxit et Blablacar Daily.
En en téléchargeant plusieurs, vous pourrez ainsi comparer et voir quelles applications semblent comporter le plus de trajets compatibles.
Il convient aussi de regarder si vous habitez dans une ville ou région partenaire de l'une de ses applications. Si c'est le cas, les trajets sont plus nombreux et ils sont subventionnés. Par exemple, l'application Karos est partenaire de différentes régions (Île-de-France, Pays de la Loire, Occitanie, Réunion) ou d'agglomérations (Troyes, Saint-Lô, Auxerre, Grenoble, Toulouse, Lorient…).
Enfin, vous pourrez comparer les modalités du bonus. Chez Karos, il pourra être récupéré en cash mais d'autres applications proposeront plutôt des bons de réduction. De plus Karos envisage de donner davantage que les 25 euros minimum pour le premier trajet.

9/ Une fois inscrit sur l'application, existe-t-il des astuces pour augmenter ses chances d'être choisi par des passagers pour un premier trajet ?

Oui. Une fois inscrit, complétez et soignez votre profil pour qu'il soit rassurant ; une photo souriante avec une petite présentation de vous et de vos trajets habituels. En tant que débutant, soyez plus flexibles sur vos horaires et vos itinéraires, vous pourrez vous permettre d'être plus sélectif une fois que vous aurez réalisé des premiers trajets et reçu des premiers avis positifs.

10/ Je suis débutant, comment faire pour avoir de bons avis sur mes premiers trajets en tant que conducteur ?

Pensez à bien préparer vos trajets à l'avance et évitez les erreurs de débutants : vérifiez que vous avez suffisamment de carburant, nettoyez votre voiture, enlevez les mauvaises odeurs, soyez ponctuels, respectez les préférences indiquées par vos passagers (certains préfèrent discuter, d'autres écouter la musique…).
Soyez transparent et expliquez que le covoiturage domicile – travail est une grande première pour vous : cela permettra de briser la glace et de laisser les plus expérimentés vous raconter leurs expériences. Enfin, indiquez à la fin que vous seriez ravi d'avoir un premier avis de leur part et montrez-vous humble en leur demandant comment l'expérience pourrait être améliorée pour les prochaines fois.

11/ J'aimerais covoiturer mais il y a trop peu de trajets disponibles vers chez moi, comment faire ?

Gardez espoir, voici quelques pistes pour vous aider !
Téléchargez plusieurs applications de covoiturage domicile – travail, les plus utilisées étant Karos, Klaxit et Blablacar Daily. Avec l'annonce du bonus, un afflux de nouveaux inscrits va arriver. Peut-être trouverez-vous votre bonheur d'ici peu ?
Deuxièmement, parlez-en autour de vous à vos collègues et à vos voisins.
Dernière astuce, parlez-en au sein de votre entreprise à votre service RH ou à la direction. De plus en plus d'entreprises mettent en place des dispositifs pour favoriser le covoiturage domicile – travail et elles en retirent de nombreux avantages : pouvoir d'achat des collaborateurs, amélioration de la cohésion des équipes, de l'empreinte environnementale, optimisation des places de stationnement… Chez Karos (plus de 250 entreprises partenaires), il existe même des dispositifs permettant aux entreprises de faire bénéficier à tous les collaborateurs passagers de 6 mois de trajets gratuits.

Ces idées reçues qui freinent l'adoption du covoiturage domicile-travail !

Beaucoup de Français ont des fausses idées reçues au sujet du covoiturage domicile – travail.

Beaucoup de Français ont des fausses idées reçues au sujet du covoiturage domicile – travail. Certains pensent par exemple que cela contraint de faire le trajet tous les jours, à la même heure, avec le même collègue.
C'est souvent tout l'inverse chez les utilisateurs qui ont tendance à varier les rencontres, à covoiturer seulement quelques jours par semaine, à opter pour des horaires très flexibles en réservant en dernière minute le covoiturage.
Comment est-ce possible ? L'application géolocalise en temps réel les places vides des conducteurs d'une part et les passagers potentiels d'autre part. L'expérience ressemble donc davantage à celle de « prendre un Uber » plutôt qu'à celle de « poster des petites annonces » de covoiturage.
Une autre inquiétude est celle de ne pas pouvoir rentrer chez soi en cas de défaillance du conducteur. Or, chez Karos et sur d'autres applications, en cas de souci, un taxi ou chauffeur VTC est commandé par l'application et vient vous chercher et vous raccompagne à votre domicile.
Enfin, dernière idée reçue et pas la moindre : beaucoup de Français sous-estiment le gain financier. Un conducteur qui covoiture régulièrement peut gagner plus d'une centaine d'euros par mois. Dit autrement, l'équivalent du bonus covoiturage mais chaque mois.
Le plus dur avec le covoiturage domicile – travail, c'est donc de se lancer car une fois essayé, les freins sautent et l'habitude est souvent adoptée. Pour preuve, un chiffre : sur Karos, 70% de ceux qui réalisent un premier covoiturage continuent de covoiturer 5 mois plus tard.

Bonus covoiturage : dans certains territoires, les automobilistes en percevront davantage

Le gouvernement vient de préciser les détails du « plan covoiturage » et les modalités pour obtenir le bonus de 100 euros. Il compte ainsi accélérer le covoiturage du quotidien déjà en plein essor
En théorie, tous les automobilistes peuvent bénéficier équitablement de ce dispositif. Sauf qu'en pratique, selon leur lieu de vie et de travail, les

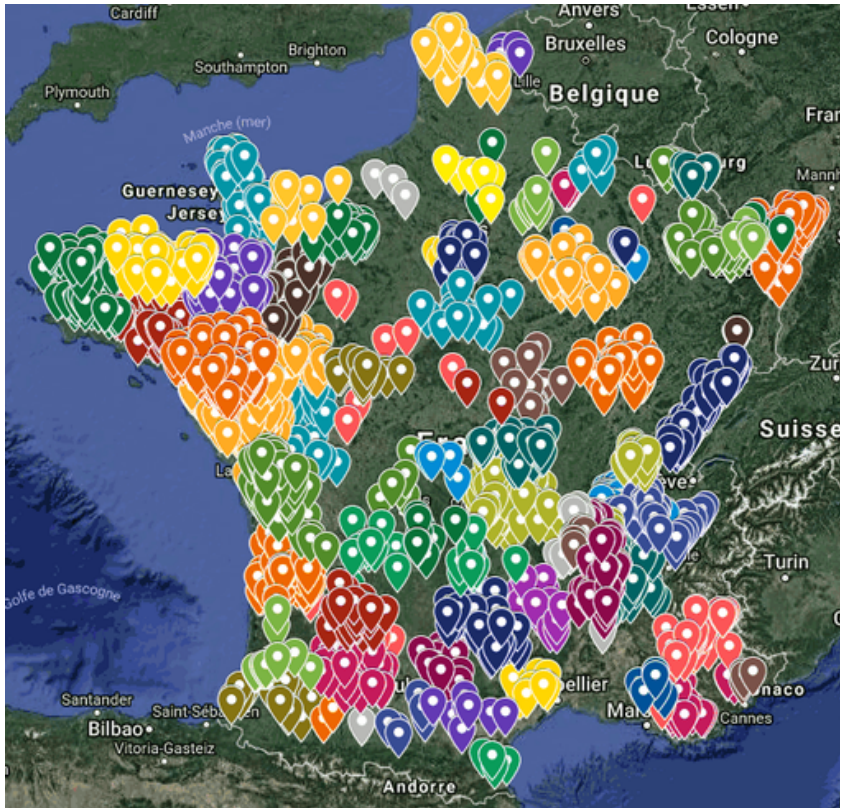

Français ne sont pas égaux dans leur capacité à trouver des covoiturageurs et donc à percevoir (intégralement) le bonus.

Voici les explications de ces disparités

Du chemin à parcourir avant de toucher le bonus…

Pour récupérer l'intégralité de ce bonus de 100 euros, les automobilistes devront covoiturer sur 10 trajets courts, en l'espace de 3 mois.

Or aujourd'hui, de très nombreux Français ne parviennent pas à covoiturer au quotidien, faute de trajets disponibles entre leur domicile et leur travail. A l'image des nombreux messages du type « Je ne trouve personne pour covoiturer ! » que l'on peut déjà lire un peu partout sur les réseaux sociaux…

Une impasse pour de nombreux automobilistes ?

En effet, dans de très nombreux territoires, il n'existe pas encore le « volume critique » de covoiturageurs disponibles pour faire « matcher » conducteurs et passager sur le même itinéraire et aux mêmes horaires.
En pratique, d'innombrables Français risquent donc de ne pas pouvoir valider (entièrement) leur bonus covoiturage, malgré leur volonté de changement.

Les chiffres qui prédisent la probabilité d'encaisser (ou non) le bonus selon sa localisation

On observe actuellement que 2/3 des conducteurs font plus de 10 covoiturages sur 3 mois. Ce chiffre risque d'augmenter avec le bonus car la motivation de poursuivre jusqu'au dixième trajet sera plus grande.
Pour ceux qui sont déjà motivés et convaincus, cela peut même aller beaucoup plus vite car en moyenne les conducteurs font leurs 10 premiers trajets en 2 semaines. Si le chiffre est encourageant au global, il existe néanmoins de fortes disparités géographiques.
Alors, pour prédire la probabilité pour un nouveau covoiturageur de pouvoir (ou non) empocher le bonus, l'application Karos a établi un indicateur.

Il s'agit du pourcentage d'inscrits sur l'application qui obtiennent au moins une réponse positive lorsqu'ils sollicitent un covoiturage. Ce pourcentage est donc directement corrélé à la capacité (ou non) d'encaisser réellement le bonus covoiturage.

Les cinq régions qui obtiennent les meilleurs résultats (+ de 85%) :

Régions :	% d'opportunité de covoiturage domicile - travail
Île-de-France	92%
Normandie	93%
Pays de la Loire	89%
Occitanie	88%
La Réunion	95%

Au contraire, sur des territoires qui ne font l'objet ni d'un dispositif des collectivités locales ni de la mobilisation des gros employeurs ou des campus étudiants, ces chiffres descendent en deçà des 20%, quelle que soit l'application de covoiturage.

L'effet de réseau ou pourquoi ces écarts entre territoires risquent de se creuser à court terme

On remarquera aisément que les territoires les plus propices (cf. ci-dessus) pour trouver un covoiturage et parvenir à encaisser le bonus correspondent à ceux qui covoiturent le plus en valeur absolue (cf. le classement ci-dessous).
L'explication ? Le développement du covoiturage domicile – travail bénéficie d'un effet de réseau : plus il s'accroît, plus le choix des trajets disponibles s'enrichit, plus l'offre de transport devient attractive, plus il se développe, etc… Inexorablement, les écarts vont donc continuer à se creuser à court terme jusqu'à s'approcher d'un plafond maximal pour le covoiturage domicile – travail (le potentiel est encore énorme).

Le nouveau classement des territoires qui covoiturent le plus en France

L'observatoire national du covoiturage du quotidien a dévoilé ses nouveaux chiffres. Rattachée au ministère des Transports, la plateforme agrège chaque mois les données de 22 opérateurs de covoiturage et fait donc figure de référence.

Les principaux enseignements de ces chiffres :

1/ Le mois de novembre marque un **record historique** avec 666 416 trajets soit une hausse de **+6,49%** entre octobre et novembre. Sur un an, la hausse est de **+170,44%** !

2/ La Région Île-de-France arrive **très largement en tête** dans le classement des régions de France qui covoiturent le plus, suivie par la **Région Normandie**, la **Région Pays de la Loire** puis la **Région Occitanie**.

3/ **Les départements franciliens** occupent **6 places parmi le top 10** des départements de France qui covoiturent le plus.

Conclusion : montrer la voie sans laisser des territoires sur le bord de la route

« Un développement à deux vitesses du covoiturage sur le territoire n'est pas forcément négatif, s'il reste temporaire. Il permettra à certains – c'est le cas de la région Île-de-France - de montrer la voie et de servir d'exemple de réussite pour d'autres.
L'atout majeur du plan covoiturage présenté par le gouvernement, c'est qu'il a aussi prévu d'aider les territoires moins en pointe à rattraper leur retard grâce à des aides sur les dispositifs de subventionnement et d'infrastructures. Aucun territoire ne sera donc laissé sur le bord de la route. » se réjouit Tom Attias, le responsable du développement chez Karos.

JURIDIQUE

ACTUALITÉS JURIDIQUES

Mathilde Haas, Avocate au Barreau de Paris, Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

#NOMINATIONS

Dominique Faure promue ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, Stanislas Bourron, directeur général à l'ANCT et Cécile Raquin à la DGCL

Madame Dominique Faure, jusqu'à présent secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité, a été nommée ministre déléguée chargée des collectivités territoriales pour remplacer Madame Caroline Cayeux contrainte à la démission.

Par décret présidentiel du 1er décembre 2022, l'ancien directeur de la DGCL, Monsieur Stanislas Bourron, a été nommé directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Madame Cécile Raquin, énarque, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancienne directrice de cabinet de Jacqueline Gourault et de Joël Giraud, ministres de la Cohésion des territoires, a été désignée pour le remplacer comme directrice générale des collectivités locales. Elle sera la première femme à occuper ce poste.

Décret du 1er décembre 2022 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires - M. BOURRON
Décret du 28 novembre 2022 relatif à la composition du Gouvernement

#ELECTIONS

Les instances représentatives de la FPT ont été renouvelées : les abstentionnistes vainqueurs et la CFDT perdante

Du 1er au 8 décembre 2022, ont eu lieu les élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique territoriale.

Malgré une baisse de la participation (- 6,1 points toutes fonctions publiques confondues), c'est dans la fonction publique territoriale que la participation a été la plus élevée (45,6 %). D'après les résultats, la CGT reste en tête, devant la CFDT et Force ouvrière.

#MOBILITEDURABLE

Extension du forfait mobilités durables

Déjà applicable au covoiturage, le forfait mobilités durables s'étend aux utilisateurs des services de mobilité partagée et aux engins de « déplacement personnel motorisé défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route ».

Autre nouveauté, le forfait mobilités durables est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Ce décret s'applique de manière rétroactive aux déplacements effectués à compter du 1er Janvier 2023.

Décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale

#HANDICAP

Création du poste de délégué interministériel à l'accessibilité

Un décret du 16 décembre 2022 institue un délégué interministériel à l'accessibilité, placé sous l'autorité´ des ministres chargés des personnes handicapées, de la cohésion des territoires, du logement, des transports, de l'économie et de la fonction publique, nommé par décret sur proposition du ministre chargé des personnes handicapées.

Décret n°2022-1578 du 16 décembre 2022 instituant un délégué ´interministériel à l'accessibilité´

#ROUTE #3DS

Un décret fixe les modalités d'application du transfert des opérations routières des contrats de plan Etat-Région issues de la loi 3DS

La loi 3DS avait laissé à un décret le soin de fixer les modalités d'application des dispositions relatives au transfert des opérations routières inscrites au volet routier des contrats de plan Etat-région. Un décret du 7 décembre 2022 précise que « lorsque le contrat de plan Etat-région est adopté, les arrêtés constatant le transfert des voies ou portions de voies du domaine public routier national pris par les préfets de département sont complétés, après consultation des collectivités directement concernées, par la liste des opérations qui se rapportent aux voies ou portions de voies transférées ».

Le décret précise que la maîtrise d'ouvrage des opérations est transférée à la collectivité qui a bénéficié du transfert de la voie ou de la portion de voie à laquelle l'opération se rapporte. Elle devient subrogée « dans les droits et obligations de l'Etat résultant des conventions de financement des opérations mentionnées au I, conclues avant le 1er janvier de l'année du transfert ».

S'agissant des financements, « L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements continuent d'assurer le financement des opérations, objet du transfert de maîtrise d'ouvrage, dans les mêmes conditions de financement que celles stipulées par les contrats de plan Etat-Région ». « L'Etat finance la réalisation des opérations, objet du transfert de maîtrise d'ouvrage, par voie de subvention hors taxes versée au maître d'ouvrage responsable de leur réalisation.

Décret n° 2022-1527 du 7 décembre 2022 relatif au transfert aux collectivités territoriales de la maîtrise d'ouvrage des opérations routières, inscrites au volet routier des contrats de plan Etat-région, se rapportant aux voies non concédées relevant du domaine routier national transférées en application des dispositions de l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022

#ROUTE #3DS

Précisions sur les modalités d'évaluation des politiques publiques par les CRC

Un décret du 8 décembre 2022 ajoute un chapitre dans le code des juridictions financières consacré à l'évaluation des politiques publiques par les chambres régionales des comptes, afin de préciser les conditions de saisine et les règles de procédure.

La CRC peut s'autosaisir ou être saisie par LRAR du président du conseil régional, du conseil départemental ou du conseil métropolitain, de sa propre initiative ou sur délibération de l'assemblée délibérante.

« La chambre établit un rapport d'évaluation dans lequel elle apprécie, notamment, les résultats et les impacts de la politique publique ainsi que les facteurs qui les expliquent. L'appréciation porte sur la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la politique publique concernée ».

Cette nouvelle compétence des CRC est une création de la loi 3DS.

On rappellera, cependant, que même si les chambres régionales, comme d'ailleurs la Cour des comptes elle-même, peuvent décerner des « bons » et surtout des « mauvais » points, le renforcement de leurs pouvoirs ne présente pas de caractère juridictionnel.

Décret n°2022-1549 du 8 décembre 2022 relatif à l'évaluation des politiques publiques territoriales par les chambres régionales des comptes

#TELETRAVAIL

Augmentation de l'indemnité de télétravail

Le montant du forfait télétravail instauré en 2021 augmente de 15% passant de 2,50 euros à 2,88 euros par journée de télétravail. Le plafond annuel est réhaussé à 253,44 euros.

Chaque département devra ainsi faire le calcul de la dépense supplémentaire qui en résulte pour lui et se poser la question d'encourager, ou non, le recours au télétravail pour ses agents.

Arrêté du 23 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats

#DEONTO

Des précisions sur le référent déontologue de l'élu local

Un décret définit les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local. Il précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions en insérant une nouvelle section dans le CGCT.

Le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il peut être commun à plusieurs collectivités. La délibération qui le désigne précise la durée d'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci.

Décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local

#SDIS

Des précisions sur les référents, mixité et lutte contre les discriminations et sûreté et sécurité des SDIS

Pour mémoire, la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels avait créé, dans chaque SDIS, un référent mixité et lutte contre les discriminations et un référent sûreté et sécurité.

Un décret du 7 décembre 2022 ajoute une sous-section au CGCT qui définit les modalités de désignation et les missions de ces référents.

« Le référent mixité et lutte contre les discriminations et le référent sûreté et sécurité sont désignés conjointement par le préfet et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours, pour une durée fixée par ces derniers ».

Ils sont choisis parmi les sapeurs-pompiers professionnels ainsi que les autres agents publics du SDIS, après un appel à candidatures, et bénéficient de formations adaptées en fonction de leurs missions et de leur profil.

Décret n° 2022-1522 du 7 décembre 2022 relatif au référent mixité et lutte contre les discriminations et au référent sûreté et sécurité des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours

#VIEPRO

Le bénéfice du CTI encore élargi

Un décret du 30 novembre 2022 élargit le complément de traitement indiciaire à de nouveaux agents, notamment aux puéricultrices et aux fonctionnaires exerçant des fonctions déjà éligibles au CTI dans des établissements médico-sociaux qui n'étaient pas encore concernés, principalement des établissements et services à caractère expérimental ou non accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Le CTI est également étendu « *aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées au sein des services d'aide et d'accompagnement à domicile* ».

Une indemnité équivalente est prévue pour les agents contractuels.

On ne manquera pas de relever l'augmentation des charges qui en résulte pour les collectivités territoriales et leurs établissements.

Décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics

#MNA

L'Etat fixe le montant de son financement exceptionnel pour la prise en charge des MNA

Pour les départements ayant accueilli plus de MNA au 31 décembre 2021 qu'à la même date en 2020, un arrêté fixe le montant 2022 du financement exceptionnel pour la prise en charge des MNA. « Le montant de ce financement est fixé à 6 000 € par jeune pour 75 % des jeunes supplémentaires ».

Il s'agit, certes, d'une mesure appréciable pour les départements, mais d'une part, elle revêt un caractère exceptionnel, et d'autre part, elle ne couvre pas la totalité de l'augmentation de leurs charges.

Notons, à titre d'exemple, qu'en Seine-et-Marne, 263 MNA supplémentaires étaient présents au 31/12/2021 par rapport au 31/12/2020.

Arrêté du 21 novembre 2022 fixant le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2021

#JURISPRUDENCE #ELECTIONS

Le Conseil constitutionnel annule l'élection de plusieurs députés : voir sur ce sujet la chronique juridique de Bernard de Froment

Fin janvier 2023 prendra fin l'examen par le Conseil constitutionnel des contentieux dont il a été saisi à la suite des élections législatives de juin 2022.

Récemment, plusieurs élections de députés ont été annulées (8ème circonscription du Pas-de-Calais ; 2ème circonscription de la Marne ; 1ère circonscription de la Charente).

Conseil constitutionnel, décision n° 2022-5794/5796 AN ; décision n° 2022-5768 AN ; décision n° 2022-5784 AN

#JURISPRUDENCE #CONTROLEDELEGALITE

L'absence d'objection au titre du contrôle de légalité vaudrait présomption de légalité

C'est ce qu'a jugé la Cour administrative d'appel de Paris dans une récente décision relative au versement d'une prime vie chère : « 5. Cette abstention, qui doit être regardée comme délibérée, des autorités chargées du contrôle de légalité, si elle ne peut avoir les effets d'un brevet de légalité, peut néanmoins être regardée comme établissant une présomption de la légalité du dispositif adopté par la commune pour se conformer aux obligations résultant de la loi du 26 janvier 1984 ».

Cette décision de la cour administrative d'appel est à mettre en perspective avec le rapport de la Cour des comptes évoqué le mois dernier relatif à l'érosion du contrôle de légalité.

On ne peut manquer, cependant, en l'absence de confirmation par le Conseil d'Etat de cette appréciation de pure opportunité, de relever le caractère fragile de l'arrêt ! Mais, il est vrai que le juge d'appel n'invoque, à l'appui de sa solution, qu'une «présomption» de légalité, laquelle pourrait naturellement être annihilée par la preuve, apportée par la partie adverse, sur laquelle reposerait la charge de la preuve, de l'illégalité de la mesure non contestée par le contrôle de légalité.

CAA de Paris, 18 novembre 2022, n°22PA04123

#JURISPRUDENCE #CONTRATSPUBLICS

Le recours des tiers contre les actes d'approbation d'un contrat encore restreint

Le recours portait sur la demande, formée par un membre élu du conseil d'administration de l'ENS de Lyon, reprise par ses héritiers, d'annulation d'une délibération approuvant la convention pour la souscription et la mise en œuvre d'un contrat de partenariat public-privé relatif au projet de réhabilitation, restructuration et mise aux normes du site Monod de l'ENS de Lyon.

Cette demande avait été rejetée par la Cour administrative d'appel au motif que le requérant n'était pas recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre cette délibération.

Le Conseil d'Etat rappelle que le tiers à un contrat, qui se prévaut d'intérêts auxquels l'exécution du contrat est de nature à porter une atteinte directe et certaine, est recevable, indépendamment du recours de pleine juridiction dont il dispose « *dans les conditions définies par la décision n° 358994 du 4 avril 2014 du Conseil d'Etat, statuant au contentieux* », à contester devant le juge de l'excès de pouvoir la légalité de l'acte administratif portant approbation du contrat. Son action est toutefois limitée dès lors qu'il ne peut soulever « *que des moyens tirés de vices propres à l'acte d'approbation, et non des moyens relatifs au contrat lui-même* ».

Après ce rappel, le Conseil d'Etat apporte une nouvelle précision restreignant le recours ouvert aux tiers : « *les actes d'approbation d'un contrat visés au point précédent sont seulement ceux qui émanent d'une autorité distincte des parties contractantes, qui concernent des contrats déjà signés et qui sont nécessaires à leur entrée en vigueur. Ne sont pas au nombre de ces actes ceux qui, même s'ils indiquent formellement approuver le contrat, participent en réalité au processus de sa conclusion.* ».

Jugeant que « *la délibération contestée du 14 décembre 2015 du conseil d'administration de l'ENS de Lyon portait approbation de la convention signée antérieurement par l'ensemble des parties* », le Conseil d'Etat valide le raisonnement des juges d'appel et rejette le pourvoi.

Le cabinet Publica-Avocats, sous la signature de l'un de ses associés, consacrera sa chronique du mois de février 2023, au commentaire circonstancié de cette décision et de la jurisprudence (Ass. 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne) qu'elle précise, rendue le 2 décembre dernier, par le Conseil d'Etat.

Conseil d'Etat, 2 décembre 2022, n°454318, aux Tables

#JURISPRUDENCE #FONCTIONPUBLIQUE

Exclusion temporaire pour un agent insubordonné et oppressant les résidents d'un EHPAD

La cour administrative d'appel de Paris a validé l'exclusion temporaire de ses fonctions pour une durée d'un an dont six mois avec sursis d'un agent exerçant les fonctions d'aide cuisinière dans un EHPAD.

Son employeur lui reprochait « son insubordination envers sa hiérarchie en refusant d'effectuer certaines tâches relatives à sa fiche de poste, son comportement agressif et son attitude autoritaire envers sa hiérarchie ». Il lui était également reproché un « comportement oppressant vis-à-vis des résidents en les invitant à se dépêcher de finir leur assiette ou en servant en même temps le fromage, le dessert et le café pour accélérer le repas ».

Enfin, l'agent s'octroyait des pauses anormalement longues pour consulter son téléphone ou faire la sieste et avait été informé à plusieurs reprises sur la nécessité de « *respecter certaines règles d'hygiène et notamment sur la nécessité d'arrêter de porter une tenue civile au-dessus de sa tenue professionnelle, de ne pas porter de bijoux pendant son service* ».

CAA de Paris, 9 novembre 2022, n°21PA01034

#CONTRATSPUBLICS

Actualisation du Q/R de la DAJ sur l'assujettissement de l'indemnité d'imprévision à la TVA dans les contrats publics

Le 8 décembre dernier, la DAJ de Bercy a actualisé son question-réponse sur l'assujettissement de l'indemnité d'imprévision à la TVA dans les contrats publics.

La DAJ considère que « le versement de l'indemnité d'imprévision a pour finalité de permettre au cocontractant de l'administration d'assurer l'exécution du contrat en lui attribuant des sommes destinées à couvrir temporairement son déficit d'exploitation résultant de la survenance d'un événement imprévisible et indépendant des parties.

Dès lors, il existe un lien direct entre le principe du versement de l'indemnité d'imprévision et la réalisation des livraisons de biens et prestations prévues par le contrat.

À l'instar des sommes versées en application d'une clause de révision de prix, ces sommes versées par l'acheteur public au titulaire du marché public sur le fondement de la théorie de l'imprévision s'analysent comme la contrepartie des opérations imposables effectuées par ce dernier et doivent en conséquence être soumises assujetties à la TVA ».

#TELETRAVAIL

Parution d'un rapport sur le télétravail dans la fonction publique

Dans un rapport paru fin novembre, la Cour des comptes fait le bilan de l'accélération du télétravail dans la fonction publique après la crise sanitaire. Perçu comme un levier d'amélioration et de rénovation de l'offre publique de services aux usagers, le télétravail «constitue un défi stratégique et opérationnel pour les employeurs publics, tant sur un plan matériel que d'un point de vue managérial».

Pour le relever, la Cour des comptes formule plusieurs propositions parmi lesquelles la diffusion d'un outil de visioconférence souverain utilisable par tous les services de l'Etat, tirer les conséquences immobilières du télétravail, mentionner dans les accords collectifs l'emploi du télétravail pour accompagner transitoirement les mobilités professionnelles.

Rapport public thématique - entités et politiques publiques - Le télétravail dans la fonction publique après la crise sanitaire – novembre 2022

L'annulation de l'élection de 3 députés nous rappelle la compétence du Conseil Constitutionnel en matière d'élections législatives et sénatoriales

Bernard de Froment, Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse, Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats

Aux termes de l'article 58 de la Constitution du 4 octobre 1958 :

« Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection du Président de la République.
Il examine les réclamations et proclame les résultats du scrutin. »

Mais le juge constitutionnel est également compétent, en application de l'article 59 de notre loi fondamentale pour juger de la régularité de l'élection des députés et des sénateurs.

Aux termes de cet article, en effet :

« Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs. »

Et il n'existe pas d'élections générales renouvelant les députés et les sénateurs (tous les 5 ans, hors dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République ; tous les 3 ans, lors du renouvellement par moitié de la Haute Assemblée, pour les sénateurs), qui ne soient pas suivies d'annulations de quelques élections.

Les modalités du contrôle des juges de la rue Montpensier sont fixées par l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.

Le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs est régi par les articles 32 à 45 de cette ordonnance, lesquels décrivent très minutieusement la procédure à suivre en cas de contestation de l'élection d'un parlementaire élu.

On relèvera en particulier que :

1. *L'élection d'un député ou d'un sénateur peut être contestée devant le Conseil constitutionnel jusqu'au dixième jour qui suit la proclamation des résultats de l'élection, au plus tard à dix-huit heures (article 33) ;*
2. *Le droit de contester une élection appartient à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle il a été procédé à l'élection ainsi qu'aux personnes qui ont fait acte de candidature (même article).*
3. *Les requêtes doivent contenir le nom, les prénoms et qualité du requérant, le nom des élus dont l'élection est attaquée, les moyens d'annulation invoqués. / Le requérant doit annexer à la requête les pièces produites au soutien de ses moyens. Le Conseil peut lui accorder exceptionnellement un délai pour la production d'une partie de ces pièces. / La requête n'a pas d'effet suspensif. Elle est dispensée de tous frais de timbre ou d'enregistrement (article 35)*
4. *Le Conseil constitutionnel forme, en son sein, trois sections composées chacune de trois membres désignés par le sort. Il est procédé à des tirages au sort séparés entre les membres nommés par le Président de la République, entre les membres nommés par le président du Sénat et entre les membres nommés par le président de l'Assemblée nationale. / Chaque année, le Conseil constitutionnel arrête une liste de dix rapporteurs adjoints choisis parmi les maîtres des requêtes du Conseil d'Etat et les conseillers référendaires à la Cour des comptes. /Les rapporteurs adjoints n'ont pas voix délibérative (article 36)*
5. *Dès réception d'une requête, le président en confie l'examen à l'une des sections et désigne un rapporteur qui peut être choisi parmi les rapporteurs adjoints (article 37). / Les sections instruisent les affaires dont elles sont chargées et qui sont portées devant le Conseil assemblé. / Toutefois, le Conseil, sans instruction contradictoire préalable, peut rejeter, par décision motivée, les requêtes irrecevables ou ne contenant que des griefs qui manifestement ne peuvent avoir une influence sur les résultats de l'élection / La décision est aussitôt notifiée à l'assemblée intéressée (article 38). / Dans les autres cas, avis est donné au membre du Parlement dont l'élection est contestée, ainsi que le cas échéant au remplaçant. La section leur impartit un délai pour prendre connaissance de la requête et des pièces au secrétariat du Conseil et produire leurs observations écrites (article 39) / Dès réception de ces observations ou à l'expiration du délai imparti pour les produire, l'affaire est rapportée devant le Conseil qui statue par une décision motivée. / La décision est aussitôt notifiée à l'assemblée intéressée (article 40).*
6. *Lorsqu'il fait droit à une requête, le Conseil peut, selon les cas, annuler l'élection contestée ou réformer la proclamation faite par la commission de recensement et proclamer le candidat qui a été régulièrement élu (article 41). / Le Conseil, si l'instruction fait apparaître qu'un candidat se trouve dans l'un des cas mentionnés à l'article LO 136-1 du code électoral[3], prononce son inéligibilité conformément à cet article et, s'il s'agit du candidat proclamé élu, annule son élection (article 41-1).*

[1] 12 et 19 juin 2022 pour l'actuelle législature
[2] Le Sénat français est composé de 348 sièges pourvus pour six ans mais renouvelés par moitié tous les trois ans. Les élections de 2020 visaient ainsi à élire 172 sénateurs, correspondant aux 178 de la nouvelle série 2 moins les six sièges des sénateurs représentant les Français établis hors de France, dont l'élection avait été repoussée d'un an, au 26 septembre 2021, en raison du covid, et dont le mandat a été réduit de 6 à 5 ans, pour permettre leur renouvellement en 2026, comme pour les 172 de leurs collègues de la même série B élus en 2020. Les sénateurs de la série A, élus en 2017, verront leur mandat expirer en septembre 2023, qu'ils représentent ou non les Français établis hors de France..
[3] Article LO136-1 Saisi d'une contestation formée contre l'élection ou dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article L. 52-15, le Conseil constitutionnel peut déclarer inéligible le candidat dont le compte de campagne, le cas échéant après réformation, fait apparaître un dépassement du plafond des dépenses électorales

7. *Le Conseil et les sections peuvent, le cas échéant, ordonner une enquête et se faire communiquer tous documents et rapports ayant trait à l'élection . . . (article 42).*
8. *(. . .), le Conseil constitutionnel statue sur la régularité de l'élection tant du titulaire que du remplaçant (article 45).*

Quelques réflexions sur la jurisprudence constitutionnelle :
Il résulte de ce qui précède que le Conseil constitutionnel peut soit rejeter la contestation et valider l'élection, soit prononcer l'annulation de l'élection.

Il peut aussi réformer les résultats et proclamer élu un autre candidat (ce qu'il n'a jamais fait à ce jour pour une élection législative, mais qu'il a décidé pour une élection sénatoriale). Ses décisions sont souveraines et revêtues de l'autorité de la chose jugée. En effet, aux termes de l'article 62 de la Constitution « les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles.

D'une façon générale, on notera que lorsque le Conseil constitutionnel intervient en sa qualité de juge électoral sa mission est tout à fait similaire à celle de tout juge chargé du contentieux des élections, à savoir les tribunaux administratifs en premier ressort pour les élections municipales et départementales et le Conseil d'Etat en appel de ces jugements et en premier et dernier ressort pour les élections régionales et européennes.

A cet égard, il faut relever que le non-respect des dispositions relatives aux comptes de campagne, en particulier le dépassement du plafond de dépenses s'imposant aux candidats ou le recours de ceux-ci à des financements à caractère irrégulier, sont désormais à l'origine d'un nombre non négligeable de décisions sanctionnant des candidats dont le compte de campagne a été rejeté à bon droit par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) ou qui n'ont pas déposé, alors qu'ils y étaient tenus, un tel compte.

Ce type de mésaventure concerne en général, non des parlementaires élus, mais plutôt des « petits candidats » peu au fait de la règle de droit applicable, qui se sont vu infliger la sanction d'inéligibilité à toute élection pour une durée pouvant atteindre 3ans.

C'est ainsi, par exemple, qu'un candidat à une élection sénatoriale, ayant obtenu au moins 1% des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin et n'ayant pas déposé de compte de campagne alors qu'il y était tenu s'est vu infliger une sanction d'inéligibilité d'un an, alors même qu'il soutenait ne pas avoir effectué d'autres dépenses que celles correspondant aux frais de la campagne officielle et produit des documents bancaires en ce sens. (2018-5640 SEN, 23 novembre 2018, cons. 3, 4, JORF n°0274 du 27 novembre 2018, texte n° 107).

Mais, dans une autre espèce, la sanction prononcée a été de trois ans, au motif qu'il ne résultait pas de l'instruction que des circonstances particulières étaient de nature à justifier la méconnaissance des obligations résultant de l'article L. 52-12. Dès lors, eu égard au cumul et au caractère substantiel des obligations méconnues, dont le candidat ne pouvait ignorer la portée, le Conseil Constitutionnel a jugé qu'il y avait lieu de prononcer son inéligibilité pour une durée de trois ans à compter de la décision. (2018-5656 SEN, 23 novembre 2018, cons. **3, 4**, JORF n°0274 du 27 novembre 2018, texte n° 110).

S'agissant des motifs retenus par le Conseil Constitutionnel pour annuler l'élection de 3 députés élus le 19 juin dernier, on relèvera que ;

1. **Dans la 8ème circonscription du Pas-de-Calais**, l'élection de M. Petit (Divers Gauche) a été annulée parce que son suppléant, M. Hocq était, en cas de vacance du siège du sénateur, le précédant sur la liste, immédiatement appelé à remplacer ce dernier. Aux termes de l'article L.O. 134 du code électoral, en effet, : « le remplaçant d'un membre d'une assemblée parlementaire ne peut être remplaçant d'un candidat à l'Assemblée nationale ou au Sénat ». L'inéligibilité instituée par l'article L.O. 134 du code électoral a pour objet d'assurer la disponibilité permanente de la personne appelée à remplacer le parlementaire dont le siège devient vacant. Elle fait ainsi obstacle à ce qu'un candidat à l'Assemblée nationale puisse choisir comme remplaçant la personne qui, en cas de vacance du siège d'un sénateur, serait immédiatement appelée à remplacer ce dernier (CC n° 2022-5794/5796 AN du 2 décembre 2022).
2. **Dans la 2ème circonscription de la Marne**, l'annulation de l'élection de Mme Anne-Sophie Frigout (Rassemblement National), est motivée par la conséquence qu'a pu avoir sur la sincérité du scrutin, compte tenu du faible écart de voix entre les trois candidats en tête au premier tour, l'utilisation par 965 électeurs de bulletins au nom de Mme Miller, portant la mention « candidate officielle d'Emmanuel Macron ». Bien qu'ayant été à juste titre comptabilisés comme nuls, parce que méconnaissant les dispositions de l'article L.52-3 du code électoral, l'existence de ces bulletins, en l'absence de doute sur l'intention *des électeurs qui les ont utilisés et alors qu'il ne résulte pas de l'instruction que l'utilisation des bulletins litigieux ait résulté d'une manœuvre, a privé le vote de ces électeurs de portée utile (CC n° 2022-5768 AN du 2 décembre 2022).*
6. *Dans la 1ère circonscription de la Charente, dans laquelle M. Mesnier (Renaissance) n'avait été élu qu'avec 24 voix d'avance, le Conseil Constitutionnel a annulé l'élection après avoir constaté durant l'instruction que 27 suffrages avaient été irrégulièrement émis : 18 votes correspondant à des différences de signature significatives, 8 votes ayant donné lieu à des émargements entre les cases réservées respectivement au premier et au second tours, sans qu'aucune marque ni indication sur ces listes ou sur les procès-verbaux ne permette de déterminer à quel tour ces émargements se sont rapportés ni, par suite, d'établir que les suffrages correspondant à ces émargements douteux ont bien été décomptés au titre du tour auquel ils correspondent ; 1 personne, qui n'avait pas qualité pour voter faute de procuration régulière, a introduit son bulletin dans l'urne avant que les membres du bureau ne se soient aperçus de son défaut de qualité pour voter (CC n° 2022-5784 AN du 2 décembre 2022).*

On notera que si le Conseil constitutionnel a annulé 3 élections législatives acquises au mois de juin dernier, il a, dans la plupart des cas, rejeté les contestations électorales dont il était saisi.

Il va pouvoir s'attaquer dès le mois de janvier aux nombreuses saisines de la CNCCFP.
Le contentieux des élections législatives du printemps dernier est donc loin d'être terminé.

Finances dans les départements

Droits de mutation 2022 : une ligne de crêtes atteinte ?

Par **Michel Klopfer**, consultant en finances locales

A partir des transactions mensuelles de la DGFIP enregistrées sur les 11 mois de l'année, on constate toujours une progression, mais bien moindre que l'année dernière : 3,8 % (contre + 25 %).

Cette progression est d'abord le fruit des premiers mois de l'année 2022 alors qu'à partir de juillet 2022, le niveau des transactions mensuelles repasse légèrement en-dessous des celles de 2021.

Géographiquement, la progression est surtout alimentée par la moitié Est/Sud-Est de la France + Paris alors que l'Ouest/Nord-Ouest stagne ou ralentit. Par ailleurs, la typologie de l'évolution se complexifie : Paris et les départements urbains progressent sensiblement alors que les départements ruraux et les contours de l'Ile-de-France stagnent ou baissent (après, il est vrai, une forte hausse en 2021).

Il est en tous les cas prudent de considérer dans les prospectives financières de Départements et de villes un atterrissage des DMTO à leur niveau moyen 2017/2020 d'ici à 2025, anticipant la baisse progressive des volumes et des prix en raison du replis à la fois conjoncturel (inertie du taux de l'usure) et structurelle (la remontée rapide des taux longs) de la distribution de crédits immobiliers

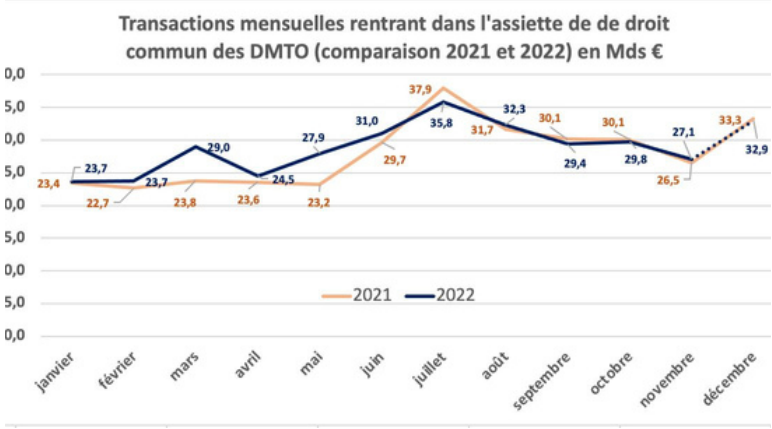

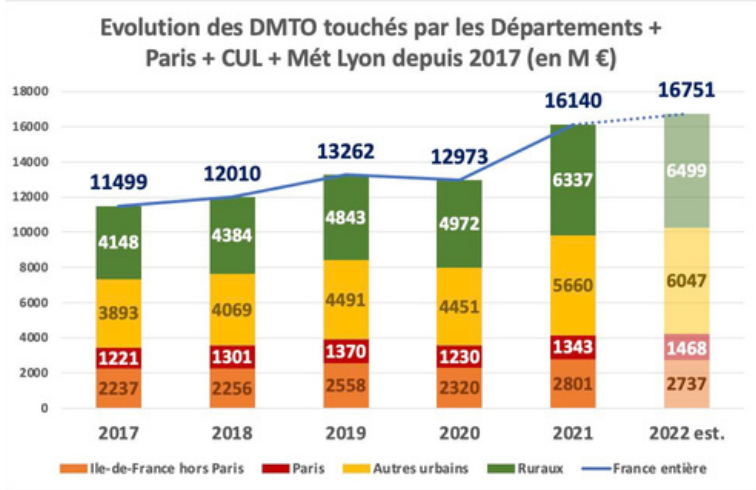

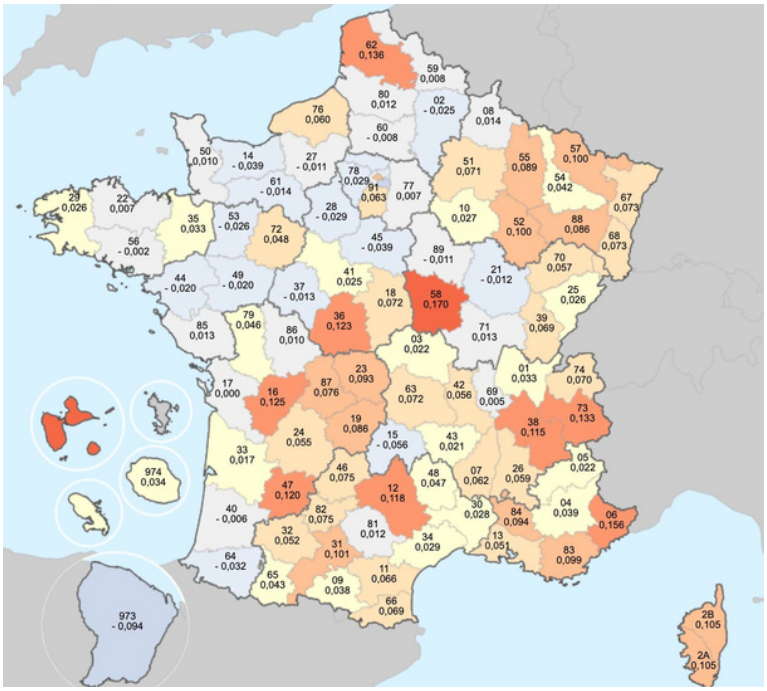

Projet de loi de finances pour 2023

Après le rejet du Sénat en deuxième lecture, regrettant de constater que la plupart de ses amendements n'avaient pas été retenus, et le dernier 49.3 le projet de loi de finances 2023 est adopté (sous réserve de l'approbation du conseil constitutionnel qui a été saisi). Plusieurs points concernent directement les collectivités locales : suppression de la CVAE, dotations, maîtrise des dépenses des collectivités, fonds vert, filet de sécurité, bouclier tarifaire mécanisme de maîtrise des dépenses des collectivités.
Suppression de la CVAE. Elle s'étalera sur deux ans (50 % pour 2023 soit 4,1 milliard de diminution pour les entreprises et 50 % en 2024)
Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques.
Il est, en principe, destiné à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris avec plusieurs conditions : perte d'épargne brute de 15 %, potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent… La dotation représente la différence entre l'augmentation des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement et peut faire l'objet d'un acompte si la demande est effectuée avant novembre 2023.
Amortisseur « électricité » pour les collectivités dont le prix de l'électricité est supérieur à 180 euros/MWh. Financement par l'Etat de 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à 500 euros/MWh.Ceal se fera directement sur la facture d'électricité après avoir informé le fournisseur.
Augmentation de la DGF de 320 millions d'euros
Fonds vert (voir dans notre rubrique Environnement). A noter qu'au-delà des 2 milliards de subvention, la Banque des territoires apportera aussi 1 milliard sous forme de prêts.
La loi de finance intègre aussi un amendement d'essence gouvernementale qui prévoit la fin de la participation de l'Etat et de France Compétences au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Il supprime aussi le doublement de la rémunération pour les agents de droit public travaillant le 1er mai.
A noter que la notion de contrat de confiance qui avait été très critiquée (considérant que l'on revenait sous un autre nom aux Contrats de Cahors) a été supprimée.
A noter une exonération des Sdis et associations affiliées à la Fédération nationale de protection civile de certaines taxes sur l'immatriculation des véhicules.

08. Ain

Le Département consacre 20,5 M€ pour le bloc communal pour le financement d'investissements structurants et de proximité

Il s'agit de la poursuite d'un dispositif mis en place en 2021 de contractualisation avec les collectivités, Ainsi, sept Pactes de territoire ont été établis pour soutenir les collectivités du « bloc communal » et les syndicats des eaux, dans leurs projets d'investissement. Lors de la session du 12 décembre 2022, les élus se sont prononcés pour l'accompagnement de 403 projets en 2023, pour un montant de plus de 20 millions d'euros, soit 9 878 909 € pour le soutien aux équipements de proximité des communes dont 445 083 € pour la vidéoprotection 6 489 891 € pour la politique de l'eau, 2 963 177 € pour le soutien à la transition écologique, 1 002 152 € pour le soutien aux projets d'investissements structurants, 855 575 € pour le soutien au patrimoine historique bâti

14. Calvados

Orientations budgétaires

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 743, 3 M€ (+ 4,2%) et les dépenses de fonctionnement à 677, 3 M€ (+ 4,9%).
Près de 152 M€ (hors dette) d'investissements prévus en 2023. Une épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) projetée à 66 M€ (-3%)
Une augmentation de l'épargne nette (autofinancement) de 45,5 M€ à 47 M€ (+0,9%) grâce à la réduction des remboursements d'emprunts
Un remboursement du capital de la dette qui passe de 33 M€ en 2015 à 19 M€ en 2023. Un encours de dette qui passe de 154,7 M€ en 2021 à 134,5 M€ en décembre 2022. Une prévision d'encaissement prudente, de 140 M€, pour les droits de mutation

21. Côte-d'Or

Vote du budget 2023

Le budget 2023 s'établit à 647 M€
L'accompagnement social est encore en hausse en 2023, il dépassera les 330 M€, pour assurer les missions de solidarité au plus près des habitants. Le budget alloué aux personnes âgées devient le premier poste de dépenses.
L'effort d'investissement total du Département excédera une nouvelle fois les 100 M€, un niveau exceptionnellement élevé, pour soutenir l'activité et poursuivre l'aménagement du territoire les premiers projets des communes avec le Plan Marshall pour la Côte-d'Or (22,8 M€), les collèges (35,7 M€), les routes (28,2 M€, la fin des travaux de déploiement de la fibre optique (13,4M€).
Par ailleurs le Département poursuivra son effort pour le Service départemental d'incendie et de secours (21,2 M€).
Le Président Sauvadet a listé les mesures « justes et nécessaires qui ont toutefois un fort impact sur le budget de la collectivité » :
Revalorisation du tarif horaire de l'aide à domicile, revalorisation des métiers de la vie à la suite du Ségur de la Santé et de la conférence des métiers de l'accompagnement social, revalorisation du point d'indice pour les agents de la fonction publique… autant de mesures

Il insiste aussi sur « le renchérissement du coût des énergies (gaz et électricité) avec des dépenses qui passent de 5 à 11 M€ en 2023, soit 6 M€ supplémentaires pour l'ensemble des bâtiments départementaux et les collèges (3,9 M€ pour les seuls collèges).»

26. Drôme

Budget primitif 2023

L'Assemblée départementale a adopté ce lundi 12 décembre un budget primitif 2023, à hauteur de 819,1 M€, avec 32 voix pour et 6 abstentions.
Le vote de ce budget intervient dans un contexte de forte inflation et de hausse des dépenses subies, notamment en raison de décisions unilatérales de l'État. Côté dépenses, le Département doit notamment composer avec une hausse des charges à caractère social (APA, PCH, nouvelle stratégie de protection de l'enfance), la revalorisation des métiers du social et du médico-social suite au Ségur (+ 6 M€) et du RSA (+ 2,6 M€ en année pleine), sans certitudes concernant les compensations. Côté recettes, le produit attendu des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) estimé à 88 M€, est en hausse par rapport au budget primitif 2022 mais en baisse par rapport au montant réalisé en 2021 et 2022 (100 M€ en 2022). La perte du levier fiscal compensé par l'attribution d'une fraction de TVA, une ressource conjoncturelle, en remplacement de la CVAE et de la taxe sur le foncier bâti (133,8 M€ en 2023), ainsi que des dotations non-indexées sur l'inflation laissent penser que la collectivité pourrait subir un effet ciseau si une crise durable s'installe.
Plus de la moitié du budget est consacré aux solidarités et à l'action sociale. Principal poste de dépenses de l'action sociale et de l'insertion, le versement du RSA est estimé à 69 M€ en 2023, en baisse par rapport au budget 2022. Une ambitieuse stratégie pour l'emploi, avec un financement de 570 M€ sur cinq ans, commencera à être déployée en 2023, afin de conjuguer les enjeux de développement économique avec l'insertion des Drômois et de la jeunesse.
Haut niveau des investissements, à 233,9 M€, dont 141 M€ (plus de 250€ par habitant) de dépenses directes contre 103 M€ en 2021. Le taux d'épargne élevé des dernières années a permis au Département de se désendetter. Il est aujourd'hui le moins endetté de sa strate avec 70,4 M€.
Pour compenser une probable érosion de l'autofinancement (31,1M€) le recours àl'emprunt est prévu pour 128,5 M€, contre 105 M€ au BP 2022.

28. Eure-et-Loir

Budget primitif 2023

Budget adopté ce matin lors de l'Assemblée départementale : un budget d'un demi-milliard d'euros.
110 millions d'euros d'investissement :
40 M€ d'investissement pour l'entretien et la modernisation des routes
24 M€ d'investissement pour les collèges
19 M€ d'investissement pour les communes et collectivités
Près de 5 M€ pour la préservation de notre patrimoine
408 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement :
248 M€ pour les solidarités (61% des dépenses de fonctionnement)
10 M€ pour le fonctionnement des collèges
3,865 M€ pour le soutien aux associations

38. Isère

Budget 2023

Budget de plus d'1,6 milliard d'euros avec 58 % de son budget de fonctionnement pour les Solidarités. Haut budget d'investissement « Après la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, avec la crise des énergies et la hausse des denrées alimentaires qui en découlent… Nous vivons une époque d'incertitudes, anxiogène, que la surmédiatisation de notre société exacerbe malheureusement. Le Département n'est pas exempt des conséquences de ces crises. Notre budget de fonctionnement augmente de 3,5 % pour faire face aux hausses des énergies, du carburant, des denrées alimentaires dans les cantines scolaires (maintien à 2 euros dans les collèges) » précise le Président Jean-Pierre
Barbier.

41. Loir-et-Cher

Vote du budget

En dépit de perspectives économiques incertaines, l'assemblée départementale a voté un budget primitif à la hausse, fidèle aux orientations budgétaires évoquées en octobre dernier et en cohérence avec les ambitions du mandat.
De l'ordre de 436 M€ – dont près de 71 M€ d'investissement
Le Président, Philippe Gouet a rappelé que le nouveau dispositif prévu, dans le Projet de Loi de Finances dit « pacte de confiance », s'avère plus contraignant que les « contrats de Cahors ». En effet, ce nouvel instrument contraint à une diminution des dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume chaque année jusqu'en 2027.
Concrètement, entre le compte administratif 2022 et celui de 2023, le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du conseil départemental ne devra pas dépasser 3,8 %, correspondant au taux d'inflation prévu par le PLF 2023, soit + 4,3 % - 0,5 %.
En matière de ressources humaines, après 6 années d'évolution quasi stable, les dépenses vont progresser en 2023 en raison de l'impact en année pleine des mesures mise en œuvre ou subies au cours de 2022.
Les inscriptions totales en investissement s'élèvent à près de 71 M€ (+ 3,8 % par rapport au total voté en 2022). Reconduction de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).
Un effort financier significatif à destination du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Outre une subvention d'investissement spécifique de 500 000 € accordée afin de lui permettre de renouveler les matériels dont il a besoin, le département augmentera en 2023 son soutien au fonctionnement du SDIS par le versement d'1 M€ supplémentaire, portant la contribution du département à environ 17,4 M€.

34. Hérault

Débat d'orientations budgétaires

Malgré un contexte économique fragilisé par les crises sanitaire et internationale, mais aussi par de nouvelles mesures décidées par l'Etat qui impactent directement les finances locales, le DOB marque la volonté du Département de poursuivre sa stratégie pour un Hérault solidaire et écologique.
Pour 2023, malgré les facteurs exogènes (conséquences des crises et mesures décidées par l'Etat) qui plongent les collectivités dans certaines incertitudes, le cap est fixé sur les objectifs solidaires afin d'assurer son soutien aux plus fragiles. Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 1 421,4 millions d'euros.
S'agissant des recettes de fonctionnement le Département prévoit 1 521,2 millions d'euros au BP 2023.
Les dépenses d'investissement concernent la rénovation éco-responsable des bâtiments, opérations de création de 3 collèges en cours pose de panneaux photovoltaïques, l'expérimentation «Territoires numériques éducatifs », une forte hausse des investissements sur les infrastructures routières pour poursuivre les grands projets structurants (entretien des chaussées, réparations d'ouvrages d'art....), mais aussi continuer la politique en faveur du vélo, une augmentation de 7,7% de l'aide aux communes par rapport à 2022.
Les recettes d'investissement s'élèvent à 76,1 millions au BP 2023

48. Lozère

Budget primitif 2023

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte économique international et national fortement marqué par l'enlisement de la guerre en Ukraine, entraînant non seulement une crise géopolitique majeure mais aussi une crise énergétique.
Le budget se trouve fortement impacté par les mesures nationales actées notamment dans le domaine du social.
Pour la Présidente : « La construction de l'Agenda Territorial, annoncé par la première ministre lors de son discours de politique générale le 6 juillet dernier, visant à apporter plus de lisibilité aux collectivités dans leurs compétences et donner aux élus locaux plus de poids et plus de cohérence dans leurs actions, est pleine d'incertitudes. Les financements Etat proposés sont basés sur des critères inadaptés aux territoires ruraux ou ciblent les mauvais gestionnaires. »
Le budget 2023 est en nette progression par rapport au budget 2022 avec + 10 M€ sur le fonctionnement et + 4 M€ s r l'investissement.
Des dépenses de fonctionnement en augmentation importante, pour l'application notamment des mesures nationales adoptées en 2022 qui impacteront en année pleine l'exercice 2023, l'augmentation du nombre d'enfants confiés au titre de la protection de l'enfance et l'augmentation également des situations de précarité en sortie de l'ASE, la reconduction de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
Des ressources humaines : + 2,8 M€ avec la valorisation du point d'indice, de la rémunération, de l'instauration du Rifseep pour les assistants familiaux.
3,42 ans capacité de désendettement
13,2 M€ épargne brute permettant de financer la section d'investissement, de limiter
Recours à l'emprunt. +2,8 M€

51. Marne

Débat d'Orientation Budgétaire

Forte **inflation** et **augmentation du coût de l'énergie, conséquences des décisions de l'Etat** pèsent sur la préparation budgétaire.
Christian Bruyen, président, considère que: « Les Départements sont bien conscients de l'état des comptes publics du pays, mais il est essentiel que le gouvernement soit, en retour, conscient de nos difficultés. Je salue néanmoins la décision récente du gouvernement d'Élisabeth Borne d'abandonner le dispositif de sanctions financières qui planait sur les trajectoires budgétaires des collectivités. »

50. Manche

Orientations Budgetaires

Exercice complexe que pour ces Orientation Budgétaires compte tenu des éléments géopolitiques, de l'inflation, de l'augmentation des charges d'énergie. Pour le Président Jean Morin, c'est l'inconnu car toutes les données ne sont pas connues.
Le budget s'élève à un demi-milliard d'euros pour un demi-million d'habitants., avec l'objectif d'investir plus de 100 millions d'euros par an jusqu'en 2028.

62. Pas-de-Calais

Budget 2023

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de plus de 7,6 % par rapport à 2022, et les investissements s'élever à 250 millions d'euros avec un plan important de rénovation des collèges (37,7 M€), la maintenance du réseau routier (38 M€) et un « soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux de l'enfance. » L'emprunt est prévu à hauteur de 100 millions d'euros et la capacité de désendettement passe à 6 années.
Pour l'aide aux investissements communaux et intercommunaux, le Département consacrera 36,5 millions d'euros.
Pour Jean-Claude Leroy, président ; « La période actuelle[est] une opportunité de faire autrement, de faire en sorte d'être une collectivité agile, résiliente et innovante »

53. Mayenne

Un rapport de la Chambre régionale des compte

La chambre considère qu'il y a eu plusieurs irrégularités dans la politique d'attractivité lancée en 2018. Dans différents secteurs « la marque Mayenne, le sponsoring du skipper Maxime Sorel et l'ouverture de l'Espace M à Paris, situé dans un étage de la tour Montparnasse" avec des moyens qui ont doublé de 2016 à 2021 ». Elle note aussi des anomalies dans le sponsoring du bateau V and B Monbana-Mayenne et des paiement « irréguliers dans la mesure où ils n'ont pas fait l'objet de procédures de marchés publics. Les prestataires n'ont pas été mis en concurrence et leurs prestations ont été fractionnées en différentes commandes".
Lors de la présentation de ce rapport en assemblée, l'opposition a clairement dénoncé ces irrégularités et a demandé une commission d'enquête paritaire ce à quoi le Président s'est engagé.
Olivier Richefou, Président a déclaré regretter « que certaines procédures n'ont pas été respectées sur des marchés publics, sur un marché public » et précise , « on a rectifié le tir et c'est le rôle de la Chambre régionale des comptes de pointer les dysfonctionnements comme il le fait pour toutes les collectivités de la Mayenne et il y en a d'autres qui ont eu ces mêmes reproches»

71. Saône-et-Loire

Budget 2023

Fonctionnement 2023 s'élève à 571 M€ + 7 %/BP 2022
Les moyens généraux 50 M€, l'Attractivité du territoire : 25 M€, l'Aménagement du territoire : 92 M€ et les Solidarités 404 M€
La capacité de désendettement s'élève à 4,9 ans
La section Investissement 2023 s'élève à 180,5 M€ +2 %/BP 2022
19 M€ pour l'entretien et la modernisation des collèges
11 M€ d'aides aux communes et intercommunalités
6 M€ pour l'agriculture
2 M€ d'aides aux particuliers pour rénover leur domicile
202 M€ pour le maintien à domicile, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
7 M€ pour le plan environnement (plan Tous à vélo 2022-2025, plan nature, plan eau)
2 M€ pour le milieu sportif
1 M€ pour remettre les bénéficiaires du RSA dans la vie active
1 M€ pour la culture
2023 c'est aussi : La fin du déploiement de la fibre en Saône-et-Loire (79 M€ au total pour le Département, Un nouveau schéma départemental du tourisme 2023-2026, Des actions avec le service départemental Asso71, Un nouveau centre territorial de santé à Louhans et l'ouverture de nouvelles antennes du centre départemental de santé.

84. Vaucluse

Budget 2023

Des investissements record : 133 millions d'euros ! Pour ce deuxième budget de sa mandature, Dominique Santoni, Présidente du Département de Vaucluse a insisté sur ce budget « courageux » qui accompagne chacun et accélère la transition écologique.
Le budget adopté à la majorité en séance plénière ce jour, se traduit également par une nouvelle diminution de la dette.

85. Vendée

Budget 2023

1 milliard € de budget pour la Vendée ! Des moyens qui renforcent l'attractivité de la Vendée territoire qui accueille 8 000 nouveaux habitants chaque année-

86. Vienne

Budget 2023

Le budget 2023 s'élève à 511 M€ et confirme les trois priorités que sont : les solidarités, la jeunesse et le développement durable du territoire
Les dépenses sociales sont en hausse constante de plus de 23 M€ sur les deux dernières années.
Les dépenses pour les Collèges s'élèvent à 185 M€.
Des dépenses pour un territoire plus durable et plus attractif et un Investment à hauteur de 100 M€.

90. Territoire-de-Belfort

Budget 2023

Le Département vient d'adopter les 179,8 millions d'euros de budget pour l'année 2023.

93. Seine-Saint-Denis

Budget 2023

Le budget 2023 de la Seine-Saint-Denis s'élève à 2,039 milliards d'euros. Les dépenses de fonctionnement atteignent 1,582 milliards d'euros, et celles d'investissement constituent un montant sans précédent de 457 millions d'euros, en augmentation de 12,1% par rapport à l'année 2022.
Le budget 2023 est renforcé de toute part pour assurer la qualité des politiques départementales dans un contexte économique dégradé. Il concrétise en outre l'engagement pris par le Département dans le cadre de la recentralisation du financement du RSA, en achevant le doublement des crédits consacrés à la politique d'insertion.

Une large part du budget d'investissement 2023 sera consacrée au développement des mobilités durables, à la renaturation du territoire, à l'assainissement des eaux ou encore à la construction d'équipements tournés vers la transition énergétique.
Les ambitions olympiques et éducatives du Département sont également au cœur du budget d'investissement 2023, avec notamment la poursuite des constructions, reconstructions et rénovations thermiques d'établissements plus résilients dans le cadre du « Plan éco-collèges ».
Une enveloppe de 32 millions d'euros du budget 2023 est prévue pour absorber les surcoûts liés à l'inflation Cette somme permet notamment la recentralisation des dépenses énergétiques des collèges et le gel des tarifs de la restauration scolaire.
Outre les versements d'APA et de PCH, qui représentent 235 millions d'euros, les aides à la personne recouvrent de nombreux dispositifs représentant environ 46 millions d'euros d'aide directe au pouvoir d'achat en 2023 : carte améthyste, pass' sport, chèque réussite, aide à la demi-pension, lutte contre la précarité énergétique, carte Ikaria...
Par ailleurs, outre l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, le Département met en place une série de mesures réglementaires et volontaristes en faveur de la revalorisation des agents. Les dépenses de personnel du budget 2023 s'élèvent ainsi à 370 millions d'euros, en augmentation de 7,7% par rapport au budget 2022.
Un premier « budget climat » pour évaluer l'impact des dépenses du Département
Après une expérimentation menée en 2022, le Département de la Seine-Saint-Denis met en place pour la première fois cette année un « budget climat ».

56. Morbihan

Plus d'un milliard d'investissements. C'est l'enveloppe historique adoptée par l'assemblée départementale du Morbihan pour 2023-2028. L'opposition a regretté que la manne ne soit pas mieux employée pour des prestations sociales.

« On a une bonne santé financière qui nous permet d'aborder l'avenir avec optimisme », a souligné David Lappartient, le président du Département du Morbihan, en séance plénière de l'assemblée, ce vendredi. Les droits de mutation sur les ventes immobilières continuent de nourrir les finances - a priori 190 M€ en 2022, et une projection de 140 M€ en 2023, en raison d'un ralentissement des transactions. Le budget bénéficie aussi de la baisse de 20 % du nombre d'allocataires du RSA, revenu au niveau d'avant-crise.

79. Deux-Sèvres

Les élus ont voté, ce vendredi 16 décembre 2022, un budget 2023 en hausse de 33 M€ dans un contexte marqué par le manque de visibilité et l'explosion des charges.

Au terme de six heures et demie de débats, ce vendredi 16 décembre 2022, les élus du conseil départemental ont adopté un budget 2023 de 424,992 millions d'euros, en hausse de 33 millions d'euros par rapport à 2022. Le social reste le plus gros poste de dépense. L'enfance, la famille, le handicap, l'insertion, l'habitat et les personnes âgées absorbent 58 % du budget.
La protection de l'enfance est citée parmi les priorités alors que la barre des mille enfants confiés au Département a été franchie en 2022, dans un contexte qui se durcit : pénurie d'offre de soins psychiatriques, manque de places dans les établissements spécialisés, difficultés de recrutement. « Les professionnels portent à bout de bras un système à bout de souffle », souligne la présidente du Département, Coralie Dénoues.

« La grande pauvreté progresse »
Parmi les gros chantiers de 2023, d'importants travaux dans les collèges Gérard-Philipe et Philippe-de-Commynes à Niort ainsi qu'au Pinier à Melle. On verra aussi la fin de la modernisation de l'axe Niort - Sauzé-Vaussais, 10.000 véhicules par jour dont un quart de poids lourds.
Le contexte : en 2022, les charges de la collectivité ont explosé. Or, le Département n'a plus la maîtrise d'aucun levier fiscal. Impossible de jouer sur les impôts pour se renflouer. Et l'argent qui rentre dans ses caisses, entre autres une partie de la TVA et les droits payés sur les transactions immobilières, reste très volatile puisqu'il dépend de la santé de l'économie.
Coralie Dénoues a évoqué ce 16 décembre « le manque de visibilité ». À ses yeux, l'effort consenti pour « un haut niveau d'investissement », 57,58 millions d'euros, est d'autant plus notable.
Perspectives incertaines
L'opposition de gauche, huit élus sur 34, s'est abstenue. À cause «de plusieurs zones d'incertitude, notamment sur le Plan collèges», explique Élodie Truong (canton de Niort-2) : « On pourrait encore faire progresser les budgets de l'action sociale », estime l'élue.
« Les perspectives sont fragiles et incertaines. Mais les précédents exercices ont fait apparaître des excédents. La grande pauvreté progresse dans les Deux-Sèvres : le Département doit jouer un rôle de proximité face à l'urgence sociale », insiste Dorick Barillot, coprésident du groupe d'opposition.
Avec 22 millions supplémentaires mis sur la table en 2023 pour l'action sociale, Coralie Dénoues estime que la collectivité n'a pas à rougir : « On est attentifs aux difficultés de nos concitoyens. »

Où vont les dépenses du Département ?

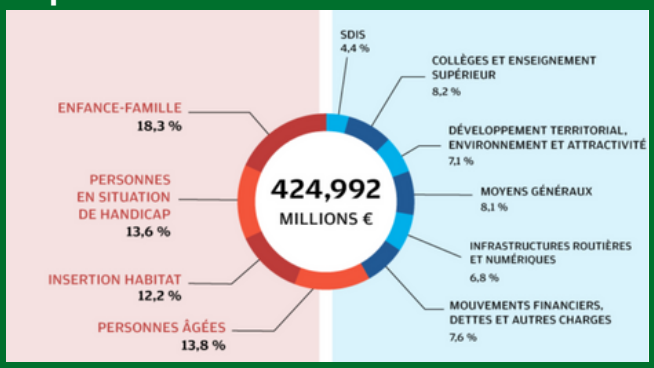

L'enfance, la famille et les personnes âgées sont parmi les premiers postes de dépenses. © (Infographie NR)

Chiffres clés

- **77,98.** En millions d'euros, c'est l'enveloppe dédiée à la famille et à l'enfance. Le plus gros poste de dépense du budget 2023.
- **150 %.** C'est l'augmentation prévue pour 2023 des dépenses d'électricité, gaz, fuel, bois et eau auxquelles devra faire face le Département. Soit 1,276 million de plus par rapport à 2022.
- **1,4 million.** C'est la somme supplémentaire (+8,2 %) débloquée en 2023 en faveur du service départemental d'incendie et de secours qui a dû faire face en 2022 à un nombre record d'interventions.

78. Yvelines

Le budget du Conseil départemental des Yvelines voté par les élus

Il a fallu être rigoureux pour établir un tel budget. Le Département des Yvelines a voté son budget 2023. Celui-ci représente 1,9 Md€ et se caractérise par des dépenses de fonctionnement serrées pour assurer une capacité d'investissements forte. Ces investissements, à hauteur de 503M€ se matérialise par un engagement auprès du territoire. Ils soutiennent les communes dans leurs projets structurants, assurent une attractivité économique du territoire, protègent nos espaces naturels, et plus que tout, engagent la solidarité au coeur des actions départementales. Parallèlement, le Département fait de la protection de l'enfance et de l'éducation des Yvelinois une priorité. 472M€ sont dédiés au suivi médical dans les centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) mais aussi au déploiement d'outils pédagogiques numériques pour tous les collégiens des Yvelines.

Cette vision économique a permis, pour la troisième année consécutive, d'obtenir la meilleure note possible pour une collectivité territoriale (AA) décernée par l'agence de notation Standar & Poor's.

Création du programme Prior'Yvelines 2023-2027

Le Département approuve la création du programme Prior'Yvelines 2023-2027. Engagé depuis des années sur la question du logement, le programme Prior'Yvelines accompagne les collectivités dans la création de logements et de rénovation urbaine. Face à la dureté de la crise du logement en Ile-de-France, le Département souhaite s'engager auprès des communes pour répondre à leurs attentes, mais aussi réussir à loger les jeunes, les plus modestes, et assurer un avenir de développement aux collectivités. Accueillir une population c'est aussi lui apporter des services.

Le rôle de Prior'Yvelines et donc d'accompagner et de co-construire les villes de demain dans l'objectif simple de conserver le cadre de vie qu'est celui des Yvelines. En 2022, sur 29 conventions au bénéfice de 24 communes, 322 M€ ont été engagé par le Département. Dont notamment 253,4M€ pour la restructuration de 8 500 logements sociaux, la création de 1 200 nouveaux logements diversifiés, la restructuration et création de 28 équipements. Notamment des bâtiments scolaires, et l'aménagement d'espaces publics.

Accompagnement de personnes en situation de handicap

Elle durera pour la période 2023-2027, **Le Département adopte la programmation de l'offre des Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux (ESMS) pour personnes en sittuation de handicap.** Soucieux de proposer un accompagnement adapté aux Yvelinois en situation de handicap, c'est une nouvelle programmation qui a été votée lors de la séance départementale. Elle s'axe sur cinq points. Réaffirmer la priorisation des yvelinois et des jeunes, Favoriser la création de places dans les établissements existants et faire évoluer les autorisations délivrées aux ESMS, Développer les unités pour personnes handicapées vieillissantes, expérimenter de nouvelles solutions d'accueil et d'accompagnement, ainsi que favoriser l'inclusion et le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, au travers le déploiement de l'habitat inclusif. La programmation sur 5 ans prévoit la création de 454 places pour un coût de fonctionnement 10M€.

3,5M€ pour les futurs équipements olympiques des Yvelines

Plus d'une trentaine de sites ont été retenus pour accueillir des délégations olympiques et paralympiques pour Paris 2024. Pour les accompagner, une aide de 10M€ a été votée par le département des Yvelines pour leur permettre d'accompagner les travaux et les mises aux normes nécessaires. **Ainsi, lors de la séance du 16 décembre, ce sont cinq CPJ qui vont pouvoir en bénéficier**. Il s'agit de la commune de Saint-Germain-en-Laye pour son stade Georges Lefèvre (1,1M€), le Club Hippique de Versailles (1,1M€), le Palais des sports Pierre-de-Coubertin (676 427€), le Parc omnisports de Croissy (576 390€) et le stade Léo Lagrande et le complexe Marcel-Cerdan(81 101€).

Le Conseil départemental accompagne l'agence IngénierY'

Créée en 2014 à l'initiative du Département, l'Agence IngénierY' apporte une assistance technique, financière et juridique aux collectivités rurales pour la réalisation de leurs projets. **En 2023, le Département continue son engagement en attribuant une aide financière de 2,9M€**. Elle permettra d'assurer le fonctionnement de la structure ainsi que lui permettre d'accélerer sa transition vers le développement durable (rénovation thermique et énergétique des bâtiments, éclairage public LED, bornes de recharge électrique ...), et l'ouverture de l'adhésion à de nouvelles collectivités rurales.

Soutenir le SDIS 78 dans ses projets et ses missions

Le Département renforce son soutien financier en 2023, avec une hausse de 4 900 000 € de sa contribution financière en fonctionnement. Par ailleurs, au regard du programme d'investissement du SDIS budgété à hauteur de 16 M€, le Département souhaite également maintenir sa contribution financière en investissement à hauteur de 5 M€, afin de financer prioritairement les projets suivants : la Maison à feux, pour améliorer la formation des sapeurs-pompiers. Des équipements clés comme une échelle pivotante et un camion-citerne feux de forêts, et la sécurisation de ses sites (en lien avec Seine et Yvelines Numérique)

Le Département accueillera la flamme olympique

Les Yvelines seront un territoire traversée par la flamme olympique. Le Conseil a en effet voté le passage symbolique au coeur de son territoire. Pour le moment on ne sait pas encore quel sera le tracé, mais nul doute qu'il passera à proximité des différents sites de compétitions présents dans les Yvelines. L'accueil de cet événement implique une contribution financière départementale de 180 000 €, qui représente le tiers du coût réel d'une journée de relais de la flamme, les deux tiers restants étant pris en charge par les partenaires privés de Paris 2024. Conformément à un accord entre les Départements composant le Fond de Solidarité Interdépartemental par l'Investissement (FS2I), il est proposé de financer la participation par déduction du montant qui sera octroyé à ce fond en 2023.

Je peux pas, j'ai réunion !

Pierre Henri Hamburger

Pierre Henri Hamburger est directeur général de la société OPTA-S, cabinet d'étude en performance opérationnelle dans le secteur public. Qualiticien de formation, c'est un expert en excellence opérationnelle et transformation managériale, il a également la charge de l'EMI (École du Management par l'Innovation) du Val d'Oise.

Quelle est le point commun entre la législation Italienne et les réunions dans le monde du travail ? L'empilement ! Dans l'entreprise, on empile les CODIR, Comop, coproj, copil, sans parler de toutes les instances qui sont imposées par le cadre institutionnel. En Italie, les ordonnances Bassonari de 1997 ont entamé un processus de « délégislation » qui vise à rendre plus digeste et applicable la règlementation, qui avait eu tendance à se sédimenter de décennie en décennie, devenant inapplicable du fait de sa complexité.

En tant que consultant, je voyage beaucoup et je rencontre peu d'amoureux des réunions : « on passe notre temps en réunion », « on ne voit plus nos équipes… » etc. Dans une étude récente de 2022 (live career), 75% des répondants affirment pourtant que les réunions facilitent la prise de décisions car les échanges peuvent se faire directement et l'intelligence collective peut être mobilisée… Ou le bât blesse-t-il alors ?

Premier point : la fréquence des réunions. Les cadres passent aujourd'hui en moyenne 15 heures par semaine en réunion, dans une douzaine de réunions différentes environ. Dans une enquête BFMTV récente, seuls 14% des cadres disent refuser de participer à des réunions alors que seules 1/3 des réunions environ les intéressent vraiment. D'ailleurs, vous avez sans doute remarqué que l'attention en réunion est variable, 75% des cadres assument d'ailleurs faire autre chose en réunion que de suivre la réunion (mails, internet…).

Nous voilà donc devant un paradoxe : nous passons plus de temps en réunion que nous le souhaiterions et pourtant on y passe de plus en plus de temps ! Et le modèle « hybride » avec un télétravail normalisé n'y a pas changé grand-chose, si ce n'est qu'on ne voit plus les participants faire autre chose pendant la réunion si leurs caméras sont coupées…

Second point : la durée et le contenu des réunions. Les réunions sont trop longues ! Plus d'1 h 30 en moyenne et parfois beaucoup plus. D'après les spécialistes du cerveau, nous ne sommes pas faits pour survivre à ce type d'épreuve, nous sommes aptes à être attentifs une grosse ½ heure et après c'est la débandade des neurones, sauf si on apporte une pause ou une activité moins soutenue.

Dernier point, comment ne pas évoquer les marronniers que sont les heures de programmation peu adaptées, le manque de préparation des réunions, le manque de partage de la parole et bien sûr l'absence de suivi des décisions. Pas si simple d'animer une réunion efficace finalement, surtout qu'on n'a pas toujours le temps de les préparer car on est …en réunion.
Alors comment agir ? qui osera dire à la fin de la réunion qu'il ne l'a pas trouvée très utile, d'autant plus si elle est organisée par son supérieur hiérarchique ? il faut être téméraire pour s'attaquer à ce monument de nos organisations.

Pour la réglementation italienne, un principe a été posé, toute nouvelle loi se substitue à la précédente et se doit de répondre positivement aux questions suivantes :
-est-elle absolument nécessaire ?
-est-elle cohérente avec les autres lois en place ?
-donne t'elle des objectifs et des moyens d'action pour garantir sa mise en œuvre ? est-elle claire et compréhensible ?

Dans cet esprit, chez un de mes clients, nous avons établi une méthode pour « déréunioniser » l'entreprise, tout en conservant les instances utiles et nécessaires, nous l'avons appelé le « lean meeting », elle vise à appliquer les principes du lean management aux réunions.

La méthode comporte un volet quantitatif qui vise à estimer le temps passé par réunion, à estimer son coût ETP en fonction du nombre de participants. Ce volet quantitatif est ensuite croisé avec une écoute usagers qui repose sur une enquête questionnaire et des « focus group ». Nous questionnons ici la valeur ajoutée perçue par les participants aux réunions.

Nous réalisons ensuite une analyse croisée des aspects quantitatifs et qualitatifs, nous croisons aussi les regards entre organisateurs et participants et réalisons une sorte de cartographie à deux axes : valeur ajoutée & ressources mobilisées. Celle-ci dégage des zones d'actions prioritaires qui peuvent permettre de questionner la fréquence, composition, organisation ou méthode d'animation des réunions existantes. L'objectif d'un tel programme est de libérer du temps aux cadres, c'est un enjeu économique mais aussi de QVT, vu le temps qu'on passe en réunions, autant qu'elles soient utiles et agréables. C'est un sujet qui mériterait une réunion pour en parler non ?

Illustration de la cartographie des instances

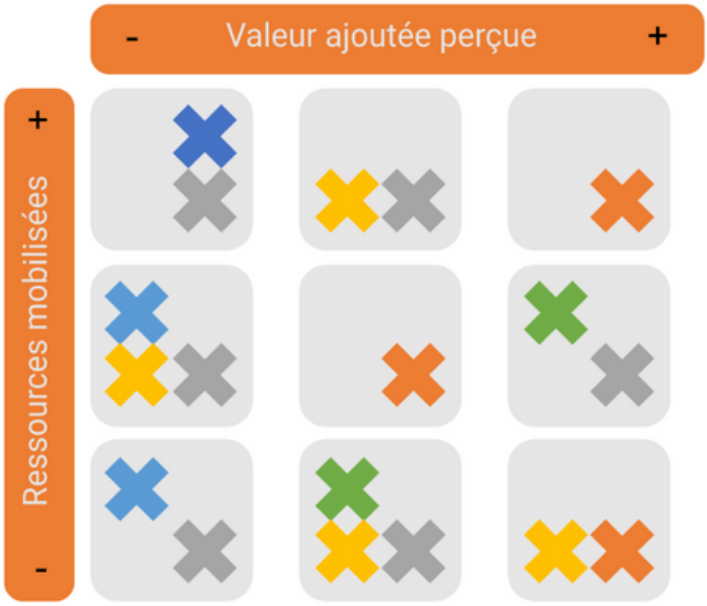

Article de : Ghislain de Chateauvieux

Dirigeant de Altum Accompagnement

Jean-Marie Martino
Directeur général des services du Département du Rhône

Gilles Lagarde
Directeur de cabinet du Président du Sénat

Edito :
En ouverture de la nouvelle année nous avons souhaité vous donner à lire un point de vue personnel et réflexif sur la conduite du changement.
Pour cet exercice inédit dans notre rubrique, nous avons proposé à Ghislain de Chateauvieux de rédiger un texte libre.
Après la publication de notre article l'an dernier « Inscrire le changement dans la durée : un vœu pieu ? » , Ghislain nous avait écrit pour débattre du fond, pour nous exprimer son désaccord sur la vision développée du rapport des collectivités à la loi.
Parce que le débat est fécond, il était tout naturel de lui donner la parole.
Son parcours de Dgs de Département, de la Sarthe (2014-2018) puis de la Vendée (2018-2021) lui a permis de devenir un praticien reconnu du management des équipes au service des territoires.
En outre, ses engagements personnels et son parcours de formation entamé il y a plusieurs années lui ont permis d'aiguiser son regard et développer de profondes convictions managériales.
« Le sens, le sens et encore le sens » … fondé sur des valeurs assumées et une vision travaillée en collectif : ce ne sont que quelques mots qui simplifient un point de vue que nous vous invitons à prendre le temps de lire.
Meilleurs vœux à toutes et tous !

Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

Article de Ghislain de Chateauvieux

« **Conduire le changement** ». Il y a dans cette formulation quelque chose du rêve, du rêve de l'homme et de la femme d'action, du rêve du chef, du rêve de la modernité agissante. La vision judéo-chrétienne de l'histoire est marquée par le désir de progrès, de s'inscrire dans un mouvement vers une finalité. Conduire le changement serait en quelque sorte l'acte libre par excellence, l'acte politique par excellence, celui du mouvement choisi, celui de la transformation pour le bien de la cité en fonction de sa finalité propre.

Pourtant les sciences de gestion nous donnent du changement une vision plus réductrice et moins enthousiasmante : il consiste en l'ensemble des opérations effectuées au sein d'une organisation pour lui permettre de s'adapter à l'évolution de son environnement. Peut-on choisir le changement ou ne doit-on que s'adapter à lui ? Il est vrai que l'accélération du temps, l'accélération de l'évolution technique et technologique et l'aggravation du risque climatique semblent nous imposer une réalité et un rythme effréné. Par exemple, le digital transforme nos modes de production et de relations, il envahit la sphère technique, économique et sociale et impose son tempo, voire son règne, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

L'article de Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino nous rappelle par ailleurs combien les récentes lois, les réformes, les évolutions normatives impulsées par les gouvernements successifs sont venues percuter de plein fouet les Départements, comme une injonction permanente à l'adaptation.
Le changement porté par une collectivité est-il encore envisageable dans ce contexte ?
N'y aurait-il pas contradiction à espérer conduire un changement qui nous est imposé ? Ou sinon, comment rendre désirable un changement subi ?
Le pilotage du changement est-il encore possible au sein de collectivités telles que les Conseils Départementaux ? Et les agents dans tout ça ?
N'y a-t-il pas un risque compréhensible de perte de sens et de démobilisation ?

Il faut donc doublement s'interroger :
- quelle est la part d'autonomie, de libre initiative des collectivités dans ce contexte d'accélération technique doublé d'une inflation de lois et de réformes administratives ? Les collectivités peuvent-elles encore s'administrer librement, c'est-à-dire rester maître de leurs choix de politiques publiques ?
- et comment embarquer les agents dans ces changements, quand les choix assumés de politiques publiques doivent sans cesse se conjuguer à des changements subis ?

On pourrait comparer chacune de nos collectivités départementales à un canoë embarqué à grande vitesse dans un rapide. Les réformes et les normes imposées par le législateur et le gouvernement se succèdent, s'accumulent, et s'ajoutent aux contraintes technologiques et maintenant climatiques. Le torrent semble tout emporter ! L'objectif pour les collectivités deviendrait alors celui-ci : faire en sorte que les rameurs pagaient suffisamment fort pour permettre de rester à flot et de choisir le cap et la direction, plutôt que de se laisser entraîner par le courant, au risque de perdre le contrôle de l'embarcation.
Je postule, en filant l'analogie du canoë dans le rapide, que c'est à la mesure de la maîtrise effective du cap de nos collectivités, fixé par les exécutifs, que nous pourrons vraiment espérer conduire le changement, plutôt que de le subir et s'en tenir à sans cesse « s'adapter ».

Aussi, je propose une hiérarchie et une priorisation dans la conduite du changement : toujours prioriser le cap, la réforme voulue par l'exécutif, à celle subie. Et quand le torrent est trop fort, pour ne pas se laisser entraîner,

Ghislain de Chateauvieux
Dirigeant de Altum Accompagnement

il importe de toujours chercher à fixer nous même le cap plutôt que de subir le torrent, à condition de convaincre les rameurs que c'est possible. Par exemple, pour ce qui est de la mise en œuvre du principe de l'égalité homme/ femme au sein de nos administrations, devons-nous nous limiter à subir les injonctions normatives successives de l'État ? Ou au contraire, n'y-aurait-il pas une opportunité à porter une vision propre et profonde de cette question qui traverse les relations de travail, pour mener une politique réfléchie, délibérée et de fond ? Dans un autre registre, devons-nous subir ce qui pourrait à certains moments ressembler à un diktat technique des systèmes d'information et des superpositions de logiciels ? Ou pouvons-nous orienter les technologies dans le sens d'un service amélioré pour tous, et d'une vraie simplification tant pour les usagers que pour les agents ? Ça a été le génie de Steve Jobs à la tête d'Apple de proposer des services vraiment tournés vers la simplification des usages et de l'accès. Dans certaines administrations, l'effort des agents pour s'adapter aux nombreux logiciels pourrait laisser penser que les agents sont soumis à la technologie plutôt que la technologie mise au service des agents et des usagers.

C'est là, il me semble, la première mission de l'exécutif en lien avec sa majorité et sa direction générale : définir le cap pour emmener, une équipe, une direction, ou toute l'administration, d'un point A vers un point B. C'est-à-dire prendre le temps de définir A et d'identifier B, et de les faire approprier par tous. C'est de fixer les yeux vers le point B, s'il est partagé par tous, qui donnera le ressort nécessaire aux agents pour faire le chemin d'un point à l'autre.

C'est la vision commune, le « rêve de la cathédrale à bâtir » qu'il faut susciter. C'est elle qui donne l'énergie, la conviction et la persévérance aux agents plutôt que de seulement montrer le chemin - « casser des cailloux », pour y parvenir. Dans des métiers dont la mission de service public donne a priori à la question du sens une évidence plus grande que dans le secteur privé, c'est le cap propre à la collectivité et la commande politique qui sont les plus attendus des agents pour leur permettre d'adhérer aux changements qui pourraient en découler. Le but perçu et que les agents se sont appropriés, crée la dynamique pour l'atteindre. Même dans une perspective de repli de moyens, le but peut être mobilisateur et faire adhérer les agents. J'ai souvenir comment au début des années 2010 avec les baisses drastiques de ressources et la suppression de l'ATESAT (ingénierie de l'État), le Maine-et-Loire avait habilement redéployé les équipes, jusque-là gestionnaires de subventions aux collectivités de proximité, en service d'ingénierie gracieusement proposé aux collectivités locales.

Une fois le but fixé et connu, comment conduire le changement ? Sans m'arrêter sur les méthodes recommandées de façon classique (redéfinition des process, plan de formation, mode projet, etc.) je me risque à suggérer sept principes. C'est la deuxième responsabilité de l'exécutif, en lien étroit avec l'équipe de direction et l'encadrement, d'être garant de ces principes et vigilant sur leur mise en œuvre.

- Rien ne sert de courir il faut partir à point

Le temps de la réforme, de la transformation, de l'adaptation est nécessairement un temps long : deux ou trois ans sont souvent un minimum pour engager des chantiers d'envergure. Il faut se méfier de la volonté politique marquée par l'esprit ambiant d'aller vite, comme signe d'efficacité ou d'affirmation de force. Le temps le plus long, c'est celui de la définition partagée et appropriée par tous des objectifs, celui de la levée des objections, celui de la construction commune du projet et des processus. C'est le gage de la réussite et de l'inscription de l'action dans la durée.

- Écouter les ressentis, libérer les croyances

Il y a un grand risque à passer en force un projet de changement sans avoir laissé libre cours à l'expression des ressentis des agents concernés par le projet. Le risque serait alors plus fort de résistance et de non-adhésion. C'est impressionnant comment le seul fait de pouvoir exprimer son ressenti, présenter ses objections, ses doutes, ses inquiétudes face à un projet, et être réellement écouté, permet de se libérer d'une énergie négative, et permet aussi évidemment au responsable du projet d'entendre les ressentis, les doutes, et si nécessaire de s'adapter en conséquence. Cela suppose d'établir a priori un lien de confiance, lien nourri et renforcé dans le même mouvement. C'est aussi souvent l'occasion de prendre conscience des croyances ou du poids du passé vécus comme un atavisme : « on n'a jamais réussi de tels projets », « de toute manière ce n'est jamais suivi d'effet », etc. Dans une réunion de gestion de crise du foyer de l'enfance avec l'encadrement, doutant de la pertinence d'engager un projet de service, commencer par l'écoute du ressenti de chacun dans un climat de confiance a permis de déminer la puissance des objections et de faire adhérer à la démarche.

- Peu, bien, jusqu'au bout

C'est du trop-plein de changements, de réformes successives souvent dictées et justifiées par la seule contrainte des moyens que naît chez les agents, la crise du sens, l'épuisement et la perte du sentiment de légitimité de l'autorité. C'est peut-être l'écueil de l'Etat depuis ces 20 dernières années de s'être laissé entraîner dans des réformes successives et incessantes. Si l'on prend en compte les seules évolutions des réalités sociétales, climatiques et des technologies numériques, ce sont déjà des adaptations majeures auxquelles nos collectivités sont confrontées. Pour le champ de la protection de l'enfance, la détérioration de la situation des familles fragiles et son impact sur les missions des Départements, la multiplication de ce qu'on appelle les cas complexes, ne sont-ils pas à eux seuls de vrais sujets de préoccupation et de mobilisation pour l'ensemble des acteurs concernés ? C'est à un cap clair, à la concentration de moyens, à un pilotage adapté qu'inspirent les agents, plutôt que des évolutions normatives incessantes.

- Relire le chemin parcouru

C'est un temps important à partager avec les agents que cette relecture, comme le randonneur en montagne qui à mi-chemin se pose et regarde le paysage qui s'étend à mesure de la hauteur prise. C'est stimulant et énergisant que de prendre ce temps en collectif, occasion aussi de saluer l'effort de chacun et de cueillir, quand c'est possible, les premiers fruits comme les prémices de la réforme engagée. Les tableaux de bord sont précieux, si leur alimentation ne mobilise pas une énergie disproportionnée et si les informations n'y sont pas trop nombreuses.

C'est un outil de pilotage et de suivi utile aux dirigeants comme aux agents. Ils sont aussi le moyen de relire le chemin parcouru.

- Écouter le réel

Cette invitation appelle d'abord à bien examiner ce qui peut être faisable et réaliste. C'est l'invitation reprise dans la définition d'objectifs SMARTE (Simples, Mesurables, Atteignables, Réalistes, inscrits dans le Temps et respectueux de l'Ecologie). C'est toujours un juste équilibre qu'il faut trouver pour le politique, en lien avec son administration, entre l'exigence, l'ambition et le réalisme : n'oublions pas le risque réel d'épuisement, d'essoufflement, voire de *burn out*, à porter une politique trop volontariste visant à pousser en permanence les agents à 120% de leur disponibilité. C'est le premier écueil, celui du volontarisme.
Le second écueil, c'est le « piège abscons » (cf *Laurent Falque et Bernard Bougon Pratiques de la décision, Dunod, 2013*) : cela consiste à poursuivre au-delà du raisonnable une action commencée. Les auteurs illustrent à partir d'un exemple de projet réorganisation du SDIS, confié par un président d'un Conseil général à trois agents, qui d'étape en étape n'avançait pas. Mais il a fallu malheureusement en attendre l'échec définitif pour conclure à son abandon.

- L'empowerment et la subsidiarité

N'oublions pas la double clé de la réussite : rendre capable les agents (*empowerment*) et leur confier la responsabilité des projets ou des actions au plus près du terrain (subsidiarité), démarche fondée sur la confiance. Chaque corps de métier devient ainsi pleinement outillé et responsable de sa part de construction de la cathédrale. Le contrôle de gestion et les tableaux de bord deviennent alors plus un outil au service des responsables de projets pour en piloter le suivi, plutôt qu'un outil de contrôle.

- La clarté de l'intention et l'exemplarité du dirigeant

Enfin, il importe pour emporter la conviction dans les projets que le dirigeant soit congruent, c'est-à-dire clair dans ses intentions et cohérent entre son être, son discours et ses actes.

*

On peut conclure qu'au fond le changement le plus facile à conduire, c'est celui qu'on a décidé, ou qu'on a fait sien, transformant une contrainte externe en opportunité. Parce que c'est celui qui devient ainsi le plus porteur de sens et le plus enthousiasmant pour les agents impliqués.

Comme l'a écrit Simone Weil, « dans la nature humaine, il n'y a pas pour l'effort d'autre source d'énergie que le désir. Et il n'appartient pas à l'homme de désirer ce qu'il a. Le désir est une orientation, un commencement de mouvement vers quelque chose. Le mouvement est vers un point où on n'est pas. » *Extrait des Écrits de Marseille Tome 4, p. 418 et suite, Simone Weil, Œuvres complètes (Gallimard).*

Encore faut-il piloter ce mouvement à l'écoute du réel (sans obstination ni volontarisme), des ressentis, des difficultés, au plus près du terrain et dans le respect du temps. Et la clé, là aussi, c'est la confiance plutôt que le contrôle : la confiance opérationnelle fondée sur la responsabilité de proximité de rameurs embarqués et outillés. Et pour nos collectivités, la confiance opérationnelle, comme la vision et le cap, n'est-ce pas finalement, de l'autorité la plus haute qu'ils dépendent et qu'ils descendent comme en cascade ?

Le conseil de lecture

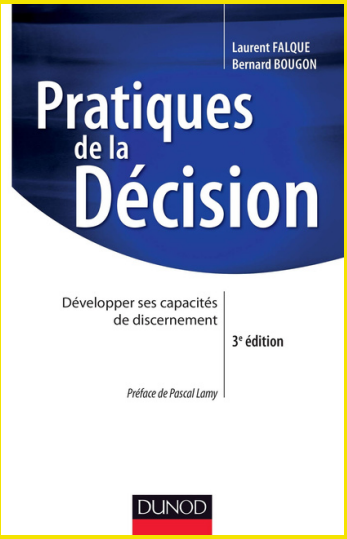

Pratiques de la décision, de Laurent Falque et Bernard Bougon, éditions Dunod, Paris, 2013

L'ouvrage est un guide pratique, illustré d'exemples issus de l'entreprise et des institutions, pour développer ses capacités professionnelles de discernement et de décision.
Une des invitations majeures est de toujours s'en référer avant de décider à la finalité (finalité personnelle et finalité de l'entreprise).
La finalité, c'est au fond l'orientation de fond de l'institution, de l'entreprise, le cap, ce qui donne du sens, ce qui invite à se dépasser.
Il s'agit en quelque sorte de reprendre le principe de philosophie classique d'ordonner le moyen à la fin. Encore faut-il prendre le temps de formaliser cette finalité et de la traduire en grand axes ou buts qui permettent de s'y référer de façon opérationnelle.

«Contagion en 2023 »

Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management des Ressources Humaines

C'est parti pour une nouvelle année, pleine d'espoirs, d'attentes, de souhaits et de bonnes résolutions ! De nombreuses personnes espèrent une nouvelle année pour oublier la précédente avec ses aléas, ses déceptions, ses malheurs ; comme si le 31 décembre permettait de clore une histoire et qu'une nouvelle démarre avec de nombreuses promesses.
Mais la vie est une continuité, avec ses cycles, avec ses hauts et ses bas pour chacun d'entre nous.

Un moyen de bien vivre les évènements, consiste, à les **accueillir positivement** : d'un problème découlera une solution ; une bonne nouvelle est le fruit d'actions préalables ou de circonstances recherchées.

Il est parfois difficile d'admettre que les évènements sont le résultat de nos idées, de nos agissements ; pourtant tout comportementaliste vous l'indiquera. Tout dépend de notre état d'esprit. Notre attitude va déclencher la proportion de nos plaisirs comme de nos déceptions.

Évidemment, chacun de nous s'estime positif. Cela veut dire quoi être positif : un béni-oui-oui, un bisounours ? **Être positif, c'est être dans l'action !** C'est agir au lieu de se justifier, c'est construire au lieu de détruire, c'est se tourner vers demain à l'aide des expériences d'hier…

À moins d'être d'un naturel positif, comment faire pour développer cette attitude — si recherchée chez les autres ?! Voici trois conseils faciles à mettre en œuvre — à condition de les pratiquer tous les jours jusqu'à en faire une nouvelle habitude. Bonne résolution pour cette nouvelle année :

Être positif, c'est transformer les « si » en « comment ? » Au lieu de chercher des excuses, ou des impossibilités, prendre le temps de réfléchir aux actions permettant d'avancer. Nous avons souvent entendu autour de nous : « si j'avais le temps, si j'avais le budget, si mon chef… » Être positif consiste à se dire : compte tenu du temps et des ressources que je possède, comment puis-je faire pour atteindre mon objectif ? Autrement dit, chercher des solutions plutôt que de se morfondre dans ses problèmes !

Être positif, c'est prendre le temps d'analyser les réussites comme les échecs. Dès lors que les résultats sont absents, une série de réunions est organisée autour du pourquoi en sommes-nous là ? Cela semble logique, de bon sens et sérieux. C'est beaucoup moins fréquent lors d'une réussite individuelle ou collective ! Réfléchir aux raisons d'un succès, voilà une excellente question à se poser seul ou en équipe ! Quels ont été nos forces, nos ressources, nos liens ayant permis cette performance ?

Être positif, c'est aller au-devant des interlocuteurs dynamiques, souriants, tournés vers les autres, forces de propositions. Fuir les médias d'info en continu qui véhiculent les malheurs de la planète, faire le ménage dans nos réseaux sociaux, s'écarter des personnes toxiques qui cherchent des alliés à leur mal-être, des pourvoyeurs de leur cause. Quant à nous, offrons notre sourire, nous en obtiendrons un en retour … Les autres sont — souvent — notre reflet !

Tout ceci réclame des efforts.
Rassurons-nous, la vie est bien faite, que nous soyons par nature optimistes ou pessimistes, nous pouvons être de véritables forces de propositions. Comme l'a dit George Bernard Shaw : « Autant les optimistes que les pessimistes contribuent à la société, l'optimiste invente l'avion, le pessimiste le parachute. »
Nous pouvons en déduire que nos complémentarités comme nos différences ont besoin d'un lien pour faciliter la performance d'une équipe. L'attitude positive joue ce rôle de liant au sein d'une équipe. Contagieuse, elle contribue grandement à la bonne ambiance entre les coéquipiers… alors tombons les masques !

Positive année.

Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

Une faible participation
45,6% de participation dans la Fonction Publique territoriale soit un peu mieux que pour l'ensemble de la fonction Publique(43,7 %). La participation est faible et en diminution importante (- 6 %) par rapport aux dernières élections. Seuls 2,2 millions d'agents publics (dont 106 000 bulletins blancs ou nuls) sur un total de 5,1 millions ont participé au vote Rappelons qu'elle était supérieure à 52 % en 2014 ! Elle est donc maintenant proche de la participation lors des élections municipales (41,6 % au second tour), départementales (34,36 %) et régionales (34,69 %). Preuve d'un désintérêt manifeste similaire des agents comme des habitants. Environ 500 collectivités n'avaient pas organisé d'élection faute de candidats.

Renouvellement de 20 000 instances
Au total ce vote concernait le renouvellement de 20 000 instances :comités sociaux d'administration, comités sociaux territoriaux (CST) dans la FPT (issus de la fusion des comités techniques et des CHSCT – comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), Commissions Administratives Paritaires (pour les fonctionnaires avec vote pour chacun des niveau A, B, C), des Commissions Consultatives Paritaires (pour les contractuels). -CGC 3,9 % et la FA-FP 3,1 % des voix.

Les résultats ont évidemment une influence pour la composition des instances nationales : Conseil commun de la fonction publique et les conseils supérieurs de chacun des trois versants.

Résultats
Pour l'ensemble de la fonction publique, la CGT obtient 20,8 % des voix (-1,1 point par rapport à 2018). FO en seconde position avec 18,7 % des voix (+0,6 point) et la CFDT recule en troisième position avec 18,5 % (-0,5 point), l'UNSA (11,7 %, + 0,6 point), la FSU (9,2 %, +0,6 point) et Solidaires (5,7 %, - 0,7 point), la CFE.

Pour la Fonction Publique Territoriale, la CGT obtient 27,9 % (- 0,9 point), la CFDT en seconde position avec 22,1 % (-0,5 point par rapport à 2018), FO en troisième position avec 16,0 % (-0,1 point) l'UNSA 8,6 % (+0,4 point). FSU 4,1 % (+ 0,3 point) Solidaires (3,9 %), CFTC 3,1 % (-b0,3 point).

Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
Il ne change pas dans sa composition : CGT : 7 sièges, CFDT 5 sièges, FO 4 sièges, l'UNSA 2 sièges, FA-FP 1 siège. Seule petite évolution 1 siège pour la FSU au détriment de Solidaires

Conseil commun de la fonction publique (CCFP)
CGT : 7 sièges, FO et CFDT chacun 6 sièges; UNSA 4 sièges (+1 au détriment de la CFTC) ,FSU 3 sièges, Solidaires 2 sièges ; CFE-CGC et la FA-FP 1 siège.

NOMINATIONS

Encore des changements dans les Départements!
Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre magazine.

NOMINATIONS

06. Alpes-Maritimes

François GUILBERT sous-directeur territoriales 5

François Guilbert est ancien élève de l'Institut Régional d'Administration Metz. Il a été :
Adjoint au proviseur, chargé de la gestion matérielle au Lycée Leclerc Saverne (2007-2011)
Chef du service administratif et financier aux Archives (2011-2017) puis Chef du service pilotage des parcours d'insertion (2018-2020) au Conseil départemental du Bas-Rhin.
Il était adjoint au chef du service pilotage et parcours de la protection de l'enfance au Conseil départemental des Alpes-Maritimes depuis 2020

07. Ardèche

Matthieu ESTEVE nommé chargé de mission insertion professionnelle

Matthieu Estève a été créateur d'entreprises (2004-2009)
Responsable d'exploitation (2010-2011), chef de projet multiservices (2011-2018), responsable d'exploitation mobilité (2018-2022) dans le groupe Vitamine T.
Directeur de Le Terreau (2021)
Il était Chargé de mission insertion par l'activité économique au Conseil départemental de l'Ardèche depuis 2022

11. Aude

Michel VALIENTE nommé responsable investissement division territoriale Lauragais

Michel Valiente est ingénieur territorial. Il a été :
Acheteur public (2011-2013), technicien supérieur territorial (2013-2021) au Conseil départemental de l'Aude.
Il était responsable unité technique de festion de la Route au Conseil départemetnal de l'Aude depuis 2021

13. Bouches-du-Rhône

Bouchra RAULT BONNIFAIT nommée responsable du pôle Arenc (DGAS)

Bouchra Rault Bonnifait est titulaire d'une licence Management à l'UPVD Alumni.
Ette a été :
Rédacteur RSA (2007-2013), Responsable antenne sociale (2013-2016), responsable administration générale (2016-2021) au Conseil départemetnal des Pyrénées-Orientales.
Elle était collaborateur technique DGAS au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône depuis 2021

22. Côte d'Armor

Grégory BLANCHARD nommé Chef du service Etudes

Grégory Blanchard a obtenu un BTS Informatique de gestion, et a suivi la formation de l'Institut national spécialisé d'études territoriales ; .
Il travaille depuis 1999 au Conseil départemental des Côtes d'Armor
Il était responsable sécurité et qualité des systèmes d'information dans le même département depuis 2016.

31. Haute-Garonne

Frédéric SAVIGNOL est nommé technicien à la DSIN

Frédéric Savignol a une formation de technicien réseaux informatique et bureautique à l'IFPA. Il a été technicien informatique à Bristol-Myers Squibb.
Elle était responsable informatique au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne depuis 2013.

Céline CARTI nommée responsable accueil administration et logistique du pôle de solidarité

Céline Carti est titulaire d'un DESS Sciences de l'information et communication des organisations à l'Isic, d'un DEA Administration, vie locale, territoire à Sciences Po Bordeaux. Elle a été :
Chargée de communication à Gironde habitat (1995-2001)
Chargée de communication à la mairie de Floirac (2001-2006)
Chargée de mission (2006-2015) au Conseil départemental de la Gironde
Elle était chef de projet communication au Conseil départemental de la Gironde depuis 2016

Sébastien VINCINI, nouveau Président

Sébastien VINCINI, maire de Cintegabelle, secrétaire national du PS, chargé des fédérations et du développement du Parti, a été élu président (UG) du conseil départemental de la Haute-Garonne
Sébastien VINCINI, était vice-président, chargé Finances, Numérique, Innovation
Il succède ainsi à Georges MERIC, 75 ans, ancien maire (PS) de Nailloux, qui assumait cette présidence depuis 2015 et qui avait démissionné fin novembre pour raisons personnelles et familiales.

33. Gironde

Céline CARTI nommée responsable accueil administration et logistique du pôle solidarité

Céline Carti est titulaire d'un DESS ; Sciences de l'information et communication des organisations à l'Isic, d'un DEA à Sciences Po Bordeaux et de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Elle a été :
Chargée de communication à Gironde habitat (1995-2001)
Chargée de communication à la mairie de Floirac (2001-2006)
Chargée de mission (2006-2015) , chef de projet communication (2016-2021) au conseil

départemental de la Gironde
Elle était chargée de mission au conseil départemental de la Gironde depuis 2021

41. Loir-et-Cher

Laure DI MAURO nommée chargée de gestion- service de l'offre médico-sociale PA/PH

Laure Di Mauro est titulaire d'un BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social au Lycée La Providence à Blois.
Elle a été : assistante de gestion APA (2018-2020) au Conseil départemental de Loir-et-Cher
Elle était assistante administrative -servie de l'offre médico-sociale personnes âgées/ Personnes handicapées.

Carole MAHIEU-LEICHER nommée Directrice Insertion, Emploi et Habitat au sein de la Direction adjointe Solidaire

Carole MAHIEU-LEICHER est titulaire d'un DESS Développement social urbain de l'Université de Paris VIII et d'une Maîtrise de Sciences de l'Éducation de l'Université de Rouen.
Elle a été :
Chef de projet Contrat de Ville à Canteleu (1998-2000),
Responsable de service politique de la ville de Lunéville (2002-2004),
Chargée d'études à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (2006–2007),
Coordinatrice Petite enfance (2008-2013),
Responsable du pôle Petite enfance et jeunesse (2014-2019),
Directrice adjointe Insertion et action sociale territoriale en charge de l'insertion et de l'habitat (2019-2022).

Camille GUÉNEAU nommée directrice Éducation - Jeunesse au sein de la direction générale adjointe Loir-et-Cher Durable

Camille Guéneau est titulaire d'un Master 2, Aménagement du territoire et développement local, de l'Université Sciences Po de Bordeaux et ancienne élève de l'Institut national des études territoriales (INET).
Elle a été :
Chargée d'études sur des projets de mobilité urbaine en Ile-de-France et au Maroc (2009-2013),
Cheffe de projets mobilités au sein de l'établissement public territorial Plaine Commune (2013-2018),
DGA Aménagement et développement à la communauté d'agglomération de Beaune en Côte d'Or (2019-2020),
Sous-préfète de Commercy dans la Meuse (2020-2022).

Sabrina TETTA nommée directrice Innovation et Qualité de service au sein de la direction générale adjointe Loir-et-Cher Innovant.

Sabrina TETTA est titulaire d'une Maîtrise d'économie et d'un DESS Gestion et dynamisation des pays en voie de développement.
Elle a été :
Directrice Vies au travail au Conseil régional de Normandie (2016-2020),
Directrice adjointe en charge du développement des ressources humaines (2020-2022)

55. Meuse

Colette PANARD nommée responsable du service commande publique

Colette Panard est titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et des administrations à l'IUT Charlemagne Nancy 2. Elle a été :
Responsable administrative et financière au CEIA Ancement (1984-1990)
Comptable chez Fidurex (1990-1991)
Assistante comptable gestion (1992-2005), puis en charge des marché publics (2005-2011) à la mairie de Bar-le-Duc
Référent secteur gestion administrative et financière de la direction patrimoine bâti au Conseil départemental de la Meuse (2017-2020)
Elle était responsable du service gestion administrative et financière au Conseil départemental de la Meuse depuis 2020

57. Moselle

Coralie GROSS nommée Conseiller en prévention

Coralie Gross est titulaire d'un certificat informatique et Internet, d'une formation interne risque chimique à l'INRS et d'un Master BSIS spécialité ergonomie, biomécanique, motricité et physiologie du travail à la Faculté de Nancy. Elle a été :
Ergonome à Nestlé Waters Supply Est, puis Sud (2017-2018)
Elle était ergonome dans les établissements de la fonction publique hospitalière de l'Yonne depuis 2019

63. Puy-de-Dôme

Léa DEMARCHI nommée assistante des collaborateurs de cabinet du Président

Léa Demarchi est titulaire d'un MBA Etude de la communication et des médias à l'EFAP.
Elle a été :
Assistante fonctions institutionnelles à la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole. (2022)
Elle était freelance en communication depuis 2020

88. Vosges

Elodie CADORE est nommée Assistante de direction

Elle était Assistante des élus depuis 2012 au Conseil départemental des Vosges

976. Mayotte

Éric LARUE nommé DGA du Conseil départemental

Éric Larue est titulaire d'un diplôme d'ingénieur des travaux publics de l'Etat, Aménagement des territoires (ENTPE). Il a suivi la formation du cycle de direction générale des grandes collectivités et du cycle de la transformation numérique publique à l'INET. Il a été :
Directeur des services techniques à la ville de Bourgoin-Jallieu (2010-2013)
Directeur général des services techniques à Rodez Agglomération (2013-2017)
Il était adjoint au directeur général des services au Conseil départemental de la Corrèze depuis 2017.

Ministère délégué aux Collectivités territoriale

Pierre MANENTI nommé directeur de cabinet adjoint

Pierre Manenti est titulaire d'un master de science politique à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et d'un master d'histoire économiques, sciences humaines et sociales à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay. Il a été :
Conseiller technique du Groupe « Les indépendants » au Sénat 2017-2018)
Conseiller parlementaire, territoires et contrats de transition écologique d'Emmanuelle Wargon (2018-2019), puis Conseiller parlement et transition écologique territoriale d'Emmanuelle Wargon (2019-2020) au Ministère de la transition écologique et solidaire
Conseiller parlementaire d'Emmanuelle Wargon (2020) puis conseiller politique, chargé des élus et des territoires, d'Emmanuelle Wargon (2020-2022) au Ministère du logement.
Il était directeur de cabinet adjoint de Dominique Faure, Secrétaire d'Etat chargé de la Ruralité depuis juillet 2022

Cabinet de Dominique Faure, ministre des Collectivités Territoriales et de la ruralité

Marie-Christine DARMIAN-GAUTRON nommée Conseillère Aménagement du Territoire

Marie-Christine Darmain-Gautron est titulaire d'une maîtrise Droit Social à l'Université de bordeaux, du master de directeur de la vie politique et publique à l'Ecole nationale des directeurs de cabinet et du DU Manager de cabinet à l'IAE Metz School of management. Elle à été :
Directrice adjointe du Développement territorial habitat urbanisme et logement social, Directrice de l'habitat et de l'urbanisme (2014-2022) au Département de la Gironde (2014).
Elle était conseillère aménagement du territoire auprès de Dominique Faure, secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité depuis décembre 2022

ANCT

Christophe BOUILLON élu Président

Le conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion a élu à sa tête Christophe Bouillon, le président de l'APVF.
Christophe Bouillon est maire de Barentin (76) et président de l'APVF (Association des petites villes de France). Il prend la suite de Michel Fournier, maire des Voivres (88) et président de l'AMRF (Association des maires ruraux de France), qui assurait l'intérim depuis la nomination de Caroline Cayeux au gouvernement.

Stanislas BOURRON, ancien DGCL, nommé directeur général de l'ANCT

Cécile RAQUIN nommé DGCL

SONDAGE

Satisfaction des français pour les services publics

La satisfaction des Français pour les services publics en forte baisse (- 25 pts)
Les usagers sont favorables à la digitalisation mais pas sans accompagnement

Pour la 3ème année consécutive, Webhelp, le leader européen de l'externalisation de la relation client interroge les Français et les agents des administrations publiques pour avoir leur point de vue sur la qualité des services publics proposés et la relation usager. Une étude réalisée cette année auprès de l'IFOP.

Deux ans après la crise de la Covid-19, quelle image les Français se font-ils du service public ? Leur état d'esprit vis-à-vis de la dématérialisation a-t-il évolué ?

Moins d'1 usager sur 2 satisfait des services publics

En 2022, la satisfaction des Français envers leurs services publics dégringole : alors que 74 % des Français se déclaraient satisfaits en 2021, ils ne sont plus que 49% en 2022.

A l'inverse, les agents portent un regard bien moins sévère puisque 63 % des répondants manifestent leur satisfaction.

Si le fossé se maintient entre l'opinion qu'ont les usagers et les agents sur les services publics, on retrouve pourtant les mêmes causes d'insatisfactions, mais pas aux mêmes degrés. Usagers comme agents déplorent avant tout le manque de réactivité des services publics pour répondre aux demandes et instruire les dossiers : 62 % d'insatisfaits côté usagers, contre 54 % côté agents. L'écoute des usagers n'est également pas à la hauteur pour 56 % des usagers et 44 % des agents. En revanche, une fracture importante se dessine sur l'égalité de traitement puisque près d'1 usager sur 2 se déclare insatisfait (47 %) contre seulement 25 % côté agents.

Si des divergences d'opinion existent entre les usagers et les agents, ces derniers sont pour autant tout à fait conscients de l'appréciation qu'ont les usagers du service public. En effet, lorsqu'on leur demande comment les usagers jugent globalement le service public, les agents visent juste à 2 points près : 53 % estiment que les usagers ne sont pas satisfaits, contre 51 % en réalité.

Une opinion qui diverge en fonction de la catégorie de l'agent puisque plus il est au contact des usagers, moins il est satisfait des efforts du service public en matière d'écoute usagers. Et ce sans pour autant interroger régulièrement les usagers puisque près d'1 agent sur 2 (45 %) assure n'avoir jamais sondé l'opinion de leurs usagers.

Avec deux ans de recul, et aussi étonnant que cela puisse paraître, la crise sanitaire n'a pas eu suffisamment d'effets positifs sur les services publics d'après les usagers. Ainsi, plus d' 1 Français sur 2 (54 %) estime que la crise sanitaire a eu un impact négatif, dont 18% très négatif, sur la transformation durable des services publics et ce malgré les investissements massifs du gouvernement pour les moderniser et les numériser.

Digitalisation des services publics : plus de 8 Français sur 10 souhaitent des dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins de chacun

Les Français sont majoritairement (62 %) favorables à la digitalisation des services publics. Ils y voient des effets positifs sur leur quotidien en matière de simplicité des démarches (57 %), de disponibilité supplémentaire (56%) et de réactivité pour leur apporter des réponses dans des délais plus rapides (55 %), principale cause d'insatisfaction des usagers. A contrario, ils redoutent que la digitalisation mène à une moindre écoute de leurs besoins (49 %) et ne favorise pas l'égalité d'accès aux services publics (43 %).

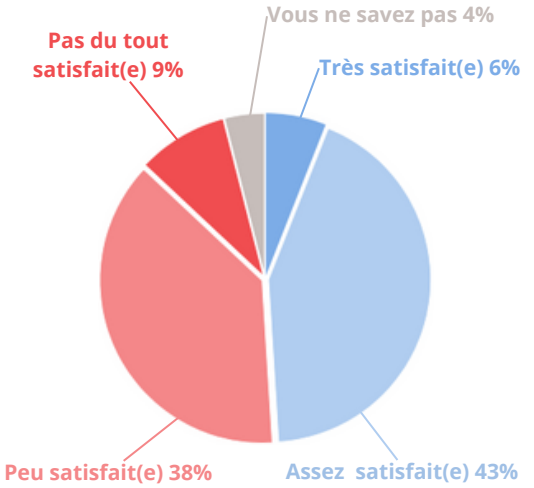

TOTAL Non 47%

TOTAL Oui 49%

La satisfaction à l'égard de la qualité des services publics

Si on note une adhésion de la majorité d'entre eux à la numérisation, 43% jugent anxiogène le mouvement de dématérialisation engagé à marche forcée depuis 2017, soit trois points de plus qu'en 2021. Ils sont également 81% à déplorer le manque d'accompagnement ciblé dans la dématérialisation des services publics. Pour eux, la digitalisation des services publics nécessite des dispositifs d'accompagnement particuliers selon les besoins des usagers.

Des Français de plus en plus favorables au recours aux partenaires privés.

Si les usagers demeurent réticents sur la question de la complémentarité entre les acteurs publics et les partenaires privés, le point de bascule s'est opéré cette année puisqu'ils sont dorénavant davantage à être favorables à cette dernière pour les tâches administratives comme l'accueil téléphonique, le traitement des dossiers ou encore la compatibilité. Ils sont 46 % à y être favorables contre 41 % en 2021, soit +5 points. Une tendance de fond encore plus forte chez les plus jeunes puisque 50 % des moins de 35 ans sont favorables à créer un lien avec des partenaires privés contre 43 % pour les plus de 65 ans.

« La crise sanitaire a permis d'accélérer la digitalisation des services publics, mais cette numérisation n'est pas synonyme de simplification pour tous, en particulier lorsqu'elle devient l'unique canal d'accès au service public. Pour être plus à l'écoute des usagers, les services publics doivent développer une approche multicanale, en associant le numérique certes, mais aussi le téléphone et les assistants conversationnels. L'externalisation d'une partie des tâches comme le traitement des dossiers permet la gestion d'importants volumes générés par cette approche et ainsi une meilleure qualité de service pour les usagers. Encore méconnue des agents du service public, l'externalisation peut leur permettre de se recentrer sur leurs missions pour garantir la qualité, l'égalité et la continuité des services publics. » explique Fabien Adnet, Directeur Webhelp Secteur Public.

QUESTION : Parmi les propositions suivantes, lesquelles constituent selon vous les principales causes de satisfaction lorsque des usagers rentrent en contact avec un service public ?

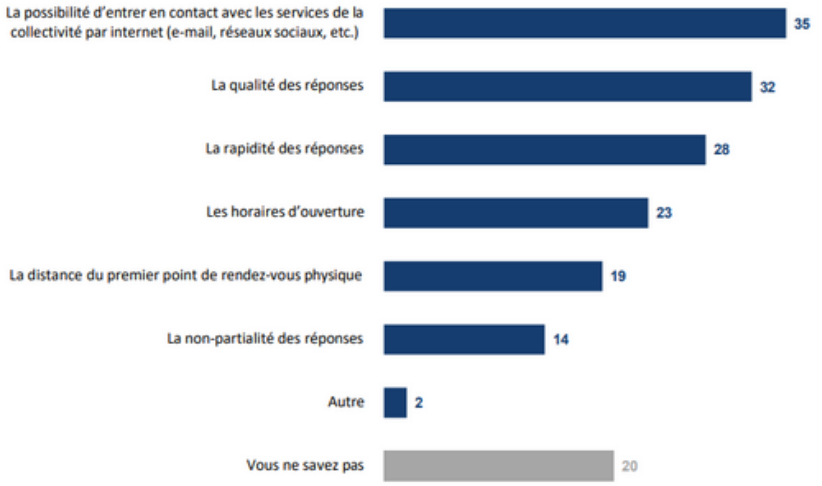

Les causes de satisfaction des usagers avec le service public

QUESTION : Parmi les propositions suivantes, lesquelles constituent selon vous les principales causes d'insatisfaction lorsque des usagers rentrent en contact avec un service public ?

Les causes d'insatisfaction des usagers avec le service public

Méthodologie : étude réalisée avec un questionnaire auto-administré en ligne auprès d'un échantillon de 1 002 usagers, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus du 25 au 29 juillet 2022 et de 635 élus ou agents du service public, du 26 juillet au 20 août 2022.

Open Partners
DÉVELOPPEUR URBAIN

4ème édition de l'Observatoire Open Lab : « Le cadre de vie des jeunes »

Aucune désertion chez nos jeunes, de plain-pied dans la réalité, au fait des enjeux à venir et au cœur de la révolution du digital qui transforme nos modes de vie, d'études et de travail.

Mais un avertissement énorme sur la montée des craintes de l'avenir, de la perte de repères et de la santé tant physique que mentale.

Open Partners, investisseur et développeur urbain engagé en faveur de l'habitat des étudiants et des jeunes actifs, présente, pour la quatrième année consécutive, les résultats du baromètre publié par l'Observatoire "Le cadre de vie des jeunes", véritable radiographie des conditions de vie et de logement des actifs et/ou étudiants âgés de 18 à 30 ans, réalisé avec l'institut d'études Inkidata.

L'enquête réalisée l'an passé avait révélé une vraie souffrance chez les 18-30 ans, un mental fortement affecté, le besoin de rompre un sentiment de solitude engendré par la crise. Où en sont aujourd'hui les millenials ? En quoi ces deux années de pandémie et le contexte actuel, sur fond de guerre aux portes de l'Europe, de crise budgétaire majeure et de crise environnementale, impactent-t-ils leur quotidien et leurs envies ? Vers quel type de vie se projettent-ils ? En quoi les institutions, locales et nationales, peuvent-elles les aider ? C'est ce à quoi s'emploie à répondre cette année l'Observatoire OpenPartners/Open Lab « Le cadre de vie des jeunes »

Premier constat, encourageant : actifs, entreprenants, visant haut dans leurs études, les 18-30 ans sont de plain-pied dans la réalité

Ambitieux, 70 % des étudiants du panel visent un niveau Master ou supérieur. Il est intéressant de noter que près de 3 jeunes sur 10 déclarent avoir changé de voie en cours d'études, un phénomène qui s'observe quel que soit le diplôme obtenu, certes dans des proportions différentes. Ainsi 17 % des jeunes qui ont obtenu un diplôme Bac + 5 déclarent avoir changé de parcours en cours d'études, ce qui reste un taux significatif et interroge sur l'adéquation des études avec les ambitions et les besoins de nos jeunes, quel que soit le niveau d'études et le diplôme déjà obtenu.

Si la part d'actifs est stable par rapport à 2021, celle des jeunes salariés à temps plein a progressé de 3 points par rapport à 2021, 82 % vs 79 %.

En phase avec leur époque et profondément marqués par les années Covid, tous réclament une bonne connexion Internet dans leur logement. C'est le second critère de choix d'un logement derrière le prix, et le premier critère de choix du logement lié au territoire géographique. En clair, pas de zone blanche pour les millenials ! Pour les étudiants, le choix d'un logement repose également sur des critères liés au confort et à la pratique du télétravail.

Pas de « grande démission » en vue, telle qu'évoquée aux Etats-Unis. Seuls 3 jeunes sur 10 (33 %) se voient probablement ou très probablement "vivre une partie de ma vie à l'étranger (au moins 1 an)", une perspective d'avenir plus probable pour les étudiants que les jeunes actifs (45 % vs 28%). Des étudiants qui se projettent davantage que les jeunes actifs dans le fait "d'être leur propre patron", "de changer plusieurs fois de métier" et "de faire des formations de plusieurs mois pour apprendre de nouvelles compétences". Ces résultats confirment la forte montée constatée chez les jeunes du désir d'indépendance et d'ambition entrepreneuriale tout en étant conscient du besoin d'apprentissage tout au long de sa carrière pour s'adapter à un monde qui change.

Plus inquiétant toutefois, la santé des jeunes est plus fortement affectée cette année.

Les chiffres 2022 mettent en évidence une accélération des difficultés liées à la santé des millenials. La part de jeunes évoquant des difficultés liées à leur santé (mentale, physique…) est ainsi passée de 10 % en 2021 (après une année marquée par la crise Covid) à 20 % cette année. Un écart de 10 points particulièrement notable, dont l'isolement et le sentiment de solitude ne semblent pas être la cause. En effet, la part de jeunes évoquant des difficultés liées à la solitude est nettement plus faible en 2022 (12%) qu'en 2021 (29%).

« Pour une population qui, en toute logique d'âge, devrait rayonner de santé, cet écart notable nous interroge. Est-ce une résultante de la pandémie de Covid-19, voire de Covids longs ? Le contexte général actuel, fortement anxiogène, n'est-il pas aussi en cause ? Ces résultats évoquent une crainte de l'avenir, une perte de repères, et soulignent peut-être une problématique de santé mentale plutôt que physique, ce qui n'est pas à prendre à la légère », note Laurent Strichard, Président d'Open Partners.

Le logement pèse dans le budget global des 18-30 ans, incitant certains à rester chez leurs parents Plus de 4 jeunes sur 10 vivent avec moins de 1000 € mensuels pour couvrir l'ensemble de leurs frais alors que le montant moyen « loyer + charges » s'élève à 550 € pour les non propriétaires qui supportent le coût du logement. Des difficultés financières qui contraignent plus d' 1 jeune sur 4 (27 %) à vivre chez ses parents.

Pour d'autres, vivre chez ses parents ou dans des habitats proposant des espaces partagés relève d'un besoin de sociabilisation.

Si le phénomène Tanguy est en recul, il relève cette année de façon plus notable d'un choix que d'une contrainte. 55% des étudiants et 40% des actifs vivant chez leurs parents le font par choix. « Dans une période incertaine à bien des égards, ce choix relève-t-il d'un besoin de réassurance? Ou d'un besoin de « vivre ensemble » ? », s'interroge Laurent Strichard.

Notons en parallèle que 19% des étudiants et 13% des jeunes actifs idéalisent une vie en appartement situé dans une résidence proposant des espaces partagés, un idéal quelque peu en décalage avec la réalité (respectivement 8 points de plus que la réalité pour les étudiants et 5 points d'écart pour les actifs).

Etude réalisée en ligne du 1er au 13 septembre 2022 auprès d'un échantillon de 1000 Français âgés de 18 ans à 30 ans, représentatif de la population française.

Leurs aspirations jusqu'à l'âge de la retraite dessinent un modèle étonnamment classique Peu d'audace ou de rupture avec les générations précédentes dans leur parcours de vie projeté. Fonder une famille, ne pas bouger d'une région dans laquelle ils se sentent bien, ne pas changer de métier ou de secteur d'activité… sont des projections assumées par une part notable des 18-30 ans.

Ils sont bien chez eux, en France, et aspirent à une vie au calme, éloignée des grandes métropoles. Plus ils avancent en âge et plus ils projettent de vivre en maison, notamment dans une maison isolée sans voisins proches… avec globalement une appétence forte pour des villes à taille humaine. 86 % souhaitent, qui plus est, devenir propriétaires.

Un soutien aux 18-30 ans largement perfectible de la part des institutions nationales et des élus Locaux. Si les jeunes se sentent particulièrement soutenus par la société et les institutions en termes d'accès à l'éducation (68 %), à la culture (63 %) et dans une moindre mesure au sport (58 %), tous les critères liés à la qualité de vie - pouvoir d'achat (31 %), sécurité (44 %) et accès au logement (44 %) – recueillent une note inférieure à la moyenne ! Enfin, 1 jeune sur 2 note favorablement le soutien de la société et des institutions en termes d'accès à l'emploi.

Zoomons au coeur des villes. Les jeune s'y sentent soutenus sur les mêmes critères, mais dans un ordre différent : 59 % en termes d'accès à la culture, 58 % en termes d'accès au sport et 56 % en termes d'accès à l'éducation. Si les villes prennent le pas sur les institutions sur le critère de la sécurité - 58 % se sentent soutenus par leur ville vs 44 % par les institutions – elles ont en revanche des progrès à faire en termes d'accès à l'emploi – 46 % se sentent soutenus par leur ville vs 50 % de l'échantillon global par la société et les institutions – ainsi que d'accès au logement (56 % ne se sentent pas soutenus) et de pouvoir d'achat (69 %).

A noter que les jeunes se sentent globalement les bienvenus dans leur ville, 47 % se sentant complètement les bienvenus et 43 % partiellement.

« Les résultats de notre baromètre 2022 nous interpellent. Ils dessinent en creux un probable mal-être, en tous les cas un besoin de sécurité, de repli sur soi – au sein du cocon familial, au cœur des territoires plutôt qu'à l'étranger ou dans les grandes métropoles – et une problématique de santé publique qu'il ne faudra pas négliger dans les années à venir. La crise du Covid-19 a-t-elle profondément modifié les envies, les aspirations des jeunes ? Sont-ils paralysés par un contexte anxiogène, un manque de confiance en l'avenir ? C'est ce qu'il nous faudra creuser dans nos prochaines études, afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes en termes de conditions de vie et de logement », analyse Yves Crochet, directeur associé d'Open Partners.

« Malgré tout, et c'est encourageant, nos jeunes font preuve d'une forte résilience et d'une remarquable prise de conscience des enjeux à venir. Ils se forment, travaillent, envisagent de lancer leur propre activité et prennent leur envol loin du foyer familial – même si certains ont encore besoin de ce cocon pour se rassurer. Ils se projettent dans les années à venir en famille, propriétaires d'une maison, au cœur de nos territoires. Dans ce contexte, institutions nationales et territoriales ont un rôle majeur à jouer. Au plan national, les millenials attendent des mesures renforcées en faveur de l'accès au logement et de leur pouvoir d'achat. Au plan territorial, la connectivité Internet sera un enjeu d'attractivité majeur auprès des millenials, mais aussi l'accès à l'emploi et au logement et la présence d'une offre de soins médicaux (hôpital, clinique, médecins…), notée comme second critère d'importance par les 18-30 ans. Un souhait à mettre en relation avec la dégradation de leur état de santé », conclut-il.

Open Partners
DÉVELOPPEUR URBAIN

LE LOGEMENT PÈSE DANS LEUR BUDGET GLOBAL

43% **des 18-30 ans interrogés vivent avec moins de 1000 € mensuels** pour couvrir l'ensemble de leurs frais,

51% **des étudiants avec moins de 500 €**

46% **des actifs avec plus de 1500 €.**

Pour les non propriétaires qui supportent le coût du logement, **le montant moyen du loyer additionné des charges s'élève à 550 € en moyenne, à**

490€ **pour les étudiants**

574€ **pour les jeunes actifs**

28% **des 18-30 ans** déclarent vivre **chez leurs parents** en septembre 2022, **par choix** de façon plus assumée que les années précédentes.

LEURS ASPIRATIONS POUR L'AVENIR RESTENT CLASSSIQUES

Pour **60% des millenials, avoir fondé une famille d'ici la retraite** tient d'une probabilité **notée de 3 à 4 sur une échelle de 1 à 4.**

Plus ils avanceront en âge et plus **ils projettent de vivre en maison, notamment dans une maison** isolée sans voisins proches, et **dans une ville à taille réduite, voire un petit village passé 50 ans.**

La deuxième raison de vivre chez ses parents demeure le manque d'argent :

plus d'1 jeune sur 4 (27 %)

qui vit chez ses parents le fait par manque d'argent, une proportion relativement stable par rapport à 2020. Ce critère concerne 1/3 des actifs et 18% des étudiants. 45 % de ces « Tanguy » n'ont pas de visibilité sur la date de départ du foyer familial (49 % en 2021).

Il est intéressant de noter que **pour 11 % des jeunes actifs, c'est la difficulté à trouver un logement adapté** qui motive le fait de rester vivre chez ses parents. Ce chiffre a quasiment triplé depuis l'année dernière, soulignant un potentiel déficit d'offres adaptées pour les jeunes actifs.

Hormis ceux qui vivent au domicile parental, la majorité des étudiants habitent seuls (58 % en 2022 comme en 2019 après une baisse en 2020 et 2021). Une situation qui peut s'avérer difficile compte tenu de leurs maigres ressources financières. C'est pourquoi, peut-être, **16 % des étudiants vivant hors du domicile parental font le choix de l'habitat partagé cette année (colocation simple ou coliving).**

La majorité des actifs vivent en couple (63 %, une part relativement stable depuis 2019), ce qui permet plus facilement de partager le coût du logement.

… UNE RÉALITÉ EN DÉCALAGE AVEC LEURS IDÉAUX

Open Partners a souhaité mesurer cette année l'écart entre la réalité du mode de logement des 18-30 ans pour l'année à venir – 2022-2023 - vs un idéal sur cette même période.
Notons que 62 % des jeunes se voient vivre seuls ou en couple dans une maison ou un appartement classique.

D'autres critères de sélection interviennent dans l'environnement proche du logement. Et, comme depuis 2020, c'est toujours la sécurité du quartier qui prime, notée pour 82 % du panel entre 7 et 10 sur une échelle d'importance.

L'accessibilité des transports et la proximité avec les établissements scolaires/lieux de travail restent des critères importants comme en 2021 et 2020 (davantage cités par les étudiants, respectivement 82 % et 80 % vs 74 % et 72 % des actifs).

La proximité de commerces de bouche est importante également, pour 74 % de l'échantillon global (relativement stable depuis 2021 où ils étaient 76 % à trouver ce critère important).

Le critère du coût de la vie du quartier reste important même s'il est moins prégnant cette année, noté de 7 à 10 par 70 % de l'échantillon global (vs 78 % l'an passé).

… ET SUR LE PLAN DU TERRITOIRE GÉOGRAPHIQUE VISÉ, C'EST AUSSI LA BONNE COUVERTURE INTERNET QUI PRIME, SUIVIE PAR LA PRÉSENCE D'UNE OFFRE DE SOINS MÉDICAUX ET LA FACILITÉ À TROUVER UN EMPLOI

Open Partners, qui se fait le relais des attentes des 18-30 ans auprès des autorités de tutelle et des territoires depuis le lancement de son Observatoire en 2019, **a étendu cette année son champ d'investigation et interrogé les millenials sur les critères de choix du logement liés au territoire géographique.**

Territoire défini comme tel auprès de l'échantillon : une zone jusqu'à 40 minutes d'accès de votre lieu de résidence, quel que soit le mode de transport utilisé habituellement.

Actualités Ressources Humaines

Anniversaire : les 25 ans de l'Inet. (Institut national des études territoriales).

En 25 ans, l'Inet s'est imposé pour la formation des cadres territoriaux qui bénéficie d'une formation transversale de haut niveau pour des cadres aptes à travailler avec des élus. Dans les nominations qui sont présentées chaque mois dans Le Journal des Départements, on retrouve beaucoup d'anciens de l'Inet (qui ont suivi les sessions de 12 à 18 mois) pour les postes de direction.

L'Inet propose une formation qui concerne les quatre concours : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine et conservateurs de bibliothèque.
Il avait été envisagé, un temps, une fusion de l'INSP et de l'Inet mais Stanislas Guerini a démenti clairement cette possibilité souhaitant conserver la spécificité des deux formations.
L'Inet se charge aussi de la formation continue dans des domaines d'expertise spécialisés. Dans ce cadre, elle accueille 4 000 dirigeants.
Le président de l'Inet est François Deluga, maire du Teich (Gironde).

Attractivité des collectivités pour le recrutement.

Les difficultés de recrutement auxquelles se heurtent les collectivités étaient le sujet d'un forum organisé à l'occasion du Congrès des maires. Le temps où la fonction publique territoriale faisait rêver est bien révolu. Au-delà des métiers en tension habituels, c'est l'ensemble des secteurs qui sont maintenant touchés. Les collectivités ont du mal à attirer et à fidéliser. Les raisons ?

Un statut trop contraignant ?

Anicet Le Pors a défendu ce système estimant qu'il permettait une protection, un déroulement de carrière et une grande mobilité a précisé l'ancien ministre. Et si les communes et intercommunalités éprouvent des difficultés à recruter, même s'il ne s'agit pas d'un texte intouchable. ?

Une rémunération insuffisante ?

Elle est inférieure dans la fonction publique territoriale à celle de la fonction publique de l'Etat et hospitalière. Aussi certains plaident pour une refonte complète du système. Pour Philippe Laurent, maire de Sceaux qui a rédigé un rapport sur l'attractivité de la fonction publique territoriale, il faut arrêter le fonctionnaire bashing et faire connaître la diversité des métiers de la fonction publique territoriale. L'ensemble des participants partage cet avis et pense que chacun doit se poser en ambassadeurs de la fonction publique territoriale.

Mais cela passe aussi par une nouvelle présentation des annonces, une valorisation de la marque territoriale (comme en Bretagne) et de nouveaux supports. A ce sujet, Job Public devrait apporter des solutions innovantes dans les mois à venir. Et aussi la participation à des « Job Dating » passerelle-jeunes destinée à faire connaître la FTP puis à intégrer, progressivement, et avec l'aide de tuteurs.
D'autres élus ont mis en avant l'apprentissage regrettant l'arrêt des financements de l'Etat (voir dans la partie finances PLF 2023)

Les Français sont majoritairement (62%) favorables à la digitalisation des services publics. Ils y voient des effets positifs sur leur quotidien en matière de simplicité des démarches (57%), de disponibilité supplémentaire (56%) et de réactivité pour leur apporter des réponses dans des délais plus rapides (55%), principale cause d'insatisfaction des usagers. A contrario, ils redoutent que la digitalisation mène à une moindre écoute de leurs besoins (49%) et ne favorise pas l'égalité d'accès aux services publics (43%).

Si on note une adhésion de la majorité d'entre eux à la numérisation, 43% jugent anxiogène le mouvement de dématérialisation engagé à marche forcée depuis 2017, soit trois points de plus qu'en 2021. Ils sont également 81% à déplorer le manque d'accompagnement ciblé dans la dématérialisation des services publics. Pour eux, la digitalisation des services publics nécessite des dispositifs d'accompagnement particuliers selon les besoins des usagers.

Cumul d'activités et congés maladie.

Le tribunal administratif de Toulon vient de rejeter le recours d'une fonctionnaire territoriale, révoquée pour avoir servi à un stand de kebabs sans autorisation de cumul d'activités et pendant ses congés maladie.

Jurisprudence cohérente,

Rappelons qu'un agent public doit consacrer son activité professionnelle aux tâches qui lui sont dédiées dans le cadre de sa fonction. Le cumul d'emploi est encadré et possible sous certaines conditions. Il doit être autorisé. De plus travailler alors qu'on est en congé de maladie, et donc rémunéré par son administration, est une faute grave. Une fonctionnaire de la FPT avait été révoquée pour avoir participé à Koh Lanta alors qu'elle était en arrêt maladie également !

53. Mayenne

Grève de certains agents

A l'appel de la CFDT et la CGT qui demandent que le complément de traitement indiciaire baptisé « CTI » soit étendue aux agents de la direction de la solidarité et de l'autonomie.

Le 14 décembre, Maryvonne Le Brignonen, directrice de l'INSP - Institut national du service public, est intervenue à l'occasion des 25 ans de l'Institut national des études territoriales (INET) en présence du ministre Stanislas Guerini, et à la veille du lancement des Entretiens territoriaux de Strasbourg #ETS2022

Feuille de route de l'INSP présenté par Maryvonne Le Brignonen

Elle a plaidé pour un renforcement de la collaboration entre l'INSP et l'Inet pour une fonction publique décloisonnée. Elle a expliqué que l'INSP s'inspirait des réussites de l'Inet notamment son conseil de professionnalisation. L'INSP l'intégrera dans sa future procédure de sortie, qui reposera sur un système d'appariement profil-poste.

Autant de convergences entre les deux écoles pour des objectifs communs : un service public plus proche, plus simple et plus efficace grâce à la formation de cadres publics plus heureux, plus épanouis et plus compétents avec des carrières plus riches et plus diverses.

Présidence de l'Ademe

Malgré une majorité de votes contre au Parlement (19 votes favorables contre 17 défavorables à l'Assemblée nationale (4 blancs) ; et 10 votes favorables contre 16 défavorables (2 blancs) au Sénat, Boris Ravignon, inspecteur général des finances, maire de Charleville-Mézières, ancien collaborateur de Nicolas Sarkozy à l'Elysée, a été nommé à la présidence de l'Ademe en dépit d'un vote défavorable du Parlement. Le Président de la République peut procéder à la nomination si les votes défavorables représentent moins trois cinquièmes des suffrages exprimés.

01. Ain

Renforcer l'attractivité de la collectivité

Faciliter le recrutement notamment dans les métiers où les besoins sont importants, attirer davantage de jeunes vers les métiers de la fonction publique... voici les objectifs que s'est fixé le Département de l'Ain avec sa campagne de communication "L'Ain, recruteur de talents !".
Lancée en décembre 2022, dans de nombreux médias sous forme d'affiches, d'encarts publicitaires et de messages radio, mais aussi sur les outils numériques de la collectivité (www.ain.fr, Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et Youtube), cette campagne présente la diversité et la richesse des métiers proposés par le Département de l'Ain et les différentes opportunités professionnelles offertes.

Cette campagne, incarnée par des agents départementaux aindinois, se fixe deux objectifs : valoriser les savoir-faire et les compétences internes mais aussi affirmer les attentes de la collectivité en termes de recrutement.

Coupe du monde de football, Le regard de Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances .

La Rédaction : Avez-vous regardé la finale de la coupe du monde ?
Cécile Delozier : Oui, bien sûr pour le sport et pour la politique !

LR : Le débat a été vif sur la dimension politique de cet événement. N'est-ce pas un peu exagéré ?
CD : Absolument pas . Les rencontres sportives ont toujours été le lieu de la politique et même « du » politique . Souvenons-nous que durant les jeux Olympiques dans la Grèce Antique tous les combats devaient cesser et que nul n'était autorisé à pénétrer en armes sur le territoire d'Olympie. Au commencement du sport, il y a la politique. Le sport est une représentation symbolique et ludique des rapports de force entre les nations. La sémantique du sport reprend celle de la guerre : « victoire », « vaincus », « combat », « humiliation », « triomphe » … Il s'agit donc d'observer les signes sonores et visuels pendant cette coupe du monde comme de la communication politique .

LR : Du symbole politique y compris lors de la cérémonie de remise de la coupe ?
CD : En effet, il s'agit d'une véritable mise en scène politique. D'abord il faut analyser le dispositif scénique esthétique hautement symbolique : ce grand 8 horizontal qui imite le signe mathématique de l'infini évoque un temps éternel, une volonté d'inscrire ce moment dans l'Histoire. C'est la première coupe du monde organisée dans un pays arabe, il faut dépasser l'instant. Il faut inventer une imagerie et un récit propre à créer une mythologie qui se prolongera au-delà du présent. Ensuite, qu'avons-nous pu observer sur cette scène de remise de la coupe? Des footballeurs en tenue de sport, des hommes occidentaux en costume et des Qataris avec un ghutra sur la tête (un voile traditionnel). Jusque là , rien d'anormal. Ce qui m'a interpellée , c'est la tenue des femmes du service du protocole . Elles portaient une tenue de style hôtesse de l'air avec un simple calot sur la tête. De plus, la cheffe du protocole arborait une chevelure abondante et non attachée. Au fond, paradoxalement, sur cette scène, seuls les hommes étaient « voilés ». Ce pays islamique où les femmes sont fortement incitées à porter le voile a profité de cet événement pour envoyer un message politique fort. Ils semblaient nous dire : nous ne sommes pas si obtus que vous le croyez, nous savons nous adapter…

LR : Quels sont les autres messages qui ont été délivrés selon vous ?
CD : Je trouve que le moment où l'Émir du Qatar a revêtu le capitaine de l'équipe championne du monde, Lionel Messi, d'une cape noire est très intéressant. Il s'agit d'une tenue traditionnelle arabe appelée bisht. Historiquement, ce sont les guerriers arabes qui la portaient après une victoire. On retrouve la symbolique de la guerre certes, mais pas seulement. Le fait d'habiller quelqu'un en public, de répéter des gestes ancestraux lors de cette cérémonie renvoie à des rites. Dans notre imaginaire occidental, comment ne pas penser à l'adoubement des chevaliers ? Au Moyen-Age, ce rite de passage était caractérisé par la remise des armes par un supérieur social et inscrivait les relations entre l'initiateur et l'initié dans des rapports féodaux-vassaliques qui structurent l'aristocratie. Ici les références culturelles sont un peu différentes mais le geste accompli par l'Émir du Qatar met au premier plan devant, ne l'oublions pas , plus d'un milliard et demi de spectateurs une tenue vestimentaire orientale, un rite arabe et s'associe ainsi au triomphe sportif pour l'éternité. C'est manifestement un geste d'appropriation du joueur si ce n'est de l'événement entier. », On peut se demander en lisant dans le New-York Times que « le Qatar a souhaité que ce soit son moment autant que celui de Messi et de l'Argentine si en réalité le Qatar « sur-récompense » le capitaine de l'équipe championne ou bien Lionel Messi joueur star d'un club appartenant au Qatar. Faudra-t-il dorénavant que le pays organisateur offre une distinction particulière au capitaine de l'équipe championne ? Nous touchons au paroxysme de la starification des joueurs dans un sport d'équipe où le collectif serait au service d'un seul.

LR : Enfin, qu'avez-vous pensé du comportement du président de la France, Emmanuel Macron ?
CD : Emmanuel Macron a utilisé ce formidable moyen de représentation qu'est la retransmission de la finale du mondial. Parmi ce milliard et demi de spectateurs , qui connaissait Messi ? Qui connaissait Macron ? Dans cette perpétuelle quête de notoriété et de puissance que représente la politique, il eût fallu être fou pour ne pas user (voire abuser) de ce média , ce jour-là, à ce moment-là ! S'exhiber aux côtés de MBappé et de Messi , c'est capter un peu de leur aura . C'est aussi envoyer un message universel, « urbi et orbi » comme on dirait à Rome , un message de puissance et de fierté.

Territoires, et si vous révéliez votre âme ?

Les démarches de marketing territorial démarrent souvent par des portraits de territoire. Hélas, force est de constater qu'ils sont souvent exclusivement quantitatifs et omettent le qualitatif, préférant une démonstration logique à une proposition plus affective.

Marc Thébault
Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

Une des premières étapes d'une démarche de marketing territorial est de recenser ses arguments, ses atouts. Pour cela, il s'agit d'abord de dessiner le « portrait » du territoire. Il est d'ailleurs souvent proposé sur les sites dédiés à l'attractivité, la méconnaissance des territoires n'étant pas une légende.

Il y a au moins deux manières d'envisager un tel travail. La première, si classique que c'est souvent le premier et seul réflexe, est **la description**, abondamment chiffrée et forcément flatteuse. On va ainsi s'intéresser à la géographie, à l'histoire, à la démographie, à l'économie, aux références locales (déjà reconnues ou en devenir), aux offres de loisirs et d'activités, aux prix de l'immobilier, aux réseaux professionnels, aux commerces, aux infrastructures de déplacement, de santé, d'éducation, etc. Bref, ce sera un catalogue de « performances », qui ne voudra rien omettre, quitte à être un tantinet longuet. Il reprendra également de bons résultats obtenus dans divers classements, mais sans se soucier de la méthodologie et des critères car, lorsqu'on est bien classé, on valide les yeux fermés !

Pour le dire autrement, on va « montrer ses muscles ». Malheureusement, tous les territoires le font et nombreux sont ceux qui affichent des caractéristiques et des chiffres très semblables. Et vous savez que si tout le monde dit la même chose, alors plus personne n'est ni audible, ni apte à se démarquer.

Et il y a une seconde manière, **la révélation**. Elle n'est pas opposée à la précédente. Au contraire, elle vient la compléter et, de fait, rendre le portrait du territoire plus unique, car personnalisé. **Il s'agit ici d'ajouter** au portrait orienté « capital matériel », **le « capital immatériel »**, destiné à présenter les valeurs du territoire, sa psychologie collective, ses qualités « humaines », ses savoir-faire, son rapport aux autres et au monde qui l'entoure, etc. Il sera alors question de dévoiler son **« supplément d'âme »**. On sortira ainsi d'un raisonnement seulement logique (ou composante « cognitive »), pour aller vers la séduction (ou composante « affective ») et ce qu'elle a, parfois, d'illogique.

En somme, il convient de prendre conscience que ce qui peut décider (ou composante « conative ») une famille à s'installer dans un territoire, comme une entreprise à s'y implanter, n'est pas exclusivement raisonnable ; les « coups de foudre » existent. Le plaisir - dans toutes ses acceptations - ressenti lors d'une rencontre avec un territoire peut devenir la « cerise sur le gâteau » qui, face à des arguments rationnels, mais tous similaires, va permettre d'emporter le choix.

Une confidence, l'irrationnel est difficile à mettre en équation. Pourtant c'est un enjeu fondamental qui ouvre au **« marketing des valeurs »**, via le **« marketing de l'expérience »** (ou « expérientiel ») qui va chercher à rendre l'expérience de la rencontre la plus positive et la plus mémorable possible, ou au **« marketing des services »**, volet indispensable pour incarner les valeurs locales, surtout s'il s'agit de l'accueil et de l'accompagnement de futurs arrivants. Valeurs qui, c'est évident, seront bien celles du territoire en question et non une reprise facile des modes du moment. L'objectif est de faire découvrir son ipséité, pas d'être dans l'éphémère.

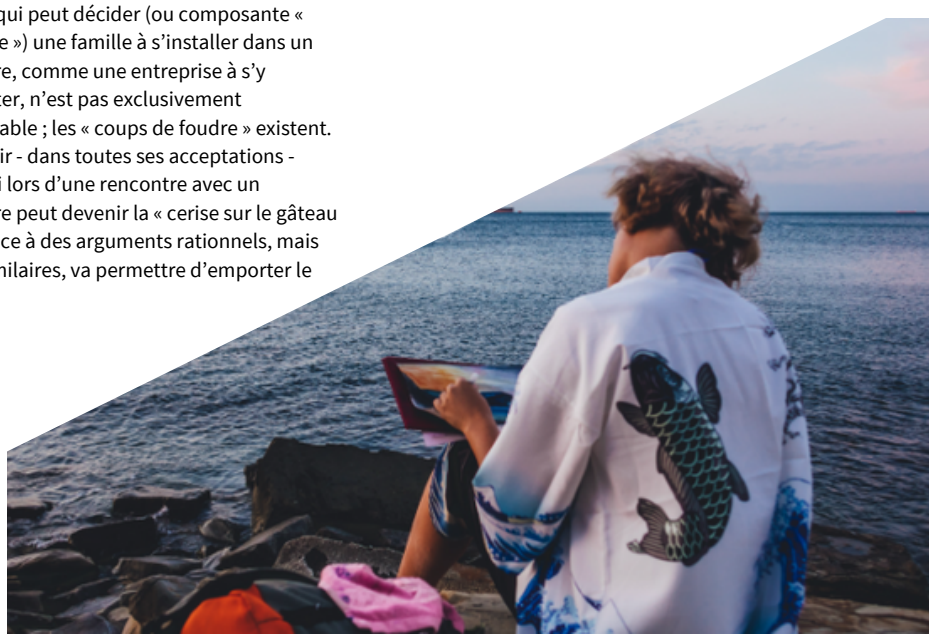

CHAIRE ATTRACTIVITÉ ET NOUVEAU MARKETING TERRITORIAL

Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale
Aix-Marseille Université

Un peu plus de 18 mois après sa rédaction, la Chaire A&NMT revient sur le manifeste qu'elle a co-construit avec ses 33 territoires partenaires afin de préciser ce que sont l'attractivité territoriale et le marketing territorial….et ce qu'ils ne sont pas.

Ce document vise à clarifier ces termes et à redonner un cadre d'analyse pour les élus, les managers et les citoyens. En effet, les acteurs des domaines de l'attractivité territoriale et du marketing territorial sont multiples. Ces domaines concernent les régions, les départements, les métropoles, les intercommunalités, les villes de taille moyenne ou encore les villages et zones rurales. La diversité des parties prenantes, et l'implication grandissante des habitants dans la co-construction des démarches, nécessitent une compréhension commune.

À cet effet, le manifeste s'articule autour d'un objectif central : expliciter les grands principes qui permettent de concrétiser la finalité d'attractivité équilibrée des territoires sous l'angle du marketing territorial et, ainsi, définir les champs d'actions des managers publics et des élus en charge de ces sujets, mais également pour tous ceux qui seront amenés à travailler collectivement sur ces démarches.

Équilibrées : attraction & ancrage au sein du territoire. De nombreux départements sont ou seront confrontés à des problématiques d'attractivité résidentielle. La capacité à maintenir des habitants, à les ancrer sur son territoire est aussi décisive que celle d'attirer.

Culturelles & sur-mesure : la dimension identitaire de certains départements constitue, de fait, une base de valeurs et de symboles saillants qui créent une valeur ajoutée pour travailler les sujets de marketing territorial.

Collectives & transversales : La capacité des démarches départementales à coordonner des démarches d'attractivité intercommunales et régionales est un atout pour certaines configurations de territoires dont l'échelon des proximités se situe à cette échelle. La pertinence de l'échelon départemental sur ces sujets est à géométrie variable car elle ne s'impose pas mais elle se doit d'être réfléchie en fonction des configurations territoriales. Une collaboration performante entre plusieurs niveaux de territoires, avec différents niveaux de proximités, peut s'avérer plus efficace qu'une concentration au sein d'un seul échelon.

Adossées à une gouvernance politique & managériale : La coordination multi-acteurs et multi-secteurs doit s'opérer à travers une vision politique mais aussi managériale qui intègre les éléments d'expertise et de management de projet propres à ces démarches. La structuration d'agences départementales d'attractivité correspond à cette nécessité de combiner ces expertises et ces visions dans des structures plus flexibles que les organisations politico-administratives pour faciliter la participation de l'ensemble des parties prenantes.

Fondée en 2021 par Joël Gayet, *la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial est la première « Chaire de Territoire » dédiée à l'attractivité et aux nouvelles pratiques du marketing territorial dans le monde. La Chaire est dirigée depuis 2015 par le professeur Mr. ALAUX Christophe, et est hébergée à l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT) d'Aix-Marseille Université. Elle organise chaque année le Place Marketing Forum qui se déroulera les 12 et 13 avril 2023 sur Toulouse en Occitanie.*

Baromètre annuel de l'observatoire national du cadre de vie

L'Ordre des géomètres-experts, le Conseil national des architectes, l'OPQU, l'UNAM, l'Association Française Interprofessionnelle des écologues, la Fédération des SCOT, l'OFB et le pôle habitat de la FFB ont présenté la nouvelle enquête réalisée par OpinionWay.

"opinionway pour OBSERVATOIRE NATIONAL DU CADRE DE VIE

afaq ISO 20252 Étude marketing et d'opinion AFNOR CERTIFICATION

ESOMAR22 Corporate

Le baromètre du cadre de vie

Réalisée auprès d'un échantillon de plus de 1.000 personnes, représentatif de la population, cette enquête permet de suivre le rapport des Français à leur cadre de vie en fonction de leur région, leur lieu d'habitation (agglomérations, villes moyennes et communes rurales), leur âge et leur catégorie socio-professionnelle.
3 parties : « les perceptions du cadre de vie actuel », « les critères les plus importants dans le choix de son cadre de vie » et « l'impact du changement climatique sur le choix du cadre de vie ».

Des Français attachés au confort de leur logement et à la proximité des services de santé, mais qui souhaitent préserver leur pouvoir d'achat.

Sans surprise, « *le confort et la qualité de leur logement* » demeure le premier critère d'importance du cadre de vie pour les Français (61 %), en progression par rapport à 2021 (+4 points).

Viennent ensuite le calme (55 %, +2 points) mais aussi la sécurité, en forte hausse (54 %, +5 points). Ce dernier critère est plus important pour les personnes âgées de 65 ans et plus (63 %), les habitants de villes moyennes (62 %) et les personnes vivant dans un quartier proche du centre-ville (58 %).

En période de forte inflation, deux Français sur cinq mentionnent « l'argent et le pouvoir d'achat » comme un élément important lorsqu'on évoque leur cadre de vie, et ce critère est en forte hausse (41 %, +11 points).

Dans une période où les pouvoirs publics sont en recherche de solutions pour remédier à la désertification médicale, la proximité des services de santé est un autre critère qui prend de l'importance pour les Français (41 %, +12 points). 23 % d'entre eux considèrent même que cette proximité est indispensable pour leur cadre de vie. Sept Français sur 10 (69 %) estiment d'ailleurs qu'il est tout à fait prioritaire de disposer d'un médecin généraliste à moins de 15 minutes de chez eux, et 65 % d'une pharmacie. Les Français qui jugent prioritaire la présence d'un médecin généraliste sont plutôt des personnes âgées de 50 ans et plus (76 % contre 61 % des personnes âgées de moins de 50 ans, voire 52 % des personnes âgées de 18 à 24 ans) ou des personnes vivant en province (71 % contre 61 % des Franciliens). Ces résultats confirment l'enjeu générationnel et territorial des déserts médicaux.

Enfin, il convient de relever que les Français jugent leur cadre de vie moins satisfaisant en matière d'offre de services qu'en 2021 (72 % de satisfaits et -4 points pour l'accès aux loisirs, idem pour la proximité avec les services de santé). En revanche, d'autres dimensions comme la présence de nature (80 %, +3 points) ou l'absence de pollution (65 %, +2 points) gagnent en satisfaction.

Le souhait d'habiter à côté de son lieu de travail

615 personnes

Q. Si vous aviez le budget correspondant, habiteriez-vous plus près de votre travail ?
Question posée uniquement aux actifs, soit 60% de l'échantillon

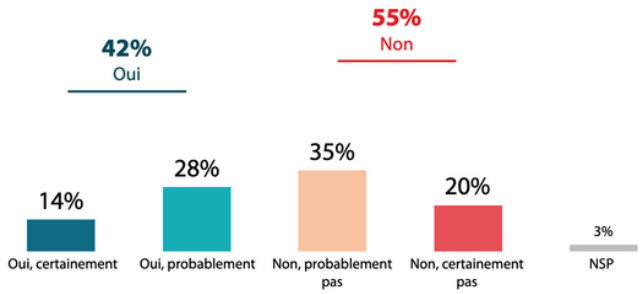

"opinionway pour

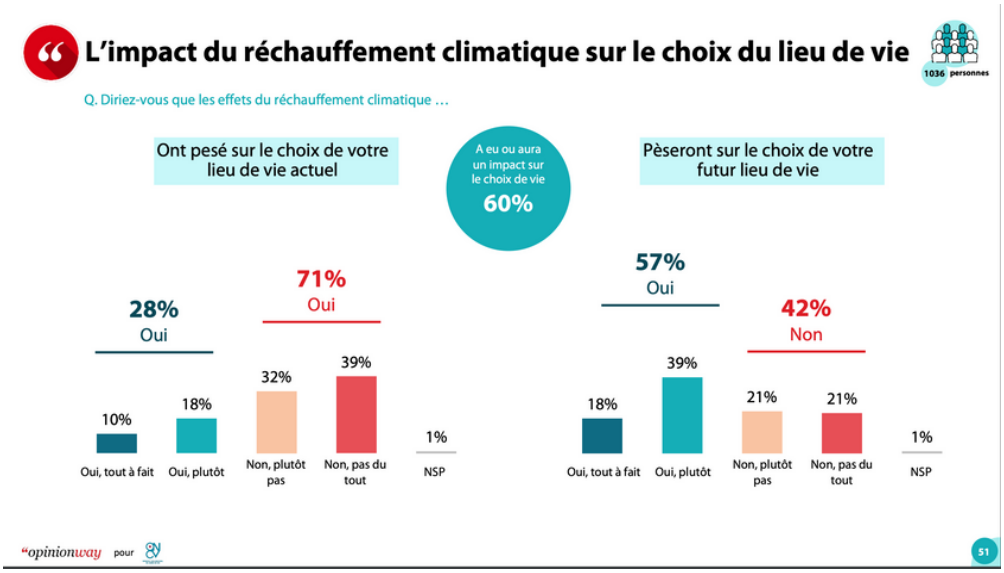

espaces publics et chez les particuliers (55 %). L'accès à la nature est, en effet, un enjeu important pour 85 % des Français (dont 44 % tout à fait prioritaire).

À cette volonté de végétalisation, de verdure, s'ajoute la question du changement climatique et de ses effets, dont les Français ont pleinement conscience. Bien qu'il n'ait pas encore pesé sur leur choix du lieu de vie actuel (71 % dont 39 % de non, pas du tout), à l'avenir, le changement climatique va avoir un impact pour les Français dans le choix de leur cadre de vie (57 % dont 18 % de oui, tout à fait). Une tendance particulièrement marquée chez les plus jeunes, les habitants de l'agglomération parisienne et les personnes qui ont envie de déménager. Ils sont respectivement 69 %, 64 % et 69 % à déclarer que les effets du réchauffement climatique pèseront sur le choix de leur futur lieu de vie.

L'augmentation des températures et les canicules, ressenties notamment pendant l'été et l'automne 2022, sont la première crainte mentionnée par un quart des personnes interrogées (25 %). Viennent ensuite le besoin d'adapter les équipements du logement (13 %) et l'augmentation des catastrophes naturelles (12 %).

L'impact du changement climatique devient, dès lors, un autre motif pour souhaiter vivre ailleurs : près d'un Français sur cinq déclare qu'il pourrait reconsidérer son lieu d'habitation en fonction de l'évolution du réchauffement climatique (19 %, dont 9 % dans une autre région ou pays).

Les Français privilégient éloignement du centre-ville et tranquillité… tout en conservant l'accès aux services

Alors que la crise sanitaire a suscité des désirs de changement de cadre de vie, plus d'un tiers des Français déclarent vouloir déménager pour gagner en confort (35 %, +1 point). Cette aspiration est particulièrement forte chez les femmes (40 % contre 30 % des hommes), les jeunes (54 % des personnes âgées de moins de 35 ans contre 29 % des personnes âgées de 35 ans et plus), les actifs (40 % contre 29 % des inactifs) et les urbains (43 % des habitants de l'agglomération parisienne contre 30 % des ruraux).

Partagés quant à l'idée de se rapprocher de leur travail (53 %) ou de leurs proches (46 %), les avis des Français sont plus tranchés concernant l'environnement de leur logement : ils penchent pour un logement fonctionnel mais éloigné du centre-ville (75 % contre 23 % qui, au contraire, mettent la dimension fonctionnelle au second plan par rapport à la localisation en centre-ville). En effet, le besoin de calme est un critère important pour une grande partie des Français. Ces derniers souhaitent voir le moins de personnes possible lorsqu'ils sortent de leur maison/appartement (72 %).

Enfin, la proximité avec les commerces et les services est un critère ambivalent selon les Français : si 52 % d'entre eux préfèrent avoir un espace plus petit mais être proches des services commerciaux, médicaux, etc., l'autre moitié favorise l'espace quitte à s'éloigner des services (46 %). Ce clivage s'explique en partie par l'habitude des modes de vie : 86 % des ruraux privilégieront leur logement, quand les habitants de l'agglomération parisienne préfèreront l'accès aux services, commerces, soins, etc. (36 %, soit +24 points par rapport aux ruraux).

À l'avenir, le réchauffement climatique entrera en ligne de compte dans le choix de cadre de vie des Français

Interrogés sur les projets de végétalisation dans les villes et territoires, les Français plébiscitent prioritairement la préservation de la biodiversité (59 % tout à fait prioritaire), le développement d'espaces naturels près des centres-villes (57 %) et la plantation d'arbres, de fleurs dans les

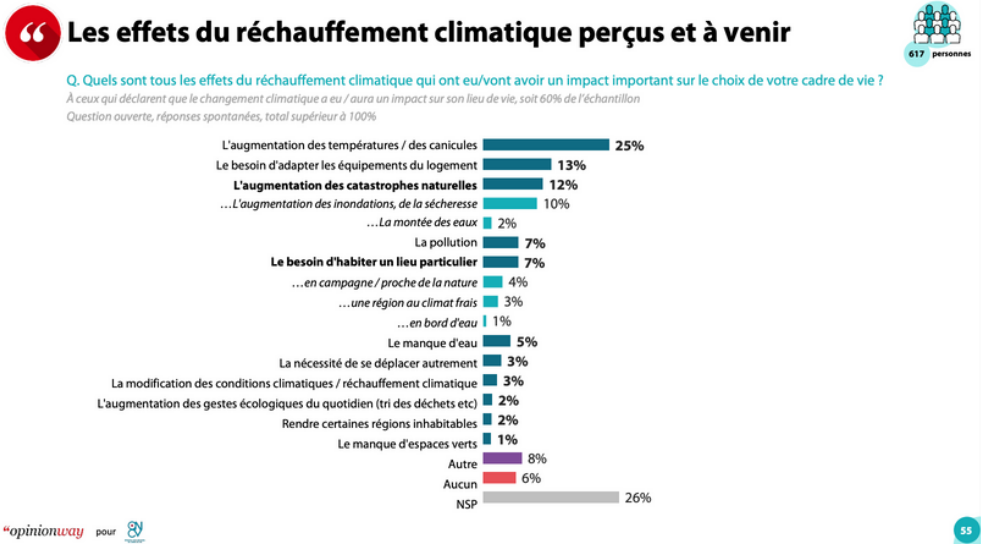

Actualités Attractivité

26. Drôme

L'agence de développement touristique devient Agence d'attractivité Drôme c'est ma nature

L'agence qui continuera d'agir pour le tourisme dans la Drôme voit ses missions s'élargir. Elle a pour mission la mise en œuvre, avec ses partenaires, d'une stratégie de marketing territorial ayant pour finalité l'amélioration de l'attractivité et de l'image de la Drôme. La structure sera donc positionnée sur le tourisme mais aussi l'économique et le résidentiel avec une priorité pour les métiers en tension (médecins et professionnels de santé, tourisme...). Elle doit aussi renforcer le sentiment d'appartenance des Drômoises et des Drômois sous la bannière de la marque de territoire Drôme c'est ma Nature et valoriser les atouts d'une Drôme authentique et innovante, sur le plan national et international.
Avec près de 200 ambassadeurs, une présence sur de nombreux salons dans la Drôme et en France, et des valeurs d'humanité, d'accueil, d'art de vivre ou de respect de l'environnement bien identifiées, DCMN bénéficie d'une notoriété établie.

59. Nord

Développer l'attractivité touristique du Nord

Christian Poiret, président du Département du Nord, et Sébastien Seguin, vice-président en charge du tourisme et de la mobilité douce, ont rassemblé les acteurs du tourisme en une conférence permanente du tourisme inédite
Ils souhaitent capitaliser sur le fort potentiel touristique du département pour hisser le Nord au rang de destination auprès des Français mais aussi des résidents des pays limitrophes tels que la Belgique ou les Pays-Bas.
Ils ont ainsi réuni pour la première fois le 16 décembre 2022, 50 structures compétentes en matière de tourisme dans le Nord : le Département du Nord, les offices de tourisme et les agences d'attractivité, les parcs naturels, les organismes consulaires, les représentants des socio-professionnels du tourisme, des têtes de réseau, des associations d'élus et des acteurs du développement territorial.
L'objectif de cette instance est d'améliorer le développement et la promotion touristique du Nord. Les membres de la conférence se rencontreront régulièrement afin de travailler sur le tourisme de proximité, les leviers d'attractivité du territoire, l'identité touristique du Nord ou encore la destination cyclotouristique.

67-68. Collectivité Européenne d'Alsace

Acoeur en fête

Le symbole en forme de cœur ; Acoeur a fêté ses 10 ans il y a peu. Il date effectivement de 2012, époque où la Région Alsace existait encore, avec l'objectif de développer l'attractivité du territoire aussi bien à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de la région.
Au départ, 5000 entreprises partenaires s'étaient lancées dans l'aventure, aujourd'hui elles sont plus du double. Viticulture, alimentaire, industrie… tous les secteurs sont représentés.
Plus de 3500 produits alimentaires sont référencés sous la marque « Savourez l'Alsace produit du terroir. Depuis deux nouvelles marques ont vu le jour « fabriqué en Alsace » et le « label artisan d'Alsace ».
Les Alsaciens eux-mêmes sont sensibles au consommer local puisqu'ils sont les plus grands acheteurs de marques régionales en France, devant la Bretagne et le Pays- Basque.
En effet, ils consomment quatre fois plus de produits locaux que la moyenne française. Dans le Bas-Rhin, les marques locales représentent 8% du chiffre d'affaires des achats de produits de grande consommation. Le Haut-Rhin est juste derrière avec 7% et ce malgré des prix parfois plus élevés.

67-68. Collectivité Européenne d'Alsace

Ambassadeurs des Vosges

Les membres du réseau Ambassadeurs des Vosges se sont retrouvés à l'occasion de la présentation pour découvrir le nouveau livret d'accueil des salariés créé par le Conseil départemental, intitulé « Histoires de Voir la Vie en Vosges » à utiliser pour les recrutements. Ils étaient 80 entreprises présentes qui ont ensuite écouté une conférence de Benoît Bastien, désigné meilleur arbitre de football français en 2022, « Décider sous pression, gérer l'erreur et faire face à la critique ».
Le Président du Conseil départemental, François VANNSON, a souligné que : « Être membre du réseau Ambassadeurs, c'est contribuer au rayonnement et à la valorisation du département. C'est montrer que l'on aime les Vosges et souhaiter les voir rayonner en France et à l'international. C'est les valoriser auprès de nos connaissances, de nos relations ou encore en partageant d'éventuelles opportunités. »

Actualités Culture, Sport et Tourisme

Jeux olympiques 2024 : Circulaire au sujet des festivals, manifestations festives et événements sportifs de l'été 2024.

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Rima Abdul Malak, ministre de la Culture et Amélie Oudea-Castera, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ont adressé aux préfets une circulaire portant sur les festivals, manifestations festives et événements sportifs de l'été 2024.

« L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, événement inédit sur notre territoire national, qui va accueillir plus de 13 millions de spectateurs, implique une mobilisation sans précédent des forces de sécurité, pour sécuriser tant les sites de compétition et d'entraînement que leurs abords, les voies d'acheminement, les transports publics, les lieux de célébrations, et plus largement tous les lieux sensibles et de rassemblement, mais aussi pour lutter, sur l'ensemble du territoire national, contre la délinquance de droit commun et le terrorisme.

Près de 30 000 policiers et gendarmes seront mobilisés en moyenne tous les jours, pour la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques sur l'été 2024, avec des intensités variables en fonction des périodes.

Au-delà même des cérémonies (ouverture et clôture) et des compétitions, qui s'étaleront du 24 juillet au 11 août 2024, puis du 28 août au 8 septembre, les périodes en amont de celles-ci exigeront également un effort particulier de sécurisation dans le contexte du relais de la flamme qui sillonnera le territoire national.
Au regard cependant de l'importance des festivals et des manifestations festives et sportives qui font la vitalité des territoires pendant l'été, générant emploi, lien social, attractivité touristique et retombées économiques, cette circulaire fixe un cadre pour les prendre en considération afin de concilier vie culturelle et sportive pendant cette période.

Quatre phases ont été définies, chacune avec des exigences particulières en matière de sécurité :

1. Du 23 juin au 17 juillet 2024, en amont de l'ouverture du village olympique, phase pendant laquelle tous les festivals et événements ont vocation à être maintenus, en limitant, chaque fois que possible, les moyens nécessaires à leur sécurisation.
2. Du 18 juillet au 11 août 2024, de l'ouverture du village olympique jusqu'à la fin des jeux Olympiques, phase pendant laquelle aucun événement culturel, festif et/ou sportif d'ampleur, nécessitant l'engagement d'Unités de forces mobiles (UFM), ne pourra avoir lieu. En revanche, les événements de moindre ampleur, habituellement sécurisés par des forces départementales ou locales, ont vocation à se maintenir, dans un usage modéré des forces et en dialogue avec les collectivités territoriales.
3. Du 12 au 23 août 2024, dans la période intercalaire entre les jeux Olympiques et Paralympiques, phase pendant laquelle tous les événements n'ayant pas habituellement recours à des UFM seront maintenus, avec un usage modéré des forces de sécurité. Quelques rares grands événements nécessitant l'engagement d' UFM pourront se tenir après décision au niveau national.
4. Du 24 août au 8 septembre 2024, sur la période des jeux paralympiques, phase pendant laquelle aucun événement d'ampleur nécessitant des renforts d'UFM ne pourra se tenir, sauf rares exceptions décidées au cas par cas. Les événements d'ampleur moindre, pouvant être sécurisés par les seules forces locales, pourront avoir lieu, en envisageant des aménagements pour limiter l'usage des forces de sécurité.

Ces dernières semaines, (a été mené] un travail de concertation avec les organisateurs des événements culturels et sportifs [...] La concertation a permis d'ajuster les dates du festival d'Avignon, du festival des Vieilles Charrues ou encore de l'Interceltique de Lorient afin de faciliter leur sécurisation. De même, grâce à un aménagement de leur déroulement, les championnats de football de Ligue 1 et de Ligue 2 pourront reprendre à partir du 16 août. Les dates du Tour de France ont également été revues, avec une arrivée exceptionnellement à Nice au lieu de Paris pour le Tour masculin et un déroulement du Tour féminin dans la période intercalaire entre les jeux Olympiques et les jeux Paralympiques. Le dialogue se poursuivra dans les prochaines semaines entre les préfets, les collectivités territoriales et les organisateurs de manifestations nécessitant des renforts d'UFM, en lien avec les ministères concernés, pour préciser les modalités d'adaptation des événements. Ces échanges doivent également permettre de sensibiliser les élus et les organisateurs aux enjeux de disponibilité des agents de sécurité privée, des secouristes, des barrières, du matériel technique, dans une période de forte sollicitation. »

Tourisme

DATAtourisme, le dispositif national dédié à l'information touristique en open data piloté par ADN Tourisme, diffuse désormais l'ensemble de ses données en 6 langues. Cette traduction a été rendue possible grâce à l'appui de la Commission Européenne qui souhaite faire de DATAtourisme un projet d'open data exemplaire et duplicable auprès des autres Etats membres. L'enjeu de la traduction de l'offre touristique est particulièrement d'actualité à l'heure où la France s'apprête à accueillir plusieurs manifestations sportives d'envergure internationale.

Jusqu'ici proposés en français et anglais, les 420.000 événements et points d'intérêt touristiques disponibles sur la plateforme DATAtourisme sont désormais accessibles en allemand, espagnol, italien, et néerlandais, afin d'apporter aux visiteurs internationaux de l'information dans leur langue.

Alimentée par plus de 30 systèmes d'information touristique locaux (parmi lesquels les réseaux Apidae, Sirtaqui, Sitlor,

Decibelles Data, etc.) et couvrant déjà plus de 27 000 communes réparties la totalité du territoire métropolitain ainsi que l'île de la Réunion, la plateforme DATAtourisme permet aux organismes institutionnels de tourisme de mutualiser des moyens pour répondre collectivement aux enjeux d'ouverture des données publiques, tout en proposant aux start-ups, entreprises, mais aussi opérateurs publics, un guichet unique facilitant l'accès à des données qualifiées et pertinentes sur l'ensemble du territoire.

01. Ain

Schéma de la lecture publique

Pour s'adapter aux nouvelles pratiques culturelles et aux nouveaux enjeux de société, le Département a mené une grande enquête auprès des Aindinois (770 partenaires et 8 200 Aindinois) pour l'établissement d'un diagnostic départemental de lecture publique.

Ils ont mené des entretiens collectifs avec des professionnels et des ateliers de co-construction. Ceci a permis de constater un «Décrochage» des bibliothèques Aindinoises par rapport aux attentes des habitants et d'analyser les causes de non-fréquentation des bibliothèques : horaires, visibilité, accessibilité, convivialité, facilité d'utilisation.

Le nouveau schéma de développement (2023-2028).de la lecture publique s'appuie sur ce diagnostic fouillé et a pour ambition de répondre aux besoins exprimés des Aindinois, des collectivités et des partenaires en répondant point par point aux attentes exprimées.

10. Aube

Prix Littéraire

Le prix littéraire départemental a été remis par Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube, à Patrick Drouot pour Mort discrète par temps de révolte

14. Calvados

Maison départementale des sports

La Maison Départementale des Sports est née de la volonté du Département du Calvados, en collaboration étroite et avec l'appui du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), de soutenir les structures sportives en répondant aux besoins exprimés par le mouvement sportif lors d'une consultation réalisée en 2016.

Elle sera un lieu d'accueil pour les acteurs du monde sportif local et hébergera, dans un lieu unique, les différentes disciplines sportives du territoire, facilitant le travail des associations et de leurs bénévoles. Elle permettra de contribuer au rapprochement des acteurs du sport et favoriser la mutualisation. Elle ouvrira en janvier 2024.

A travers sa Maison des Sports, le Département soutiendra autrement l'action des comités et des ligues en permettant la mutualisation, l'émulation et la dynamique de projet.

34. Hérault

Le festival Jazz à Bayssan

Cette première édition se déroulera du 3 au 5 février 2023. Au fil d'une programmation riche et plurielle, le festival Jazz à Bayssan retrace une véritable cartographie du jazz actuel, où la musique afro-américaine sera en dialogue avec le rock, la pop, le classique, les musiques du monde, qu'elles viennent du Maghreb, d'Égypte, du Moyen-Orient, des Balkans, d'Espagne.
Au programme également : des apéro-concerts, des jazz brunch, des jam session, un studio jazz, une conférence, une exposition photographique, une master-class, un « jazz balade » dans le Bois Sacré, un marché gourmand, des dégustations de vin… Une première édition à consommer sans modération !

49. Maine-et-Loire

Au fil du sacré

Jusqu'au 30 janvier 2023, exposition à l'Abbaye royale de Fontevraud. « Au fil du sacré -une mode en soie » tissait l'histoire des vêtements liturgiques sous l'angle de la création. Depuis le haut Moyen-Âge, période à laquelle la soie était importée d'Asie, jusqu'à l'époque contemporaine, et l'arrivée de créateurs comme Jean-Charles de Castelbajac -à qui l'Eglise commanda les vêtements liturgiques des Journées mondiales de la Jeunesse à Paris en 1997- le parcours compte les motifs et les techniques, l'influence de l'Orient dans les broderies des ornements et le renouvellement de ce savoir faire au 20e siècle.

Restaurer les loges des vignes

Le département et la Fondation du Patrimoine ont récemment lancé une campagne pour soutenir la restauration des loges de vignes. Ces petites constructions emblématiques de la seconde moitié du 19e et du 20e siècle servaient à entreposer le matériel agricole ou à se protéger des intempéries. La subvention s'élève à 20% du coût des travaux et permet une défiscalisation.

59. Nord

Extension du musée départemental Matisse

Équipement culturel du Département du Nord, le musée départemental Matisse au Cateau-Cambrésis bénéficie actuellement de travaux d'extension et de restructuration afin de permettre d'exposer près de 400 œuvres supplémentaires de Matisse, Herbin, Claisse, de la donation Tériade et d'autres artistes contemporains ayant travaillé sur l'œuvre d'Henri Matisse.

Le musée, créé par Matisse lui-même dans la ville où il est né en 1869, est installé dans un bâtiment remarquable du XVIIIème siècle.

Le projet de Bernard Desmoulin, remarqué pour la réalisation du musée de Cluny à Paris et lauréat de l'équerre d'argent 2009 pour le conservatoire Léo Delibes à Clichy, a été retenu.
Le chantier a été lancé à l'été 2022 et devrait être livré au premier semestre 2024. Le montant de l'opération s'élève à près de 10 millions d'euros toutes dépenses confondues.

89. Yonne

Soutien à l'AJ Auxerre

Avec la montée en Ligue 1, l'AJ Auxerre a dû dépenser 4,5 millions d'euros pour mettre à niveau les installations du stade Abbé-Deschamps. Le conseil départemental de l'Yonne a validé l'octroi d'une subvention de 893.969 € pour soutenir le club, "locomotive" pour l'attractivité du territoire.

La subvention sera versée en deux fois, 400.000 € en 2023 et le reste en 2024, avec deux "garde-fous" : « Aucun autre investissement ne pourra être possible pendant ces deux ans, et en cas de revente du club par les actionnaires, les fonds devront être reversés aux collectivités. »

92. Hauts-de-Seine

Jardin des métiers d'Art et du Design

Appel à candidatures pour occuper huit ateliers disponibles au Jardin des métiers d'Art et du Design, dernier né des équipements culturels du Département. Ces ateliers sont dédiés à des artisans d'art maîtrisant des savoir-faire d'excellence et des designers qui désirent s'en imprégner dans leur propre pratique.
Installé dans l'ancienne école nationale de céramique de Sèvres, le JAD, Jardin des métiers d'Art et du Design, s'insère dans le paysage de la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine, auprès de la Seine Musicale, du musée Départemental Albert-Kahn et du futur musée du Grand Siècle. Ce lieu accueille des designers et des artisans d'art désireux de développer des projets communs. C'est aussi un lieu d'ouverture et d'échanges vers tous les publics avec une offre culturelle singulière ouverte à tous (expositions, conférences, ateliers...).

Les professionnels sélectionnés à l'issue de cet appel à projets viendront rejoindre les onze créateurs déjà installés pour constituer un groupe riche d'expériences, de cultures et de pratiques différentes.

La nouvelle Cité du Vitrail à Troyes

La Ministre de la Cutlure, **Rima Abdul Malak** et le Président du CD de l'Aube, **Philippe Pichery**

« Les trois quarts des vitraux se trouvent en France. Les trois quarts des vitraux de France sont dans le Grand Est. Les trois quarts des vitraux du Grand Est se situent dans l'Aube ».
En quelques mots, **Philippe Pichery, Président du Conseil départemental de l'Aube** prouve l'importance du département dans cet art si ancien et toujours vivant.

Depuis la cathédrale de Troyes jusqu'aux modestes églises rurales, le département de l'Aube réunit, en effet, une collection de vitraux unique en Europe. Nul autre territoire n'offre à la fois une telle abondance, une telle qualité, ni une telle densité.

Les très nombreuses verrières antérieures à la Révolution française, au nombre de plus de 1 100, recensées dans 200 édifices, font de l'Aube le plus riche département de France en la matière avec la Seine-Maritime, sans compter l'important corpus légué par les ateliers des XIXe, XXe et XXIe siècles.

La décision de créer à Troyes un établissement dédié au vitrail, se fondant sur la légitimité de la richesse vitrée conservée dans l'Aube a été prise en 2011. Philippe Adnot, Président du Département à l'époque, fait adopter les moyens financiers et humains nécessaires à la création de la Cité du Vitrail à Troyes.

L'Hôtel-Dieu-le-Comte, propriété du Département depuis 1990, est alors choisi pour un espace de préfiguration de 250 m² qui s'installe en juin 2013 dans les anciens communs. Ouvert gratuitement au public jusqu'en décembre 2018, l'espace de préfiguration a accueilli près de 170 000 visiteurs. Le succès de cette initiative révèle un véritable intérêt et besoin.

La décision est donc prise de faire restaurer l'aile ouest de l'Hôtel-Dieu pour y accueillir la « grande » Cité du Vitrail. Structure d'excellence pour le territoire, elle doit renforcer l'image de l'Aube, sa notoriété et son attractivité (notamment à des fins de développement touristique et économique).

Philippe Pichery a rendu hommage à son prédécesseur Philippe Adnot, à l'initiative de ce projet, expliquant avec humour que l'on inaugure souvent des opérations lancées par son prédécesseur. Philippe Pichery étant Directeur Général des Services du Département à l'époque, il s'est en fait dès le départ intéressé au projet.

Après quatre ans de restauration et d'installation du parcours de visite, la Cité du Vitrail occupe aujourd'hui quelques 3 000 m² dédiés à l'art du vitrail. Son parcours de visite s'articule autour de plusieurs objectifs et enjeux :

- **Une porte d'entrée à la découverte des vitraux de l'Aube :** Le parcours de visite a pour principal enjeu de donner les clés de lecture du vitrail, permettant ainsi aux visiteurs de se tourner vers la visite des vitraux disséminés sur l'ensemble du territoire.

- **Un lieu offert à la délectation :** En présentant des vitraux uniques, d'époques, de styles et de fonctions différents, un des objectifs de la Cité du Vitrail est de renouveler l'image du vitrail et de rendre accessible au plus grand nombre des vitraux, habituellement en hauteur, exposés à hauteur de regard.

- **Un lieu favorisant la restauration et la valorisation :** La Cité du Vitrail permet également de présenter des vitraux déposés pour restauration. Pendant plusieurs mois, ces vitraux seront exposés à la Cité du Vitrail après restauration et avant de retrouver leur édifice d'origine.

- **Un lieu d'étude et de recherche :** Enfin, le dernier objectif de la Cité du Vitrail est d'encourager l'étude en accueillant chercheurs, restaurateurs et autres professionnels. Un espace de recherche est d'ailleurs dédié à cet accueil.

L'appellation musée ne peut être utilisée par la Cité du Vitrail puisqu'elle n'est dotée d'aucune collection propre. Elle s'appréhende principalement avec les collections in-situ que forment les 350 églises et édifices publics conservant du vitrail dans l'Aube. La Web app Route du Vitrail est destinée à compléter la visite de la Cité en permettant aux utilisateurs de découvrir le patrimoine vitré aubois in situ. Ce large ensemble est complété par l'exposition de vitraux à la Cité du Vitrail provenant de tous horizons : prêts de musées, d'artistes, de DRAC…

L'accueil du public se situe au rez-de-chaussée de l'aile ouest de l'hôtel-Dieu, où se trouvent également l'entrée de la remarquable apothicairerie. L'escalier monumental XVIIIe, en chêne, entièrement restauré et orné d'un lustre monumental en verre, dessert les différents étages, répartis sur quatre niveaux et deux entresols. Ce lustre, création contemporaine, présente une cascade de manchons suspendus en verre. Imaginé par Alain Vinum, maître verrier troyen, il se compose de 24 bouteilles en verre soufflées à la bouche tout spécialement pour cette création.

Puis l'on passe par différentes étapes. Tout d'abord sur la conception du vitrail où le visiteur découvre étape par étape l'élaboration et l'exécution d'un vitrail à l'échelle du temps. On peut ainsi saisir les permanences et les innovations intervenues au cours des siècles. On trouve même la restitution d'un atelier de maître verrier.

Puis on peut appréhender la compréhension du vitrail avec sept focus chronologiques illustrés de vitraux originaux, reproductions, outils, films, photographies… Un peu en dessous la Galerie des vitraux offre au visiteur un espace de contemplation suivant une trame chronologique où se confrontent les œuvres d'art vitrées. A hauteur de regard, on peut découvrir la diversité de 26 vitraux. Au même niveau se trouve aussi la salle du trésor, chef-d'œuvre de la collection qui représente la transfiguration du Christ entouré de deux apôtres, vitrail troyen datant du XIIe siècle. Au premier niveau la chapelle où trois des six grandes baies actuelles accueillent des verrières monumentales en lumière naturelle. L'oculus de la chapelle accueille une création de l'artiste peintre Fabienne Verdier qui rappelle les verrières en grisaille et jaune d'argent qui se développent au milieu de XVIe siècle, notamment dans l'Aube.

La Cité du Vitrail a bénéficié du soutien de la Région Grand Est et de la ville de Troyes

3 questions à Anne-Claire Garbe, Conservatrice de la Cité du Vitrail

Pourquoi une « Cité » du Vitrail ?
Il ne s'agit pas d'un musée en termes d'enrichissement des collections. La cité ne se comprend et ne s'envisage qu'en fonctionnant, principalement, avec les quelque 350 églises et édifices publics conservant du vitrail dans l'Aube, parmi lesquels 22 églises classées pour leur patrimoine vitré. Nous avons fait cependant un certain nombre d'acquisitions. La caractéristique de la Cité du Vitrail est d'être un espace polyvalent, souple et malléable, permettant une présentation sans cesse renouvelée du vitrail. Nous présentons au public des vitraux déposés, parfois restaurés, en attente de retrouver leur structure architecturale initiale. La Cité du Vitrail offre au visiteur un accès inédit à l'art du vitrail, beaucoup plus proche et sensoriel, puisque placé à hauteur de regard.

Quels sont les objectifs et les enjeux de la Cité du Vitrail ?
Ce projet s'articule autour de deux actes principaux: l'éducation et le tourisme patrimonial. Cette Cité permet de valoriser le patrimoine extraordinaire sur tout le territoire. En présentant des vitraux uniques, d'époques, de styles et de fonctions différents, la Cité permet de dépoussiérer l'image du vitrail et de le rendre accessible au plus grand nombre.
L'idée est de donner au visiteur toutes les clés de compréhension de l'art et de la fabrique du vitrail,
Et puis, on cherche à répondre aux questions du public que nous connaissons grâce à la période de préfiguration : comment fabrique-t-on un vitrail ? Pourquoi trouve-t-on autant de vitraux dans cette zone géographique de la Champagne ? D'où vient le vitrail ? Que raconte un vitrail ? Est-ce que l'on fait du vitrail aujourd'hui ?

Quels ont été les prémices du projet ?
Dès les années 1970, des élus et des maîtres-verriers souhaitent valoriser un patrimoine vitré d'une exceptionnelle richesse, mais menacé de disparition. En 2008, le succès des expositions Archives et Vitrail et Le beau XVIe siècle, chefs-d'œuvre de la sculpture en Champagne opèrent un déclic auprès des élus et relance le projet d'un centre dédié au vitrail. Sous l'impulsion du Président du Conseil Général de l'époque, Philippe Adnot, le projet prend corps. L'Hôtel-Dieu-le-Comte, propriété du département depuis 1990 est alors choisi. Un espace de préfiguration accueille 170 000 visiteurs. A la suite de ce succès le Département débloque le budget nécessaire à l'agrandissement et à l'aménagement de la cité du Vitrail.

3 questions à Rima Abdul Malak, Ministre de la Culture

Que pensez-vous de cette réalisation ?
Remarquable, avec des jeux de transparence de lumière et puis impressionnée de voir des artistes contemporains qui viennent avec des gestes du XIIIe, du XVe et du XVIe siècle
Je veux féliciter toutes les collectivités qui se sont impliquées dans cette aventure car il fallait avoir une vision, une foi dans la création et la culture.
Le mot de Cité est magnifique car cela montre que c'est un lieu de découverte, un lieu vivant, un lieu de transmission. Ce n'est pas un musée, déjà parce qu'il n'y a pas de collection, même s'il y a des pièces sublimes et emblématique, mais c'est un lieu qui doit fédérer, non seulement les Troyens, mais l'ensemble des visiteurs, pour les relier à une histoire unique et une pratique contemporaine du vitrail qui continue à faire vivre le Territoire. C'est un de nos fleurons de l'artisanat d'art en France !

Et le rôle du Département ? Et celui de l'Etat ?
Le Département a beaucoup fait et l'Etat accompagne cela par des prêts, et une partie de la restauration de ce bâtiment.
Là je reviens de la cathédrale, où l'Etat, grâce au plan de relance, a financé une étape très importante de restauration. On ne peut pas venir ici sans le relier à la cathédrale. Il y a un chemin historique, artistique. Les deux projets vont résonner l'un avec l'autre. La cathédrale mérite d'être davantage connue. J'ai pu voir aussi l'orgue, les vitraux. L'exposition sur la façade est fascinante pour voir de près le travail de culture.

Comment protéger, développer et faire connaître ce patrimoine ?
La première étape, c'est aider à restaurer ce patrimoine pour pouvoir le transmettre. C'est ce que nous faisons avec les crédits du plan de relance, avec les crédits du Ministère de la Culture. Ce sont plus de 450 millions d'euros par an pour les monuments historiques en France. C'est ce que nous faisons aussi avec le loto du patrimoine pour des sites de moindre ampleur mais qui sont très importants partout en France. C'est le budget qui est le plus en hausse dans les crédits culturels en 2023. Une fois que la restauration est effectuée, on peut animer, redonner vie. Certains lieux peuvent changer d'usage.
L'innovation vient du terrain. Il y a le travail d'une équipe comme ici, très talentueuse, qui est au quotidien l'ambassadrice de ce patrimoine et qui va le transmettre à tous les visiteurs. Derrière de belles pierres, il y a des aventures humaines.

Les aides accordées grâce au loto du patrimoine ont été dévoilées le 19 décembre dernier.

Présentation des 100 projets départementaux

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, a dévoilé le montant des aides accordées à chacun des 100 sites sélectionnés en 2022 pour les départements métropolitains et collectivités d'outre-mer.

Les sommes octroyées par la Mission Patrimoine viennent compléter les aides publiques ou l'autofinancement pour atteindre la totalité du besoin de financement (dans la limite de 300 000 € par site).
La Fondation du patrimoine reversera cette aide aux porteurs de projet au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des factures.
D'ici le 31 décembre 2022, 25,4 millions d'euros seront reversés par l'Etat à la Fondation du patrimoine, issus de la 5ème édition du Loto du patrimoine de FDJ. Sur cette somme,* 8,1 millions d'euros ont déjà été octroyés aux 18 sites emblématiques des régions lors des Journées européennes du patrimoine.
Aujourd'hui, c'est une aide globale de 20,1 millions d'euros qui est octroyée aux 100 sites départementaux.
Depuis 2018, l'ensemble des ressources mobilisées par la Mission Patrimoine représentent près de 230 millions d'euros.
Quant aux monuments historiques protégés, ils perçoivent en parallèle des subventions du ministère de la Culture.
Pour mémoire : l'appel à candidatures pour le Loto du patrimoine 2023 est toujours en cours, et sera clôturé le 28 février 2023. Les projets doivent être soumis en ligne avant cette date pour être étudiés par les délégations régionales de la Fondation du patrimoine.

Auvergne-Rhône-Alpes

Batterie de Sermenaz à Neyron - Ain (01) - **165 000 €**
Ancienne chapelle de l'institut médico-éducatif de Neuville à Villefranche d'Allier - Allier (03) - **233 000 €**
Château de Saint-Jean-le-Centenier - Ardèche (07) - **289 000 €**
Ancien Carmel à Saint-Flour - Cantal (15) - **295 000 €**
Ancienne abbaye de Vernaison à Châteauneuf-sur-Isère - Drôme (26) - **279 000 €**
Moulinage des Mazeaux à Tence - Haute Loire (43) - **152 000 €**
Maison forte Guillot à Andilly - Haute-Savoie (74) - **78 000 €**
Tour Florie Richard à Beaurepaire - Isère (38) - **38 000 €**
Ancien prieuré de Saint-Romain-le-Puy - Loire (42) - **144 000 €**
Chapelle Notre-Dame d'Andelot à Vensat - Puy de Dôme (63) - **282 000 €**
Fort de Feyzin - Rhône (69) - **300 000 €**
La Voie Sarde à Saint-Sulpice - Savoie (73) - **210 000 €**

Bourgogne-Franche-Comté

Séchoir à houblon à Bèze - Côte d'Or (21) - **300 000 €**
Pavillon de Musique de l'Hôtel Michotey à Besançon - Doubs (25) - **300 000 €**
Maison médiévale à Chariez - Haute-Saône (70) - **107 000 €**
Grande Saline à Salins-les-Bains - Jura (39) - **300 000 €**
Ecuries du château de Prye à La Fermeté - Nièvre (58) - **300 000 €**
Eglise Saint-Pierre-aux-Liens à Varenne-l'Arconce - Saône et Loire (71) - **103 000 €**
Ancienne synagogue de Foussemagne - Territoire de Belfort (90) - **300 000 €**
Colombier du château de Feÿ à Villecien - Yonne (89) - **93 000 €**

Bretagne

Passerelle Eiffel du domaine de Kermezen à La Roche-Jaudy - Côtes d'Armor (22) - **100 000 €**
Patrimoine maritime d'Audierne - Finistère (29) - **141 000 €**
Moulin à marée de Beauchet à Saint-Père-Marc-en-Poulet - Ille-et-Vilaine (35) - **90 000 €**
Château du Plessis-Kaër à Crac'h - Morbihan (56) - **300 000 €**

Centre-Val-de-Loire

Maison Dubois à Sancerre - Cher (18) - **204 000 €**
Dépendances du Manoir de Pré à La Chapelle-Guillaume - Eure-et-Loir (28) - **300 000 €**
Maison Auclert-Descottes à Argenton-sur-Creuse - Indre (36) - **170 000 €**
Eglise Saint-André à Villaines-les-Rochers - Indre-et-Loire (37) - **231 000 €**
Château des Deux Tours à La Neuville-sur-Essonne - Loiret (45) - **273 000 €**
Aître Saint-Saturnin à Blois - Loir-et-Cher (41) - **250 000 €**

MISSION PATRIMOINE
AIDEZ À RESTAURER LE PATRIMOINE FRANÇAIS

Corse

Moulin d'Acoravo à Arbellara - Corse-du-Sud (2A) -
219 000 €
Palazzu de Belgodere - Haute-Corse (2B) -
132 000 €

Grand Est

Ecuries du gouverneur et bastion du Roy à Rocroi - Ardennes (08) -
197 000 €
Eglise Saint-André à Mesnil-Saint-Père - Aube (10) -
188 000 €
Eglise de la Paix à Froeschwiller - Bas-Rhin (67) -
100 000 €
Eglise Notre-Dame-en-sa-Nativité à Fayl-Billot - Haute-Marne (52) -
194 000 €
Maison Haas-Gilardoni à Altkirch - Haut-Rhin (68) -
191 000 €
Moulin à eau à Orbais l'Abbaye - Marne (51) -
80 000 €
Château de Bas à Champigneulles - Meurthe-et-Moselle (54) -
280 000 €
Eglise Saint-Laurent des Senades aux Islettes - Meuse (55) -
279 000 €
Maison Berweiller à Sierck-les-Bains - Moselle (57) -
300 000 €
Ancienne brasserie de Ville-sur-Illon - Vosges (88) -
73 000 €

Hauts-de-France

Halles de Marigny-en-Orxois - Aisne (02) -
44 000 €
Cheminée de l'ancienne tuilerie de Râches - Nord (59) -
71 000 €
Ruines de l'ancienne église abbatiale Notre-Dame d'Ourscamp - Oise (60) -
300 000 €
Ancienne chapelle de l'ancien hospice de Saint-Venant - Pas-de-Calais (62) -
37 000 €
Château et dépendances de Bouillancourt-en-Séry - Somme (80) -
300 000 €

Ile-de-France

Ancienne chapelle Saint-Blaise des Simples à Millyla-Forêt - Essonne (91) -
102 000 €
Chapelle de l'ancien hôpital de la Reine à Saint-Cloud - Hauts-de-Seine (92) -
104 000 €
Atelier 11 de la Cité Falguière à Paris - Paris (75) -
105 000 €
Remparts gallo-romains de Meaux - Seine-et-Marne (77) -
300 000 €
Château de Maison-Blanche à Gagny - Seine-Saint-Denis (93) -
300 000 €
Pigeonnier de la Fondation des Artistes à Nogent-sur-Marne - Val-de-Marne (94) -
167 000 €
Hall John Fitzgerald Kennedy à Sarcelles - Val-d'Oise (95) -
300 000 €
Maison des sœurs à Châteaufort - Yvelines (78)
129 000 €

Normandie

Pressoir du château d'Amblie à Ponts-sur-Seulles - Calvados (14) -
66 000 €
Eglise Saint-Rémi à Bézu-Saint-Eloi - Eure (27) -
300 000 €
Mur Grimaldi à Torigny-les-Villes - Manche (50) -
117 000 €
Communs du château du Bourg-Saint-Léonard à Gouffern-en-Auge - Orne (61) -
290 000 €
Pigeonnier du château de la Mailleraye-sur-Seine à Arelaune-en-Seine - Seine-Maritime (76) -
165 000 €

Nouvelle-Aquitaine

Pigeonnier de la Grange à l'Abbé à Saint-Yrieix-sur-Charente - Charente (16) -
242 000 €
Remparts du château de Villeneuve-la-Comtesse - Charente-Maritime (17) -
300 000 €
Château du Lieuteret à Darnets - Corrèze (19) -
200 000 €
Orangerie du château de Mainsat - Creuse (23) -
43 000 €
Logis de la Chenulière - Deux-Sèvres (79) -
43 000 €
Hauts fourneaux de la forge d'Ans à Cubjac-Auvézère-Val-d'Ans - Dordogne (24) -
168 000 €
Eglise Notre-Dame-de-Lorette à Saint-Michel-de-Lapujade - Gironde (33) -
278 000 €
Chapelle Saint-Aurélien à Limoges - Haute-Vienne (87) -
170 000 €
Hôtel de Bourrouilhan à Saint-Sever - Landes (40) -
300 000 €
Château Solar à Castelmoron-sur-Lot Lot-et-Garonne (47) -
200 000 €
Château Bijou à Labastide-Villefranche - Pyrénées-Atlantiques (64) -
256 000 €
Château de Purnon à Verrue - Vienne (86) -
300 000 €

Occitanie

Ancienne chapelle du château de Terride à Mirepoix - Ariège (09) -
67 000 €
Basilique Notre-Dame du Rosaire de Prouilhe à Fanjeaux - Aude (11) -
187 000 €
Tour de Clairvaux d'Aveyron - Aveyron (12) -
71 000 €
Tour-pigeonnier du Château de Cassagnoles - Gard (30) -
108 000 €
Collégiale Saint-Pierre à la Romieu - Gers (32) -
273 000 €
Briqueterie Rondé-Oustau à Muret - Haute-Garonne (31) -
300 000 €
Abbatiale de Saint-Savin-en-Lavedan - Hautes-Pyrénées (65) -
300 000 €

Domaine agricole de Mirabeau à Fabrègues - Hérault (34) -
300 000 €
Domaine de Marquayrol - les Jardins d'Henri Martin à Labastide-du-Vert - Lot (46) -
300 000 €
Hôtel de Rouvière à Marvejols - Lozère (48) -
300 000 €
Forteresse de Salvaterra à Opoul-Périllos - Pyrénées-Orientales (66) -
96 000 €
Moulin à vent et cabane de vigne à Florentin - Tarn (81) -
158 000 €
Eglise Saint-Martin à Coutures - Tarn-et-Garonne (82) -
89 000 €

Pays-de-la-Loire

Ancienne chapelle Saint-Georges à Guémené-Penfao - Loire-Atlantique (44) -
148 000 €
La Maison Bleue à Angers - Maine-et-Loire (49) -
300 000 €
Théâtre de Giuseppe Tribus à La Bazouge-de-Chemerré - Mayenne (53) -
213 000 €
Jardins du château de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye - Sarthe (72) -
72 000 €
Clos du grand phare de l'île d'Yeu - Vendée (85) -
215 000 €

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Maison de Jean Giono à Manosque - Alpes de Haute-Provence (04) -
300 000 €
Tour du monastère de l'île Saint-Honorat - Alpes-Maritimes (06) -
250 000 €
Eglise melkite Saint-Nicolas-de-Myre à Marseille - Bouches-du-Rhône (13) -
164 000 €
Chapelle Saint-Pierre du Bourget à Cervières - Hautes-Alpes (05) -
61 000 €
Casa Nieves à Solliès-Toucas - Var (83) -
277 000 €
Hôtel du Roi René à Avignon - Vaucluse (84) -
275 000 €

Outre-Mer

Maison Boc à Grand-Bourg - Guadeloupe (971) -
195 000 €
Villa Saint-Cyr à Fort-de-France - Martinique (972) -
276 000 €
Ancien Presbytère à Saint-Laurent-du-Maroni - Guyane (973) -
300 000 €
Chapelle Saint-Thomas-des-Indiens à Saint-Denis - La Réunion (974) -
268 000 €

MISSION STÉPHANE BERN

avec

FONDATION DU PATRIMOINE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

LOTO

Livres

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT

Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.

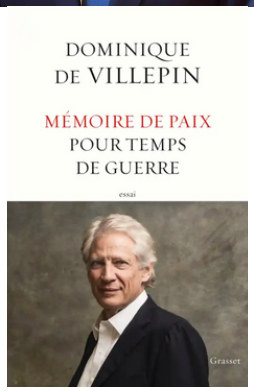

Mémoire de paix pour temps de guerre, par Dominique de VILLEPIN

Depuis quinze ans, le monde semble emporté dans une folle course à la guerre. Le Moyen-Orient est pris dans une spirale suicidaire sans fin, le terrorisme international nous défie, de grands empires entrent en confrontation. Le virus de la guerre est en nous, rendu plus agressif par les peurs, les humiliations et les colères. La crispation des nations occidentales sur leurs privilèges et sur une vision du monde dépassée ne peut qu'aggraver les maux. Toute sa vie durant, Dominique de Villepin a voulu mettre la paix au coeur de son action. En 2003, auprès de Jacques Chirac, il a mené le combat de la paix à l'ONU contre l'intervention américaine en Irak, conscient des dangers de la vision néoconservatrice du monde. Nous devons apprendre à regarder le monde et à en comprendre les métamorphoses. A nous d'entendre ce qui anime aujourd'hui les peuples et les nations, en Russie, aux Etats-Unis, comme en Chine, en Turquie, en Côte d'Ivoire ou en Colombie.

C'est au plus près de la réalité que nous pourrons mesurer la faillite des Etats-nations et le jeu des revendications identitaires dans une mondialisation qui semble condamnée à l'accélération perpétuelle. Le moment est venu de s'atteler au travail de la paix, d'ouvrir les yeux sur les blessures du monde et de se doter des outils pour construire un nouvel ordre, stable et juste. Des solutions existent, mais elles nécessitent de la patience, de l'imagination, de la volonté.

Pour contrer les épopées mensongères de la guerre, nous avons besoin d'un récit de la paix, qui constitue le grand défi, le seul héroïsme possible de notre temps, adapté à un monde fragile aux identités blessées, en mal de réconciliation.

L'ancien premier ministre a la conviction que la France a un rôle à jouer dans ce nouveau monde, à condition de retrouver sa vocation d'initiative, de médiation et de dialogue, fidèle à son message et à son histoire.

Vergennes, la gloire de Louis XVI, par Bernard de MONTFERRAND

Le traité de Versailles (1783), préparé par Vergennes, constitue la plus belle réussite politique de l'Ancien Régime à son couchant. Non contente d'affaiblir l'Angleterre, la France porte un coup d'arrêt à la domination de la Royal Navy sur les mers et impose en Europe un équilibre des forces qui lui est très favorable.

Le royaume est à son apogée et jouit alors d'un grand moment de prestige. Cette gloire, c'est à Vergennes que le roi Louis XVI et le royaume la doivent.

Avec ses origines provinciales, son atavisme protestant, sa formation de juriste, son train de vie modeste, sa force de travail et son insensibilité aux modes, Vergennes est un non-conformiste. Peu soucieux de "faire sa Cour" à Versailles, il est d'abord un diplomate de terrain et occupe plusieurs grands postes. Dévoué seulement aux institutions de la monarchie, il prend des positions courageuses et sert sans états d'âme en ne répugnant pas aux basses oeuvres (ambassadeur à Stockholm, il prête la main à un coup d'Etat pro-français).

C'est un grand novateur. A l'hégémonie, il préfère le concept d'"équilibre des forces", s'appuie sur le "droit public " et estime que les traités de commerce facilitent les relations internationales. De sa nomination aux Affaires étrangères en 1774 jusqu'à sa mort en 1787, il est la "solidité" de Louis XVI en exerçant sur lui une influence sans guère de partage. Mais si, en politique extérieure, il le délivre de son indécision pathologique, l'autorité du roi sera trop faible pour qu'il réussisse à réformer la monarchie.

Revisitée par un grand diplomate, documentée par de nouvelles sources d'archives, éclairée par les travaux de chercheurs britanniques (nombreux à s'être intéressés à ce ministre), cette biographie donne à Vergennes sa vraie place dans l'Histoire et constitue bien davantage qu'une réhabilitation : une révélation.

Bouleversements - Pour comprendre la nouvelle donne mondiale, par François HOLLANDE

Le 24 février 2022, le monde a changé. Pour la première fois depuis 1945, par la volonté de Vladimir Poutine, la guerre, la vraie, celle des chars, des canons et des missiles, des sièges sanglants et des exodes massifs de population, s'est de nouveau déclarée sur le continent européen. Le martyre de l'Ukraine, chacun en est conscient, a ouvert un nouveau chapitre de l'histoire du monde. D'un côté une dictature redoutable, décidée à faire peser sa loi sur un pays voisin et indépendant, de l'autre un peuple soucieux de liberté, soutenu par la coalition des grandes démocraties de la planète.
François Hollande tire de cet événement majeur toutes ses conséquences pour l'Europe, pour le monde et pour l'avenir du peuple français. L'ancien président de la République a connu de près le chef du Kremlin. Il a négocié avec lui et Angela Merkel les accords de Minsk qui avaient établi un fragile compromis en Russes et Ukrainiens. Il a dirigé cinq ans la politique de la France, au milieu des menaces de toutes sortes, en constante liaison avec les alliés et les adversaires de notre pays. Fort de cette expérience, il éclaire de sa vive intelligence la nouvelle donne planétaire. Les démocraties sont-elles déclinantes et menacées par les tyrannies à l'offensive ? Quels sont les nouveaux rapports de force entre l'Europe, la Russie, la Chine et les Etats-Unis ? Comment la renaissance des empires affecte-t-elle l'équilibre du monde ? Comment ce retour tragique de la guerre se combine-t-il avec les grands défis du siècle, le dérèglement climatique, la montée des inégalités, la fragilité des démocraties, l'émergence du populisme et du nationalisme dans nombre de pays ? Témoin privilégié, acteur du jeu diplomatique, analyste respecté, homme d'Etat responsable, François Hollande livre un diagnostic, trace des perspectives inattendues et propose aux Français une ligne de conduite nouvelle dans ce monde en plein bouleversement géopolitique et stratégique.

La Décoration, par Romain GUBERT

"C'est avec des hochets qu'on mène les hommes". Lorsqu'il crée la Légion d'honneur en 1804, Napoléon sait déjà tout de l'usage qu'il fera de cette décoration, qu'il souhaite autant militaire que civile. Prolongation de l'ancien régime par d'autres moyens, c'est aussi un formidable outil politique qu'il lègue à ceux qui conduiront le pays après lui. Dans cette enquête exceptionnelle, pleine de lumière et d'ombres, Romain Gubert nous livre des chapitres sublimes d'histoire - jeunes morts au champ d'honneur, talents exceptionnels, héros du quotidien - mais aussi un univers d'ambitions, d'intrigues et de petits arrangements. De la guerre secrète De Gaulle - Pétain pour le contrôle de la grande Chancellerie à la course folle entre Mitterrand et Chirac pour honorer Johnny Hallyday ; de Michel Audiard décoré en silence à un secret de Robert Badinter ; d'un psychodrame provoqué par Sarkozy à une démission fracassante à l'état-major ; sans oublier les passions d'après-guerres et les folies d'un grand écrivain... La Décoration lève le voile sur un théâtre de gloire et de coulisses, de réseaux et d'oublis, où tout pèse, compte, révèle...

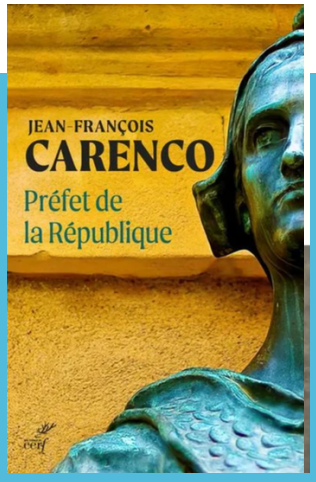

Préfet de la République, par Jean-François CARENCO

Racontant sa carrière hors-norme de préfet, c'est la République que dépeint et que défend Jean-François Carenco, en montrant que le service de l'Etat n'a de sens qu'au regard des valeurs universelles qui le portent. Une tranche d'histoire française qui dessine les voies d'avenir pour la France. Un préfet de la République qui reste en place pendant plus de 25 ans a nécessairement traversé des crises, des doutes, approuvé ou réfuté les orientations des gouvernements qui se succèdent. S'il survit à tous les changements d'époque, de gouvernement, de lieux, c'est qu'il a la République en lui et aussi une histoire personnelle qui lui permet de tenir. Cette histoire personnelle, c'est la promotion républicaine, le travail et encore le travail. Quant à la République, de Marseille à Paris, de François Mitterrand à Emmanuel Macron, c'est toujours la même idée qui a animé Jean-François Carenco : la République est le meilleur vecteur vers ce qui est appelé aujourd'hui le " vivre-ensemble ". Avec ce livre, l'actuel ministre délégué aux Outre-Mer nous permet d'entrevoir une face essentielle de l'action de l'état. Il nous parle du préfet qui incarne la Nation et l'état dont il est le représentant, il veut nous convaincre que notre avenir est toujours à inventer ensemblre et que la République en est le chemin.

Politique jeunesse **Environnement**

Climat, environnement, biodiversité... Sur qui compter pour avancer ?

Et si les conseils départementaux donnaient le pouvoir d'agir en mobilisant + de 100 000 jeunes à avancer avec eux en faveur de la planète?

Avec "Projets Planète, on a besoin de toi», wweeddoo met à disposition des départements une campagnedemobilisation des jeunes pour leur donner le pouvoir d'agir sur leur territoire en lançant des projets en faveur de la planète, de l'environnement, de la transition écologique, de l'économie circulaire, de la biodiversité...

Manifeste n°1 :
«Le plus court chemin vers l'engagement c'est le projet !»

Lancée par wweeddoo, ESS qui déploie des campagnes de mobilisation et des ressources numériques dédiées à mettre le maximum de jeunes en projets, "Projets Planète, on a besoin de toi !" vise à mobiliser les acteurs publics et privés (entreprises, collectivités, institutions, associations, établissements scolaires...) et à les mettre en relation avec les jeunes pour soutenir leurs projets.
Une opportunité pour les premiers de mobiliser leurs écosystèmes à avancer dans le bon sens pour tenir les engagements environnementaux et pour les seconds de trouver des soutiens pour faire avancer leurs projets en lien avec ces engagements.

20 ANS ET LA DEBROUILLE!
FérisBarkat-influenceur, conférencier, slameur,ambassadeur de "Projets Planète" est engagé pour le climat et porte la voix de la jeunesse sur les réseaux sociaux.

"Ma génération doit être prête à faire face aux bouleversements qui arrivent, à s'organiser, à anticiper. C'est en ce sens que je me suis engagé et que je souhaite sensibiliser l'opinion à travers des conférences, des chroniques ou des vidéos sur les réseaux sociaux. Mais aujourd'hui, je m'interroge aussi sur le cadre qu'on offre à la jeunesse pour agir. On peut critiquer ses incohérences mais l'accompagne-t-on structurellement ?Avec wweeddoo "Projets Planète", on peut commencer à répondre oui et c'est déjà une première victoire.

Manifeste n°2 :
«Un jeune en projet est un citoyen en puissance»

Convaincue tant du pouvoir d'engagement et de créativité de la jeunesse, et par le fait que la transition écologique ne sera possible qu'en créant des synergies, wweeddoo accompagne les jeunes qui souhaitent devenir acteurs à part entière du changement vers la société de demain.
"Projets Planète, on a besoin de toi" veut donc aller plus loin qu'un simple recrutement d'acteurs privés ou publics désireux de soutenir des jeunes porteurs de projets. L'objectif est de créer des coalitions territoriales entre ces jeunes et ces organisations, qui permettront à ces dernières de mobiliser et de fédérer leurs écosystèmes autour des projets, et ainsi gagner en puissance d'action sur les questions environnementales.
Une opportunité ouverte aux départements pour valoriser la dynamique territoriale.

Quelques belles histoires de jeunes, de projets et de territoires:

illicogreen
Devenir un étudiant écolo illico et sans se ruiner

illicogreen

Une solutionoffrant aux étudiants des codes de réduction chez des entreprises vraiment écoresponsables !

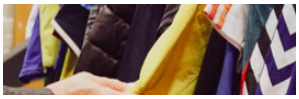

Friperie Sport Planète

Boutique au sein du Campus Universitaire des Cezeauxde Clermont-Ferrand, la Friperie du sport est un lieu convivial où les étudiants pourrons trouver des équipements sportifs à très faible coût.
Le projet est porté par l'Association Nationale des Etudiants en STAPS à Clermont Ferrand.

avec le soutien de la CAF du Puy de Dôme

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

illicogreen

Devenir un étudiant écolo illico et sans se ruiner

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Puy-de-Dôme

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

Nos départements en photos

Chaque mois, le Journal des départements consacre plusieurs pages à des œuvres photographiques racontant nos départements. Ce mois-ci le département du Nord.

Crédits Photos : Département du Nord

39
40

l'Ain recruteur de TALENTS !

Emmanuel, Vincent, Blandine, Delphine, Didier, François, agents du Département de l'Ain ont le pouvoir d'améliorer le quotidien des Aindinois.

www.ain.fr

Rubrique « Offres d'emploi »

LE DÉPARTEMENT 3e employeur de l'Ain

Travailleur social | Responsable protection de l'enfance | Médecin | Puéricultrice | Infirmier | Agent des routes | ...

AIN 01 le Département

©Département de l'Ain

dalkia
GROUPE EDF

C'est pour nous une conviction forte, les territoires sont des acteurs clés de la Transition Energétique et Ecologique !

Et dans un contexte de forte volatilité du prix des énergies fossiles, **les réseaux de chaleur et de froid** permettent en outre de renforcer la résilience des territoires, d'améliorer le pouvoir d'achat des usagers et contribuent à la lutte contre la précarité énergétique grâce à des prix compétitifs et maîtrisés.

Au cœur de ces enjeux se trouve également le Contrat de Performance Énergétique (CPE).

Une démarche 360° qui allie l'utilisation d'énergies renouvelables, les travaux de rénovation, une maintenance régulière des installations, un pilotage intelligent, et bien d'autres services sur-mesure. C'est la solution pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et réaliser des économies d'énergies permettant d'atteindre les objectifs du décret tertiaire.

Pour vous aider, nous avons créé deux livres blancs téléchargeables directement sur www.dalkia.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !